



*Commune de  
Marly*

**Budget 2020**

---





# BUDGET 2020

---

## Partie 1 : Données chiffrées

Budget 2020 - Résultats généraux Page 1

### Budget de fonctionnement 2020

Récapitulatif par fonction	Pages	2 -	3
Détails des comptes	Pages	4 -	25
Charges et produits par nature	Pages	26 -	29

### Budget des investissements 2020

Récapitulatif	Page		31
Comptes des investissements, détails	Pages	32 -	43

## Partie 2 : Messages et commentaires au budget

Message 05-19 du Conseil communal au Conseil général relatif au budget 2020 Pages 45 - 50

Commentaires sur les principaux écarts budgétaires Pages 51 - 72

Messsages d'investissements 2020 du Conseil communal au Conseil général Pages 73 - 102

## Informations

Les budgets présentés en détail dans les pages qui suivent ont parfois nécessité des commentaires, soit pour préciser les raisons des écarts au budget de l'exercice 2019 ou aux comptes de l'année 2018, soit pour transmettre des informations supplémentaires sur différentes rubriques.

Le signet ⓘ, positionné entre un n° de compte et sa désignation, signifie qu'une explication est transmise dans la partie "Commentaires sur les écarts budgétaires" qui suit les données chiffrées.

## Budget 2020 - Résultats généraux

## Compte de fonctionnement

	Budget 2020	Budget 2019	Comptes 2018
<b>Charges</b>			
Avant amortissements, réserves et imputations internes	35'064'050	34'588'725	32'972'968.11
→ Amortissements obligatoires	1'869'420	2'078'500	1'744'295.95
→ Amortissements supplémentaires	80'000	-	10'815.00
→ Réserves obligatoires, attributions	549'330	520'570	768'737.56
→ Réserves autres, attributions	47'200	42'000	48'609.40
● Imputations internes	4'550'110	4'419'230	3'782'851.33
<b>Total charges</b>	<b>42'160'110</b>	<b>41'649'025</b>	<b>39'328'277.35</b>
<b>Produits</b>			
Avant réserves et imputations internes	37'827'925	35'842'805	34'655'604.83
→ Réserves obligatoires, prélèvements	-	-	-
→ Réserves autres, prélèvements	85'000	14'350	9'085.68
● Imputations internes	4'550'110	4'419'230	3'782'851.33
<b>Total produits</b>	<b>42'463'035</b>	<b>40'276'385</b>	<b>38'447'541.84</b>
Excédent de charges (-) / Excédent de produits (+)	<b>302'925</b>	<b>-1'372'640</b>	<b>- 880'735.51</b>

## Compte des investissements

	Budget 2020	Budget 2019	Comptes 2018
<b>Dépenses</b>	19'755'285	19'065'903	2'356'245.55
dont :			
<i>Messages déjà votés, reports</i>	<i>15'190'285</i>		
<b>Messages 2020 à approuver</b>	<b>4'565'000</b>		
<b>Recettes</b>	246'000	2'986'000	957'216.85
<b>Excédent de dépenses (investissements nets)</b>	<b>19'509'285</b>	<b>16'079'903</b>	<b>1'399'028.70</b>

# Compte de fonctionnement

## Récapitulatif

	Budget	< Ecart >		Budget	Comptes
	2020	Fr.	%	2019	2018
<b>0 ADMINISTRATION</b>					
Charges	9'660'755	284'120	3.0%	9'376'635	8'899'497.30
Produits	2'632'065	349'385	15.3%	2'282'680	2'072'881.20
<b>Solde</b>	<b>-7'028'690</b>	<b>65'265</b>		<b>-7'093'955</b>	<b>-6'826'616.10</b>
<b>1 ORDRE PUBLIC</b>					
Charges	827'365	12'990	1.6%	814'375	754'652.45
Produits	421'370	-13'345	-3.1%	434'715	442'588.05
<b>Solde</b>	<b>-405'995</b>	<b>-26'335</b>		<b>-379'660</b>	<b>-312'064.40</b>
<b>2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION</b>					
Charges	11'052'430	622'235	6.0%	10'430'195	10'145'199.32
Produits	793'800	81'800	11.5%	712'000	638'581.90
<b>Solde</b>	<b>-10'258'630</b>	<b>-540'435</b>		<b>-9'718'195</b>	<b>-9'506'617.42</b>
<b>3 CULTURE, LOISIRS, SPORTS</b>					
Charges	1'024'320	26'720	2.7%	997'600	986'645.81
Produits	120'000	300	0.3%	119'700	147'601.95
<b>Solde</b>	<b>-904'320</b>	<b>-26'420</b>		<b>-877'900</b>	<b>-839'043.86</b>
<b>4 SANTE</b>					
Charges	3'036'680	17'180	0.6%	3'019'500	2'916'704.90
Produits	34'000	-	0.0%	34'000	35'714.65
<b>Solde</b>	<b>-3'002'680</b>	<b>-17'180</b>		<b>-2'985'500</b>	<b>-2'880'990.25</b>
<b>5 AFFAIRES SOCIALES</b>					
Charges	6'952'745	-267'240	-3.7%	7'219'985	6'704'161.33
Produits	2'460'400	-196'500	-7.4%	2'656'900	2'498'448.11
<b>Solde</b>	<b>-4'492'345</b>	<b>70'740</b>		<b>-4'563'085</b>	<b>-4'205'713.22</b>
<b>6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS</b>					
Charges	2'568'910	-119'160	-4.4%	2'688'070	2'394'629.76
Produits	238'350	13'650	6.1%	224'700	227'717.93
<b>Solde</b>	<b>-2'330'560</b>	<b>132'810</b>		<b>-2'463'370</b>	<b>-2'166'911.83</b>
<b>7 PROTECTION/AMENAG. ENVIRONN.</b>					
Charges	3'453'460	83'105	2.5%	3'370'355	3'247'625.71
Produits	2'978'210	37'635	1.3%	2'940'575	2'874'507.06
<b>Solde</b>	<b>-475'250</b>	<b>-45'470</b>		<b>-429'780</b>	<b>-373'118.65</b>
<b>8 ECONOMIE</b>					
Charges	152'315	-2'280	-1.5%	154'595	144'709.85
Produits	-	-	-	-	45.00
<b>Solde</b>	<b>-152'315</b>	<b>2'280</b>		<b>-154'595</b>	<b>-144'664.85</b>
<b>9 FINANCES ET IMPOTS</b>					
Compte de résultat					
Charges	3'431'130	-146'585	-4.1%	3'577'715	3'134'450.92
Produits	32'784'840	1'913'725	6.2%	30'871'115	29'509'455.99
<b>Solde</b>	<b>29'353'710</b>	<b>2'060'310</b>		<b>27'293'400</b>	<b>26'375'005.07</b>
<b>TOTAUX</b>					
<b>Charges</b>	<b>42'160'110</b>	<b>511'085</b>	<b>1.2%</b>	<b>41'649'025</b>	<b>39'328'277.35</b>
<b>Produits</b>	<b>42'463'035</b>	<b>2'186'650</b>	<b>5.4%</b>	<b>40'276'385</b>	<b>38'447'541.84</b>
<b>Résultat</b>	<b>302'925</b>	<b>1'675'565</b>		<b>-1'372'640</b>	<b>-880'735.51</b>

# Compte de fonctionnement hors imputations internes

		Budget	Ecart		Budget	Comptes
		2020	Fr.	%	2019	2018
<b>0 ADMINISTRATION</b>						
Compte de résultat	Charges	9'555'620	325'755	3.5%	9'229'865	8'850'017.30
	Produits	578'900	-820	-0.1%	579'720	621'869.95
	<b>Solde</b>	<b>-8'976'720</b>	<b>-326'575</b>		<b>-8'650'145</b>	<b>-8'228'147.35</b>
<b>1 ORDRE PUBLIC</b>						
Compte de résultat	Charges	822'840	119'815	17.0%	703'025	653'409.25
	Produits	421'370	-13'345	-3.1%	434'715	442'588.05
	<b>Solde</b>	<b>-401'470</b>	<b>-133'160</b>		<b>-268'310</b>	<b>-210'821.20</b>
<b>2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION</b>						
Compte de résultat	Charges	9'337'630	177'655	1.9%	9'159'975	8'856'440.32
	Produits	793'800	81'800	11.5%	712'000	638'581.90
	<b>Solde</b>	<b>-8'543'830</b>	<b>-95'855</b>		<b>-8'447'975</b>	<b>-8'217'858.42</b>
<b>3 CULTURE, LOISIRS, SPORTS</b>						
Compte de résultat	Charges	980'035	17'225	1.8%	962'810	952'653.81
	Produits	120'000	300	0.3%	119'700	147'601.95
	<b>Solde</b>	<b>-860'035</b>	<b>-16'925</b>		<b>-843'110</b>	<b>-805'051.86</b>
<b>4 SANTE</b>						
Compte de résultat	Charges	3'036'680	17'180	0.6%	3'019'500	2'916'704.90
	Produits	34'000	-	0.0%	34'000	35'714.65
	<b>Solde</b>	<b>-3'002'680</b>	<b>-17'180</b>		<b>-2'985'500</b>	<b>-2'880'990.25</b>
<b>5 AFFAIRES SOCIALES</b>						
Compte de résultat	Charges	5'939'450	-316'510	-5.1%	6'255'960	5'832'378.83
	Produits	2'460'400	-196'500	-7.4%	2'656'900	2'498'448.11
	<b>Solde</b>	<b>-3'479'050</b>	<b>120'010</b>		<b>-3'599'060</b>	<b>-3'333'930.72</b>
<b>6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS</b>						
Compte de résultat	Charges	1'976'570	5'795	0.3%	1'970'775	1'863'251.11
	Produits	233'350	23'000	10.9%	210'350	218'632.25
	<b>Solde</b>	<b>-1'743'220</b>	<b>17'205</b>		<b>-1'760'425</b>	<b>-1'644'618.86</b>
<b>7 PROTECTION/AMENAG. ENVIRONN.</b>						
Compte de résultat	Charges	2'515'350	175'415	7.5%	2'339'935	2'473'551.41
	Produits	2'978'210	37'635	1.3%	2'940'575	2'874'507.06
	<b>Solde</b>	<b>462'860</b>	<b>-137'780</b>		<b>600'640</b>	<b>400'955.65</b>
<b>8 ECONOMIE</b>						
Compte de résultat	Charges	133'890	-1'275	-0.9%	135'165	125'341.85
	Produits	-	-		-	45.00
	<b>Solde</b>	<b>-133'890</b>	<b>1'275</b>		<b>-135'165</b>	<b>-125'296.85</b>
<b>9 FINANCES ET IMPOTS</b>						
Compte de résultat	Charges	3'311'935	-140'850	-4.1%	3'452'785	3'021'677.24
	Produits	30'292'895	2'123'700	7.5%	28'169'195	27'186'701.59
	<b>Solde</b>	<b>26'980'960</b>	<b>2'264'550</b>		<b>24'716'410</b>	<b>24'165'024.35</b>
<b>TOTAUX</b>	Charges	37'610'000	380'205	1.0%	37'229'795	35'545'426.02
	Produits	37'912'925	2'055'770	5.7%	35'857'155	34'664'690.51
	<b>Résultat</b>	<b>302'925</b>	<b>1'675'565</b>		<b>-1'372'640</b>	<b>-880'735.51</b>

Compte de fonctionnement		Budget		Comptes 2018	
		2020	Budget 2019		
		Charges	Produits		
<b>0</b>	<b>ADMINISTRATION</b>				
	Compte de résultat	Charges	9'660'755	9'376'635	8'899'497.30
		Produits	2'632'065	2'282'680	2'072'881.20
		Solde	-7'028'690	-7'093'955	-6'826'616.10
<b>01</b>	<b>CONSEIL GENERAL, CONSEIL COMMUNAL ET COMMISSIONS</b>				
	Compte de résultat	Charges	380'935	377'610	358'804.65
		Produits	-	-	-
		Solde	-380'935	-377'610	-358'804.65
<b>010</b>	<b>CONSEIL GENERAL (LEGISLATIF)</b>				
	Compte de résultat	Charges	38'500	40'700	33'634.15
		Produits	-	-	-
		Solde	-38'500	-40'700	-33'634.15
010.300.00	Indemnité présidentielle	500	-	500	500.00
010.300.01	Jetons et frais du Conseil général	14'000	-	14'000	10'770.00
010.300.02	Jetons et frais du bureau du Conseil général	3'000	-	3'000	2'040.00
010.300.03	Jetons et frais de la commission financière	5'000	-	5'000	3'780.00
010.317.00	Frais liés aux séances	2'000	-	2'000	388.75
010.318.00	Révision des comptes	14'000	-	16'200	16'155.40
<b>011</b>	<b>CONSEIL COMMUNAL (EXECUTIF)</b>				
	Compte de résultat	Charges	342'435	336'910	325'170.50
		Produits	-	-	-
		Solde	-342'435	-336'910	-325'170.50
011.300.00	Traitements et jetons du conseil communal	115'000	-	115'000	111'710.00
011.300.01	Frais de vacation du conseil communal	80'000	-	80'000	73'480.00
011.301.00	Traitements bruts du conseil communal (prof.)	101'010	-	101'010	101'010.00
011.303.00	Cotisations sociales du conseil communal (prof.)	7'000	-	6'500	7'095.30
011.304.00	Cotisations caisse de prévoyance conseil communal (prof.)	8'500	-	8'500	8'421.40
011.305.00	Cotisations assurances accidents conseil communal (prof.)	505	-	500	502.40
011.305.01	Cotisations APG maladie conseil communal (prof.)	420	-	400	414.10
011.309.00	Cadeaux et dons	5'000	-	7'000	2'090.70
011.317.01	Frais de représentation et de réceptions	25'000	-	18'000	20'446.60
<b>02</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>				
	Compte de résultat	Charges	9'279'820	8'999'025	8'540'692.65
		Produits	2'632'065	2'282'680	2'072'881.20
		Solde	-6'647'755	-6'716'345	-6'467'811.45
<b>020</b>	<b>PERSONNEL COMMUNAL</b>				
	Compte de résultat	Charges	8'570'730	8'291'300	7'958'445.14
		Produits	2'563'165	2'214'680	2'003'832.35
		Solde	-6'007'565	-6'076'620	-5'954'612.79
020.300.00	Jetons et frais de la commission des R.H.	5'400	-	3'000	5'430.00
020.301.00	① Traitements du personnel permanent	6'624'200	-	6'476'620	6'197'839.80
020.301.01	① Traitements du personnel auxiliaire et temporaire	633'800	-	588'360	555'434.80
020.301.12	Allocations famille personnel permanent	45'000	-	43'120	36'901.10
020.303.00	Cotisations AVS-AI-APG	385'880	-	375'000	369'778.30
020.303.01	Cotisations AC	80'100	-	77'800	76'236.75
020.303.02	Contributions allocations familiales légales	204'100	-	182'300	179'356.00
020.304.00	Cotisations caisse de prévoyance	390'000	-	390'500	394'055.85
020.305.00	Cotisations assurance accidents	74'440	-	66'300	71'955.45
020.305.01	Cotisations APG maladie	56'810	-	28'300	26'496.30
020.307.00	Prestations complémentaires de prévoyance	24'000	-	-	10'740.00
020.309.00	Frais de formation du personnel	40'000	-	50'000	28'042.67

Compte de fonctionnement		Budget		Budget	Comptes
		2020	2019	2018	
		Charges	Produits		
020.317.00	Frais de déplacement du personnel	7'000	-	10'000	6'178.12
020.436.00	Retenues AVS-AI-APG	-	-	-	1'189.90
020.436.02	Retenues AC	-	-	-	255.30
020.436.06	Indemnités assurances accidents	-	20'000	20'000	47'305.95
020.436.07	Indemnités assurances maladies	-	35'000	40'000	36'346.40
020.436.08	Indemnités APG	-	10'000	10'000	23'216.00
020.436.10	Remboursements de salaires par des tiers	-	375'000	372'720	375'352.95
020.436.11	Remboursements de charges sociales par des tiers	-	70'000	69'000	69'154.60
020.490.10	Imputation des salaires	-	1'764'485	1'428'530	1'239'089.55
020.490.11	Imputation des charges sociales	-	288'680	235'370	189'733.65
020.490.13	Imputation des frais de formation	-	-	39'060	22'188.05
<b>021</b>	<b>VOTATIONS ET ELECTIONS</b>				
Compte de résultat		Charges	41'500	44'500	41'663.35
		Produits	-	-	-
		Solde	-41'500	-44'500	-41'663.35
021.300.00	Rémunération des scrutateurs	8'000	-	11'500	8'096.00
021.310.00	Imprimés et matériel	15'000	-	15'000	14'757.60
021.317.00	Frais en faveur des scrutateurs	500	-	1'000	677.10
021.318.00	Frais de port	18'000	-	17'000	18'132.65
<b>022</b>	<b>INFORMATION</b>				
Compte de résultat		Charges	54'300	57'800	48'610.15
		Produits	28'400	28'000	28'410.00
		Solde	-25'900	-29'800	-20'200.15
022.300.00	Jetons et frais de la commission de l'information	-	-	500	-
022.310.00	Frais d'impression	38'000	-	38'000	34'756.65
022.310.01	Site internet	10'000	-	13'000	8'342.50
022.318.00	Honoraires de traduction	2'500	-	2'500	1'711.00
022.318.01	Frais de distribution	3'800	-	3'800	3'800.00
022.435.00	Annonces publicitaires	-	28'400	28'000	28'410.00
<b>023</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>				
Compte de résultat		Charges	613'290	605'425	491'974.01
		Produits	40'500	40'000	40'638.85
		Solde	-572'790	-565'425	-451'335.16
023.310.00	Fournitures de bureau et imprimés	55'000	-	55'000	54'416.02
023.310.01	Frais de publications et d'annonces	6'500	-	6'500	7'078.98
023.311.00	Achat mobilier et matériel de bureau	8'000	-	10'000	8'047.80
023.315.00	Entr. et réparation mobilier et machines de bureau	2'000	-	3'000	1'133.60
023.316.00	① Frais d'ordinateur	210'790	-	180'000	188'575.24
023.318.00	Assurances (RC, cautionnement, mat. électronique)	10'000	-	9'500	10'762.00
023.318.01	Frais de port	32'000	-	32'000	32'583.85
023.318.02	① Frais de téléphone	25'650	-	19'000	21'717.57
023.318.03	Emoluments de chancellerie	1'500	-	1'000	2'545.00
023.318.04	① Prestations postales - courrier	9'500	-	-	-
023.318.07	Frais d'établissement de documents d'identité	7'500	-	8'000	6'129.60
023.319.00	Cotisations (participation à des associations)	17'000	-	16'000	16'694.45
023.352.00	① Participation à l'Agglo - Administration générale	122'715	-	118'655	92'809.90
023.390.00	Imputation des intérêts passifs	5'310	-	5'020	4'480.00
023.390.05	Imputation des amortissements	99'825	-	141'750	45'000.00
023.431.00	Emoluments du contrôle des habitants	-	20'000	20'000	21'808.00
023.431.02	Emoluments administratifs divers	-	-	-	106.00
023.431.03	Produits d'établissement de documents d'identité	-	11'500	10'000	8'680.00
023.460.00	Redistribution de la taxe CO2	-	9'000	10'000	10'044.85

**Compte de fonctionnement****Budget****Budget****Comptes****2020****2019****2018****Charges Produits**

				Budget	Budget	Comptes
				2020	2019	2018
		Charges	Produits			
<b>1</b>	<b>ORDRE PUBLIC</b>					
	Compte de résultat	Charges	827'365		814'375	754'652.45
		Produits		421'370	434'715	442'588.05
		Solde	-405'995		-379'660	-312'064.40
<b>10</b>	<b>PROTECTION JURIDIQUE</b>					
	Compte de résultat	Charges	14'000		10'000	5'136.95
		Produits		12'000	15'000	15'720.00
		Solde	-2'000		5'000	10'583.05
10.300.00	Jetons et frais de la commission des naturalisations		6'000	-	4'000	4'530.00
10.318.00	Consultations juridiques, avis de droit		8'000	-	6'000	606.95
10.431.00	Emoluments de naturalisations		-	12'000	15'000	15'720.00
<b>11</b>	<b>POLICE</b>					
	Compte de résultat	Charges	27'605		17'670	24'336.25
		Produits		25'800	23'000	28'817.00
		Solde	-1'805		5'330	4'480.75
11.300.00	Jetons et frais de la commission de la sécurité		1'000	-	1'500	-
11.306.00	Frais de fonctionnement		2'300	-	2'000	2'348.15
11.306.01	Frais d'uniformes et d'équipements		2'440	-	2'300	2'487.05
11.311.00	① Achat matériel		12'000	-	1'000	9'306.70
11.312.00	Achat carburant		1'200	-	1'200	1'274.45
11.315.00	Entretien et réparation du véhicule		2'400	-	2'800	2'338.85
11.318.00	Education routière		3'000	-	3'000	2'100.00
11.318.01	Assurances du véhicule		1'350	-	1'300	1'334.55
11.318.02	Frais de téléphone et radiocommunications		1'300	-	1'000	988.50
11.319.00	Impôts du véhicule		615	-	570	558.00
11.390.13	Imputation des frais de formation		-	-	1'000	1'600.00
11.437.00	Produits des amendes		-	20'000	18'000	22'360.00
11.439.00	Recettes diverses		-	2'500	2'000	3'072.00
11.439.01	Emoluments réclames		-	3'300	3'000	3'385.00
<b>12</b>	<b>JUSTICE</b>					
	Compte de résultat	Charges	356'000		308'000	278'706.00
		Produits		-	-	-
		Solde	-356'000		-308'000	-278'706.00
12.352.01	① Participation frais de fonctionnement des curatelles		356'000	-	308'000	278'706.00

**Compte de fonctionnement**
**Budget**
**Budget**
**Comptes**
**2020**
**2019**
**2018**
**Charges Produits**

		Charges	Produits		
<b>14</b>	<b>① POLICE DU FEU</b>				
	Compte de résultat	Charges	336'155	355'055	358'632.70
		Produits		342'000	355'055
		Solde	5'845	-	-
14.301.00	Traitement du commandant des sapeurs-pompiers	-	-	2'000	2'000.00
14.301.01	Soldes pour services d'entretien	-	-	7'400	5'950.00
14.301.02	Soldes pour instructions	-	-	52'750	49'239.00
14.301.03	Soldes pour interventions	-	-	12'000	22'311.00
14.301.04	Soldes pour autres prestations	-	-	7'500	4'450.00
14.309.00	Frais d'instructions et pertes de salaire	-	-	14'000	10'115.25
14.309.01	Service de piquet	-	-	26'500	21'050.00
14.310.00	Imprimés et matériel	2'000	-	2'000	1'555.65
14.311.00	Achat matériel	-	-	13'200	19'056.34
14.312.00	Achat carburant	-	-	2'000	2'141.95
14.315.00	Entretien du réseau d'hydrants	10'000	-	10'000	9'860.60
14.315.01	Entretien et réparation des véhicules et engins	-	-	10'000	5'222.50
14.315.02	Entretien du matériel	-	-	10'200	6'784.46
14.316.00	Part. frais d'ordinateur	1'000	-	1'000	1'000.00
14.318.00	Frais d'interventions et part. aux centres d'interventions	5'000	-	3'500	6'362.10
14.318.01	Frais de téléphone et du système d'alarme	-	-	5'500	4'295.70
14.318.02	Assurances des véhicules	-	-	3'150	3'152.20
14.318.03	Frais de représentation et divers pompiers	-	-	3'500	2'705.80
14.318.04	Frais de port	2'000	-	2'000	1'592.80
14.318.05	Frais de poursuites	5'000	-	5'000	5'794.45
14.318.06	Assurance des bâtiments	35	-	35	20.45
14.319.00	Cotisations et abonnements	-	-	2'500	2'491.30
14.352.00	① Contribution Service feu Ville Fribourg	306'480	-	-	-
14.365.00	Subside à l'amicale des pompiers	1'200	-	1'200	1'200.00
14.380.00	Attribution au fonds de réserve	-	-	73'240	78'388.20
14.390.00	Imputation des intérêts passifs	-	-	420	412.00
14.390.05	Imputation des amortissements	3'440	-	8'585	13'245.00
14.390.10	Imputation des salaires	-	-	64'965	67'192.75
14.390.11	Imputation des charges sociales	-	-	10'910	10'543.20
14.390.13	Imputation des frais de formation	-	-	-	500.00
14.430.00	Taxes d'exemption du service des sapeurs-pompiers	-	325'000	335'000	326'313.25
14.435.00	Participation des privés aux interventions	-	-	3'000	8'486.00
14.436.00	Remboursement frais de poursuites	-	3'000	3'000	4'314.95
14.452.00	Participation d'autres communes	-	14'000	14'055	14'588.50
14.461.00	Subventions ECAB	-	-	-	4'930.00
<b>15</b>	<b>MILITAIRE</b>				
	Compte de résultat	Charges	59'535	61'870	57'577.35
		Produits		36'660	32'029.80
		Solde	-22'865	-25'210	-25'547.55
15.312.00	Frais de chauffage du cantonnement militaire	12'000	-	10'000	14'287.50
15.312.01	Electricité du cantonnement militaire	18'000	-	18'000	16'955.80
15.312.02	Achat carburant pour véhicule	300	-	500	142.60
15.314.00	Entretien du cantonnement militaire	14'150	-	15'500	14'381.85
15.315.00	Entretien de la ligne de tir	5'000	-	7'000	-
15.315.01	Entretien et réparation du véhicule	-	-	900	-
15.318.00	Frais de téléphone et du système d'alarme	7'000	-	6'800	7'052.50
15.318.03	Assurances des bâtiments	1'700	-	1'700	1'686.20
15.318.04	Assurances du véhicule	160	-	160	243.25
15.319.00	Impôts du véhicule	140	-	140	131.65
15.390.00	Imputation des intérêts passifs	290	-	375	371.00

Compte de fonctionnement		Budget		Budget	Comptes
		2020	2019	2018	2018
		Charges	Produits		
15.390.05	Imputation des amortissements	795	-	795	2'325.00
15.423.00	Location cantonnement militaire à la troupe	-	30'000	30'000	23'927.80
15.423.01	Location cantonnement militaire à des tiers	-	6'500	6'500	7'943.10
15.452.00	Participation d'autres communes	-	170	160	158.90
<b>16</b>	<b>PROTECTION CIVILE</b>				
Compte de résultat		Charges		20'280	19'455.80
		Produits	4'400	4'400	6'788.00
		Solde	-15'275	-15'880	-12'667.80
16.309.02	Part. communale aux coûts de fonct. de la PCI	15'175	-	16'080	14'549.95
16.312.00	Frais d'électricité	3'000	-	2'500	4'676.45
16.312.01	Frais de chauffage	200	-	200	64.20
16.314.00	Entretien des installations	1'000	-	1'500	-
16.318.00	Frais de téléphone et des télécommandes des sirènes	300	-	-	165.20
16.390.13	Imputation des frais de formation	-	-	-	-
16.430.00	Contributions remplacement abris PC	-	-	-	2'388.00
16.461.00	Subvention cantonale acquise	-	4'400	4'400	4'400.00
<b>17</b>	<b>PROTECTION DE LA POPULATION</b>				
Compte de résultat		Charges		41'500	10'807.40
		Produits	500	600	600.55
		Solde	-13'895	-40'900	-10'206.85
<b>172</b>	<b>ORGANISATION COMMUNALE</b>				
Compte de résultat		Charges		8'200	-
		Produits	-	-	-
		Solde	-8'195	-8'200	-
172.351.00	① Dispositif sanitaire en cas d'événements majeurs	8'195	-	8'200	-
<b>173</b>	<b>PROTECTION DE LA POPULATION INTERCOMMUNALE</b>				
Compte de résultat		Charges		33'300	10'807.40
		Produits	500	600	600.55
		Solde	-5'700	-32'700	-10'206.85
173.300.00	Jetons et frais de commission ORCOC	200	-	500	120.00
173.301.00	Honoraires et débours membres ORCOC	3'500	-	4'500	4'500.00
173.309.00	Frais de formation	1'000	-	2'000	1'000.00
173.310.00	Frais de fonctionnement	500	-	1'000	93.40
173.314.00	Entretien des installations	1'000	-	1'000	39.75
173.390.10	Imputation des salaires	-	-	20'900	4'492.25
173.390.11	Imputation des charges sociales et assurances	-	-	3'400	562.00
173.452.00	Participation d'autres communes	-	500	600	600.55

Compte de fonctionnement		Budget		Comptes	
		2020	2019	2018	
		Charges	Produits		
<b>2</b>	<b>ENSEIGNEMENT ET FORMATION</b>				
	Compte de résultat	Charges		10'430'195	10'145'199.32
		Produits	793'800	712'000	638'581.90
		Solde	-10'258'630	-9'718'195	-9'506'617.42
<b>20</b>	<b>ECOLE ENFANTINE</b>				
	Compte de résultat	Charges		630'590	627'365.70
		Produits	-	-	500.00
		Solde	-635'635	-630'590	-626'865.70
20.310.00	① Achat fournitures scolaires	5'000	-	10'000	8'894.15
20.311.00	Achat mobilier et machines	-	-	-	-
20.351.00	① Traitements pers. enseignant, part. aux dépenses cantonales	624'635	-	614'590	617'236.60
20.366.00	Promenades scolaires	6'000	-	6'000	1'234.95
20.436.00	Participation des parents aux frais de fournitures	-	-	-	-
20.452.00	Ecolages versés par des communes	-	-	-	500.00
<b>21</b>	<b>CYCLE SCOLAIRE OBLIGATOIRE</b>				
	Compte de résultat	Charges		6'451'935	6'215'395.42
		Produits	510'800	441'000	398'203.90
		Solde	-6'731'190	-6'010'935	-5'817'191.52
21.310.00	① Achat fournitures scolaires	66'000	-	112'000	95'993.25
21.311.00	Achat mobilier et machines	42'000	-	36'800	36'767.43
21.311.01	Achat matériel d'éducation physique	4'100	-	5'300	2'803.00
21.315.00	① Entretien mobilier et machines	4'600	-	3'000	3'232.45
21.315.01	Entretien matériel d'éducation physique	16'300	-	17'300	11'609.50
21.316.00	Frais d'ordinateur	41'100	-	40'500	34'239.23
21.317.00	Echanges linguistiques scolaires Hünenberg	1'500	-	2'000	1'500.00
21.318.01	Frais de transports scolaires	104'000	-	102'300	107'481.15
21.351.00	① Traitements pers. enseignant, part. aux dépenses cantonales	2'534'950	-	2'414'595	2'490'126.30
21.352.00	① Participation au Cycle d'orientation	3'180'000	-	3'159'660	2'999'847.00
21.352.01	① Participation à l'Ecole Libre Publique	260'000	-	233'000	224'710.80
21.352.03	Participation au service des devoirs surveillés	33'000	-	33'000	32'795.00
21.352.04	① Sports et semaines sportives	98'000	-	87'500	37'070.25
21.352.05	Part. aux classes de développement (personnel itinérant)	1'000	-	1'000	875.00
21.352.06	Participation à d'autres écoles	-	-	-	-
21.352.07	Frais d'interprètes	2'500	-	2'500	1'800.45
21.366.00	Promenades scolaires	19'000	-	19'000	7'791.55
21.366.01	Patrouilleurs scolaires	3'000	-	2'500	2'675.05
21.366.02	Activités culturelles scolaires	24'000	-	25'000	6'601.00
21.366.03	Bibliothèque scolaire	8'000	-	8'000	7'999.90
21.366.04	Coordination familles migrantes	-	-	-	4'500.00
21.390.00	Imputation des intérêts passifs	10'695	-	8'060	7'734.00
21.390.05	Imputation des amortissements	24'000	-	-	-
21.390.13	Imputation des frais de formation	-	-	-	-
21.436.00	Part. des parents aux frais de fournitures	-	-	-	-
21.436.01	Part. des parents au service des devoirs surveillés	-	23'000	23'000	22'520.00
21.451.00	① Part. cantonale (suite arrêt du TF, fournitures et autres)	-	-	48'000	-
21.452.00	Participation des communes du cercle	-	95'000	85'000	88'370.70
21.452.01	Participation d'autres communes et du Canton	-	20'000	17'000	30'164.65
21.461.00	① Contributions fournitures scolaires	-	48'000	-	-

**Compte de fonctionnement**
**Budget**
**Budget**
**Comptes**
**2020**
**2019**
**2018**
**Charges Produits**

				Budget	Budget	Comptes
				2020	2019	2018
		Charges	Produits			
<b>218</b>	<b>① ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE</b>					
	Compte de résultat	Charges	764'245		138'920	97'243.11
		Produits		324'800	268'000	257'148.55
		Solde	-439'445		129'080	159'905.44
218.309.00	Frais de formation du personnel		3'500	-	-	-
218.310.00	Matériel pédagogique et jeux et activités culturelles		6'000	-	-	-
218.310.01	Matériel et fournitures de bureau		2'500	-	-	-
218.311.00	Achat de mobilier		10'000	-	-	-
218.312.00	Frais d'électricité		3'900	-	-	-
218.313.00	① Frais de repas		124'000	-	87'300	86'000.50
218.313.01	Achat de fournitures pour soins et pharmacie		1'000	-	-	-
218.313.02	Achat produits d'entretien et articles ménagers		3'000	-	-	-
218.315.00	Entr. et réparation mobilier et machines de bureau		1'000	-	-	-
218.316.00	① Loyers AES		93'960	-	-	-
218.316.01	Frais d'ordinateur		3'000	-	-	-
218.317.00	Frais déplacement du personnel		400	-	-	-
218.318.00	① Frais divers de fonctionnement		-	-	46'600	8'124.61
218.318.01	Frais de ports		500	-	-	-
218.318.02	Frais de téléphone		3'600	-	-	-
218.318.03	Assurances RC/bâtiments/choses		500	-	-	-
218.319.00	Cotisations, abonnements		500	-	-	-
218.390.00	Imputation des intérêts passifs		745	-	400	-
218.390.10	① Imputation des salaires		435'110	-	-	-
218.390.11	① Imp. internes des charges sociales et prévoyance		64'290	-	-	-
218.390.13	Imputation des frais de formation		-	-	4'620	3'118.00
218.390.30	① Imp. internes assurances (employeur)		4'410	-	-	-
218.390.40	① Imp. internes alloc. familiales pers. permanent		2'330	-	-	-
218.433.00	① Participation des parents aux frais de repas		-	112'000	247'000	231'190.50
218.434.00	① Contributions des parents aux frais de garde		-	190'000	-	-
218.436.00	Remboursements des repas par le personnel		-	300	-	-
218.461.00	Subv. cantonales aux structures accueil extra-famil.		-	22'500	21'000	25'958.05
<b>22</b>	<b>ECOLES SPECIALISEES</b>					
	Compte de résultat	Charges	1'477'545		1'581'540	1'483'808.25
		Produits		123'000	126'000	80'500.00
		Solde	-1'354'545		-1'455'540	-1'403'308.25
22.351.01	① Part. aide instit. spécialisées pers. handicapées/inadaptées		1'024'175	-	1'153'400	1'109'786.90
22.351.02	① Mesures pédago-thérap. dispensées par prest.privés		64'370	-	54'440	56'676.80
22.352.03	① Frais de psychologie, logopédie, psychomotricité		389'000	-	373'700	317'344.55
22.461.03	① Subventions cantonales psychologie, logopédie et psychomotricité		-	123'000	126'000	80'500.00
<b>23</b>	<b>FORMATION PROFESSIONNELLE</b>					
	Compte de résultat	Charges	77'000		77'330	76'077.20
		Produits		-	-	-
		Solde	-77'000		-77'330	-76'077.20
23.351.00	Office cantonal de la formation professionnelle		77'000	-	77'330	76'077.20

Compte de fonctionnement		Budget		Budget	Comptes
		2020	2019	2019	2018
		Charges	Produits		
<b>29</b>	<b>ADMINISTRATION SCOLAIRE</b>				
	Compte de résultat	Charges		1'688'800	1'742'552.75
		Produits	160'000	145'000	159'378.00
		Solde	-1'460'260	-1'543'800	-1'583'174.75
<b>290</b>	<b>ADMINISTRATION</b>				
	Compte de résultat	Charges		19'190	28'690.70
		Produits	-	-	-
		Solde	-28'440	-19'190	-28'690.70
290.300.00	① Jetons et frais du comité intercommunal scolaire	4'900	-	2'160	3'780.00
290.310.00	Fournitures de bureau et imprimés	340	-	-	36.15
290.317.00	① Frais de représentation et cadeaux au corps enseignant	4'300	-	3'000	2'559.70
290.318.01	① Frais de téléphone	18'400	-	11'900	20'957.60
290.318.02	Frais administratifs	500	-	500	599.25
290.390.13	Imputation des frais de formation	-	-	1'630	758.00
<b>292</b>	<b>FORMATION DES ADULTES</b>				
	Compte de résultat	Charges		500	500.00
		Produits	-	-	-
		Solde	-500	-500	-500.00
292.365.00	Subsides université populaire et institutions analogues	500	-	500	500.00
<b>294</b>	<b>BATIMENTS SCOLAIRES</b>				
	Compte de résultat	Charges		1'669'110	1'713'362.05
		Produits	160'000	145'000	159'378.00
		Solde	-1'431'320	-1'524'110	-1'553'984.05
294.311.00	Achat et entretien mobilier et machines salle polyvalente	1'100	-	1'100	1'623.60
294.312.00	Frais d'électricité	82'000	-	82'000	76'497.75
294.312.01	Frais de chauffage	108'000	-	108'000	126'582.75
294.312.02	Eau	26'000	-	26'500	21'414.85
294.313.00	Frais de nettoyage et de conciergerie	65'000	-	60'000	65'265.60
294.314.00	Entretien et réfection des biens immobiliers	100'000	-	100'000	107'696.95
294.314.01	Entretien immeubles scolaires suite vandalismes	5'000	-	5'000	6'061.90
294.318.00	Assurances des bâtiments	31'000	-	31'000	31'069.65
294.390.00	Imputation des intérêts passifs	313'185	-	363'730	348'404.00
294.390.05	Imputation des amortissements	860'035	-	891'780	928'745.00
294.423.01	Loyers halle de gymnastique et locaux scolaires	-	160'000	145'000	159'378.00
<b>3</b>	<b>CULTURE, LOISIRS, SPORTS</b>				
	Compte de résultat	Charges		997'600	986'645.81
		Produits	120'000	119'700	147'601.95
		Solde	-904'320	-877'900	-839'043.86
<b>30</b>	<b>CULTURE</b>				
	Compte de résultat	Charges		581'270	545'008.79
		Produits	73'500	75'500	74'173.60
		Solde	-493'395	-505'770	-470'835.19
30.300.00	Jetons et frais de la commission culturelle	2'500	-	2'500	2'330.00
30.351.00	① Participation aux dépenses du Conservatoire	158'545	-	177'030	173'786.20
30.352.00	① Participation à l'Agglo - Promotion culturelle	243'050	-	235'740	224'637.10

**Compte de fonctionnement****Budget****Budget****Comptes****2020****2019****2018****Charges Produits**

30.363.00	Bibliothèque régionale de Marly : part. frais fonctionnement	25'400	-	24'100	15'130.54
30.363.01	Bibliothèque régionale de Marly : achat de livres, abts	25'500	-	25'500	21'588.50
30.363.02	Spectacles, concerts et expositions	2'000	-	5'000	2'500.00
30.363.03	Bibliothèque régionale de Marly : loyers	53'400	-	53'400	53'400.00
30.364.00	Ludothèque	4'000	-	4'000	4'000.00
30.365.00	Subsides ordinaires aux sociétés culturelles	33'000	-	34'000	32'800.00
30.365.01	Subsides extraordinaires aux sociétés culturelles	5'000	-	6'500	4'750.00
30.365.02	Réception des nouveaux citoyens, fête nationale	10'000	-	9'000	5'586.45
30.365.03	Participation à l'animation régionale	4'500	-	4'500	4'500.00
30.435.00	Bibliothèque régionale de Marly : participation des tiers	-	18'000	20'000	20'131.10
30.452.00	Bibliothèque régionale de Marly : part. des communes-membres	-	50'500	50'500	49'042.50
30.461.00	Bibliothèque régionale de Marly : dons	-	5'000	5'000	5'000.00

**33 PARCS PUBLICS ET CHEMINS**

Compte de résultat		Charges	58'640	37'925	35'851.35
		Produits	-	-	-
		Solde	-58'640	-37'925	-35'851.35
33.314.00	① Entretien parcs, places et zones de verdure	25'000	-	22'000	15'871.55
33.314.01	Entr. chemins pédestres, botaniques, équestres, planétaires	20'000	-	15'000	19'979.80
33.390.00	Imputation des intérêts passifs	1'555	-	925	-
33.390.05	Imputation des amortissements	12'085	-	-	-

**34 SPORTS**

Compte de résultat		Charges	298'500	275'845	280'045.00
		Produits	-	-	-
		Solde	-298'500	-275'845	-280'045.00
34.300.00	Jetons et frais de la commission des sports	2'000	-	2'500	1'830.00
34.311.00	Achat équipements et matériel de sports	2'000	-	2'000	3'116.00
34.312.00	Electricité vestiaires du centre sportif	4'000	-	4'000	3'550.00
34.312.01	Eau du centre sportif	7'500	-	7'500	8'955.75
34.312.02	Chauffage vestiaires du centre sportif	17'000	-	15'000	17'770.90
34.312.03	Part. à l'éclairage des stades	2'500	-	2'500	2'500.00
34.313.00	Frais de conciergerie vestiaires du centre sportif	3'000	-	2'000	3'752.20
34.314.00	Entretien et réfection vestiaires du centre sportif	4'000	-	4'000	1'245.70
34.314.01	① Entretien et réfection des install. sportives extérieures	77'000	-	56'000	62'163.15
34.314.02	Entretien parcours Vita, mesure et piste finlandaise	2'500	-	2'500	6'751.30
34.318.00	Assurances vestiaires du centre sportif	800	-	800	-
34.365.00	Subsides ordinaires aux sociétés sportives	25'000	-	25'000	27'500.00
34.365.01	Subsides extraordinaires aux sociétés sportives	6'000	-	6'000	3'800.00
34.365.02	Subventions pour la piste de glace	100'000	-	100'000	100'000.00
34.365.03	Subventions pour la piscine de la Motta	16'390	-	16'400	8'185.00
34.390.00	Imputation des intérêts passifs	4'890	-	5'725	5'005.00
34.390.05	Imputation des amortissements	23'920	-	23'920	23'920.00

**35 AUTRES LOISIRS, COLONIE DE VACANCES**

Compte de résultat		Charges	100'285	102'560	125'740.67
		Produits	46'500	44'200	73'428.35
		Solde	-53'785	-58'360	-52'312.32
35.300.00	Jetons et frais de la commission de jeunesse	2'500	-	2'500	1'820.00
35.363.00	Passeport-vacances	2'000	-	2'500	1'915.00
35.363.01	Autres activités de loisirs	3'000	-	3'000	3'000.00
35.365.00	Colonie de vacances	6'000	-	6'000	6'000.00
35.365.01	Subsides ordinaires aux sociétés de jeunesse	1'000	-	1'000	1'000.00

**Compte de fonctionnement****Budget****Budget****Comptes****2020****2019****2018****Charges Produits****350****MARLY-SYMPA**

Compte de résultat	Charges	46'000		41'000	50'129.69
	Produits		28'000	25'000	28'000.00
	Solde	-18'000		-16'000	-22'129.69

350.300.01	Jetons et frais de la commission Marly-Sympa	2'500	-	2'500	2'250.00
350.301.00	Frais des actions Marly-Sympa	7'000	-	7'000	11'105.40
350.301.01	① Frais actions Marly-Sympa (cours français)	21'000	-	16'000	21'685.14
350.309.00	Frais de formation Marly-Sympa	15'500	-	15'500	15'089.15
350.460.00	Subventions pour Marly-Sympa	-	10'000	10'000	10'000.00
350.460.01	① Subventions pour Marly-Sympa (cours français)	-	18'000	15'000	18'000.00

**351****CENTRE D'ANIMATION**

Compte de résultat	Charges	6'785		7'070	5'664.80
	Produits		-	-	-
	Solde	-6'785		-7'070	-5'664.80

351.311.00	Achat mobilier et équipements	450	-	450	33.70
351.311.01	Achat machines et outillages	300	-	300	145.50
351.313.00	Achat fournitures, march. d'entretien et réparation	800	-	1'000	557.45
351.314.00	Entretien et réparation centre animation	3'000	-	3'000	2'644.55
351.318.00	Assurance des bâtiments	400	-	400	366.60
351.390.00	Imputation des intérêts passifs	35	-	120	117.00
351.390.05	Imputation des amortissements	1'800	-	1'800	1'800.00

**352****① BUS DE L'ANIMATION SOCIOCULTURELLE**

Compte de résultat	Charges	-		6'390	3'219.35
	Produits		-	1'200	1'487.05
	Solde	-		-5'190	-1'732.30

352.312.00	Achat de carburant	-	-	1'200	589.95
352.315.00	Entretien et réparation véhicules	-	-	2'000	1'580.40
352.318.00	Assurances véhicules, TCS	-	-	2'100	191.00
352.319.00	Impôts sur véhicules	-	-	1'090	858.00
352.436.00	Participation aux frais d'entretien des véhicules	-	-	1'200	1'487.05

**353****ANIMATION SOCIOCULTURELLE**

Compte de résultat	Charges	33'000		33'100	52'991.83
	Produits		18'500	18'000	43'941.30
	Solde	-14'500		-15'100	-9'050.53

353.310.00	Fournitures de bureau	3'500	-	3'500	4'062.54
353.311.00	Achat matériel d'entretien et réparation	3'000	-	3'000	4'069.11
353.313.00	Frais activités de Carnaval	1'000	-	300	984.48
353.313.01	Frais activités de Noël	2'000	-	3'000	5'071.55
353.313.02	Soirées accueil quartiers	500	-	500	476.90
353.313.03	Camp d'été	5'400	-	5'400	8'026.60
353.313.05	Frais des activités autres	5'000	-	5'000	2'566.09
353.313.06	Soirées remerciements aides animations	2'000	-	1'000	1'483.60
353.313.07	Frais activités du Nice	1'000	-	1'000	1'101.09
353.313.08	Frais activités Eldorado	-	-	-	-
353.316.00	① Frais d'utilisation véhicule par l'animation	1'500	-	-	-
353.318.00	Frais de téléphone	3'800	-	3'800	2'746.57
353.319.00	Cotisations associations	300	-	300	190.00
353.366.00	Coordination, accueil - migrants	4'000	-	4'000	19'063.30
353.390.13	Imputation des frais de formation	-	-	2'300	3'150.00
353.433.00	Participations au camp d'été	-	5'000	5'000	9'413.55
353.433.02	Participations aux activités autres	-	2'000	2'000	8'616.00

Compte de fonctionnement		Budget		Budget	Comptes
		2020	2019	2018	
		Charges	Produits		
353.433.03	Participations aux activités du Nice	-	500	500	301.30
353.435.00	Locations de matériel à des tiers	-	4'000	3'500	5'006.40
353.469.00	Dons divers et participations de tiers	-	7'000	7'000	20'604.05
<b>4</b>	<b>SANTE</b>				
	Compte de résultat	Charges	3'036'680	3'019'500	2'916'704.90
		Produits		34'000	35'714.65
		Solde	-3'002'680	-2'985'500	-2'880'990.25
<b>40</b>	<b>HOPITAUX</b>				
	Compte de résultat	Charges	21'330	8'890	10'125.50
		Produits		-	-
		Solde	-21'330	-8'890	-10'125.50
40.351.00	① Contribution aux coûts résiduels des soins	21'330	-	8'890	10'125.50
<b>41</b>	<b>HOMES MEDICALISES</b>				
	Compte de résultat	Charges	2'051'380	2'109'550	2'038'189.85
		Produits		-	-
		Solde	-2'051'380	-2'109'550	-2'038'189.85
41.300.00	Jetons et frais de la délégation au home médicalisé Sarine	900	-	500	1'140.00
41.351.00	① Part. aux subv. des soins spéciaux établis. pers.âgées	1'321'820	-	1'353'800	1'348'572.90
41.351.02	Participation à Passepartout Sarine	4'235	-	4'230	3'268.20
41.352.00	Part. au déficit du home médicalisé de la Sarine	-	-	-	-
41.352.01	① Part. aux frais financiers des homes de la Sarine	724'425	-	751'020	685'208.75
<b>44</b>	<b>SOINS AMBULATOIRES</b>				
	Compte de résultat	Charges	727'940	665'895	674'634.35
		Produits		-	-
		Solde	-727'940	-665'895	-674'634.35
44.352.01	① Part. aux indemnités forfaitaires	327'395	-	297'560	322'770.50
44.352.02	① Part. Fondation sarinoise pour l'aide et soins à domicile	400'545	-	368'335	351'863.85
<b>45</b>	<b>PROPHYLAXIE</b>				
	Compte de résultat	Charges	38'445	40'800	33'546.00
		Produits		-	-
		Solde	-38'445	-40'800	-33'546.00
45.311.00	Prophylaxie scolaire	12'400	-	15'300	8'091.00
45.363.00	Puériculture	25'145	-	24'600	24'555.00
45.365.00	Subsides et dons pour la prévention médicale	900	-	900	900.00
<b>46</b>	<b>SERVICE MEDICAL DES ECOLES</b>				
	Compte de résultat	Charges	39'800	39'500	35'811.45
		Produits		27'000	28'912.60
		Solde	-12'800	-12'500	-6'898.85
46.318.00	Service sanitaire scolaire	5'800	-	6'700	5'691.65
46.318.01	Frais de téléphone	-	-	300	303.00
46.351.00	Service dentaire scolaire	34'000	-	32'500	29'816.80
46.433.00	Participation des parents aux soins dentaires	-	27'000	27'000	28'912.60

Compte de fonctionnement		Budget		Comptes	
		2020	2019	2018	
		Charges	Produits		
<b>47</b>	<b>CONTROLE DES DENREES ALIMENTAIRES</b>				
	Compte de résultat	Charges			
		13'800		13'300	13'554.55
		Produits	7'000	7'000	6'802.05
		Solde	-6'800	-6'300	-6'752.50
47.301.00	Contrôle des champignons	7'800	-	7'800	7'904.55
47.318.00	Frais d'analyses de l'eau potable	6'000	-	5'500	5'650.00
47.436.00	Part. des autres communes au contrôle des champignons	-	7'000	7'000	6'802.05
<b>49</b>	<b>AUTRES DEPENSES DE SANTE</b>				
	Compte de résultat	Charges			
		143'985		141'565	110'843.20
		Produits	-	-	-
		Solde	-143'985	-141'565	-110'843.20
49.352.00	Réseau Santé Sarine - Organe coordination	32'475	-	30'320	30'675.50
49.365.00	① Participation aux frais d'ambulance	111'510	-	111'245	80'167.70
<b>5</b>	<b>AFFAIRES SOCIALES</b>				
	Compte de résultat	Charges			
		6'952'745		7'219'985	6'704'161.33
		Produits	2'460'400	2'656'900	2'498'448.11
		Solde	-4'492'345	-4'563'085	-4'205'713.22
<b>50</b>	<b>AVS-AI-APG-AC</b>				
	Compte de résultat	Charges			
		55'020		57'100	53'078.10
		Produits	-	-	-
		Solde	-55'020	-57'100	-53'078.10
50.351.01	① Participation aux allocations familiales non-actifs	55'020	-	57'100	53'078.10
<b>54</b>	<b>PROTECTION DE LA JEUNESSE</b>				
	Compte de résultat	Charges			
		1'369'115		1'315'805	1'167'015.31
		Produits	646'800	641'800	589'606.65
		Solde	-722'315	-674'005	-577'408.66
54.310.00	Documents, brochures	2'500	-	2'500	3'248.00
54.365.00	① Subventions crèches	30'000	-	60'000	58'520.05
54.365.01	Subventions accueil familial de jour	120'000	-	120'000	115'330.20
54.365.02	Subventions garderies	1'000	-	1'000	1'000.00
<b>544</b>	<b>CRECHE COMMUNALE LES POUCETOFS</b>				
	Compte de résultat	Charges			
		1'215'615		1'132'305	988'917.06
		Produits	646'800	641'800	589'606.65
		Solde	-568'815	-490'505	-399'310.41
544.300.00	① Jetons et frais de commission crèche	-	-	1'400	1'560.00
544.309.00	Frais de formation du personnel	7'000	-	7'000	5'463.90
544.310.00	Matériel pédagogique et jeux et activités culturelles	8'800	-	8'800	7'657.00
544.310.01	Matériel et fournitures de bureau	2'700	-	2'700	2'204.29
544.310.02	Frais de publications et d'annonces	1'000	-	1'000	100.00
544.311.00	Achat mobilier	3'500	-	3'500	1'446.80
544.312.00	Frais d'électricité	3'900	-	3'900	3'397.00
544.313.00	① Achat produits alimentaires	40'500	-	27'640	18'553.30
544.313.01	① Achat de fournitures pour soins et pharmacie	3'500	-	10'000	7'400.15
544.313.02	Achat produits d'entretien et articles ménagers	3'000	-	2'500	3'634.55
544.315.00	Entr. et réparation mobilier et machines de bureau	1'000	-	1'000	781.15
544.316.00	① Loyers crèche communale	117'620	-	100'700	62'992.55
544.316.01	Frais d'ordinateur	1'300	-	1'300	-
544.317.00	Frais déplacement du personnel	500	-	1'000	188.35

Compte de fonctionnement		Budget		Budget	Comptes
		2020	2019	2018	2018
		Charges	Produits		
544.318.00	Frais de ports	500	-	500	125.80
544.318.01	Frais de téléphone	3'600	-	3'600	3'702.72
544.318.02	Assurances RC/bâtiments/choses	500	-	500	-
544.319.00	Cotisations, abonnements	4'000	-	3'800	3'192.00
544.390.00	Imputation des intérêts passifs	1'450	-	780	-
544.390.10	Imputations internes des salaires	868'760	-	809'595	748'620.75
544.390.11	Imp. internes des charges sociales et prévoyance	125'820	-	124'385	105'738.50
544.390.30	Imp. internes assurances (employeur)	11'515	-	7'845	6'402.95
544.390.40	Imp. internes alloc. familiales pers. permanent	5'150	-	8'860	5'755.30
544.434.00	Contributions des parents aux frais de garde	-	520'000	520'000	492'099.85
544.436.00	Remboursements des repas par le personnel	-	300	300	-
544.451.00	Contributions Etat Fribourg pour prises en charge	-	125'000	120'000	97'041.80
544.452.00	Contributions communales pour prises en charge	-	1'500	1'500	465.00
<b>55</b>	<b>INVALIDITE</b>				
	Compte de résultat	Charges	2'116'760	2'060'280	2'078'233.25
		Produits	-	-	-
		Solde	-2'116'760	-2'060'280	-2'078'233.25
55.351.00	① Part. aide instit. spécialisées pers. handicapées/inadaptées	2'116'760	-	2'060'280	2'078'233.25
<b>58</b>	<b>AIDE SOCIALE</b>				
	Compte de résultat	Charges	3'411'850	3'786'800	3'405'834.67
		Produits	1'813'600	2'015'100	1'908'841.46
		Solde	-1'598'250	-1'771'700	-1'496'993.21
58.300.00	Jetons et frais de la commission sociale	2'900	-	2'700	2'160.00
58.318.01	Frais de téléphone	3'500	-	3'500	3'572.95
58.319.00	Cotisations, abonnements	2'100	-	2'100	1'921.90
58.351.01	Répartition des avances s/ contrib. entretien non récupérées	43'730	-	46'885	38'790.50
58.351.03	Aide aux victimes d'infractions	14'855	-	15'330	14'885.55
58.352.00	① Frais d'aide sociale, correctif district	-750'230	-	-728'925	-637'351.15
58.365.00	Dons aux oeuvres d'utilité publique	24'000	-	24'000	24'000.00
58.365.03	① Subvention communale aux logements à caractère social	17'000	-	45'000	38'505.10
58.365.04	Participation au Fonds de l'emploi (LEAC)	139'285	-	139'420	139'417.00
58.365.05	① Frais fonctionnement organisateurs MIS	75'000	-	85'000	74'531.50
58.365.06	Frais services sociaux spécialisés	59'910	-	62'030	60'021.90
58.365.08	Part. à l'évaluation des MIS (LaSoc+Leac) +RC bén. de MIS	100	-	100	38.70
58.366.03	① Frais d'aide sociale (bruts)	3'500'000	-	3'800'000	3'368'259.95
58.366.05	Contribution aux repas à domicile	19'500	-	19'500	17'636.00
58.366.06	Animation du 3 <sup>ème</sup> âge	7'000	-	7'000	7'000.00
58.366.07	Contribution assurances obligatoires AVS, incendie	20'000	-	18'000	18'748.90
58.390.00	Imputation des intérêts passifs	600	-	-	-
58.390.13	Imputation des frais de formation	-	-	12'560	5'265.00
58.436.00	Remboursement d'aide sociale des privés	-	750'000	750'000	807'674.46
58.452.00	① Récupération d'aide sociale du Canton + districts	-	1'000'000	1'200'000	1'021'625.75
58.452.01	Récupération des frais fonct. organ. MIS du Canton	-	30'000	30'000	27'772.60
58.452.02	Remboursements cotisations caisses-maladies (ADB)	-	1'000	2'500	3'361.50

Compte de fonctionnement		Budget		Comptes	
		2020	2019	2018	
		Charges	Produits		
<b>581</b>	<b>(PITSC) PROGRAMME INTERSERVICES DE TRAVAIL SOCIAL COMMUNAUTAIRE</b>				
Compte de résultat		Charges		232'600	232'600
		Produits	32'600		32'600
		Solde	-200'000		-200'000
581.300.00	Jetons et frais de la commission du PITSC	1'500	-	1'500	1'200.00
581.301.00	Traitements bruts améliorateurs d'environnement	182'915	-	184'915	169'856.40
581.303.00	Charges sociales nettes et assur. améliorateurs d'environnement	20'210	-	20'410	21'287.05
581.310.00	Imprimés & fournitures de bureau	1'900	-	1'900	817.35
581.312.00	Achat carburant véhicule	1'500	-	1'300	1'371.95
581.313.00	Achat fournitures et marchandises diverses	13'500	-	13'500	7'441.60
581.315.00	Entretien véhicule et machines	6'000	-	4'000	17'506.00
581.316.00	Frais d'informatique	1'500	-	1'500	2'520.35
581.317.00	Frais de déplacement et débours	800	-	800	-
581.317.01	Frais de représentation	500	-	500	4'218.82
581.318.00	Assurances véhicule	950	-	950	936.95
581.318.01	Frais de téléphone	750	-	750	699.40
581.319.00	Impôts sur véhicule	575	-	575	575.00
581.435.00	Ventes et prestations à des tiers	-	25'000	25'000	37'117.15
581.436.00	Remboursements salaires par des tiers	-	7'600	7'600	11'290.00
<b>6</b>	<b>TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS</b>				
Compte de résultat		Charges		2'568'910	2'688'070
		Produits	238'350		224'700
		Solde	-2'330'560		-2'463'370
<b>62</b>	<b>ROUTES COMMUNALES ET GENIE CIVIL</b>				
Compte de résultat		Charges		965'890	1'103'505
		Produits	15'000		15'000
		Solde	-950'890		-1'088'505
<b>620</b>	<b>ROUTES, TROTTOIRS, PLACES DE STATIONNEMENT</b>				
Compte de résultat		Charges		703'055	835'795
		Produits	10'000		10'000
		Solde	-693'055		-825'795
620.312.00	Eclairage public, consommation	35'000	-	35'000	55'053.65
620.314.00	Entr. routes, trottoirs, chemins, places de parc	100'000	-	107'000	114'955.75
620.314.01	Entretien hivernal des routes	90'000	-	90'000	72'907.75
620.314.02	Achat et entretien des signalisations	30'000	-	30'000	25'139.75
620.314.03	Entretien de l'éclairage public	20'000	-	20'000	7'353.30
620.314.04	Entretien et achat de plaquettes de rue	750	-	750	577.30
620.314.06	Entretien des canalisations de routes	15'000	-	15'000	9'041.65
620.390.00	Imputation des intérêts passifs	102'910	-	78'460	74'746.00
620.390.05	Imputation des amortissements	309'395	-	459'585	265'975.00
620.435.00	Facturation à des tiers	-	10'000	10'000	12'706.00
<b>622</b>	<b>SERVICES EDILITAIRES</b>				
Compte de résultat		Charges		262'835	267'710
		Produits	5'000		5'000
		Solde	-257'835		-262'710
622.300.00	Jetons et frais de la commission de l'édilité	1'000	-	960	780.00
622.311.00	Achat outillage et matériel	15'000	-	20'000	12'856.05
622.311.01	Achat vêtements	6'000	-	6'000	9'632.60
622.312.00	Achat carburant	29'000	-	28'000	29'670.35
622.315.00	Entretien et réparation des véhicules	55'000	-	52'000	57'439.65
622.318.00	Frais de fonctionnement	500	-	500	588.80

Compte de fonctionnement		Budget		Budget	Comptes
		2020	2019	2019	2018
		Charges	Produits		
622.318.01	Assurances des véhicules	10'000	-	10'000	9'097.60
622.318.02	Frais de téléphone	3'500	-	3'000	3'726.65
622.319.00	Impôts des véhicules	10'000	-	10'000	9'777.00
622.390.00	Imputation des intérêts passifs	8'685	-	11'300	9'232.00
622.390.05	Imputation des amortissements	124'150	-	124'150	129'310.00
622.390.13	Imputation des frais de formation	-	-	1'800	3'506.25
622.435.00	Facturation à des tiers	-	5'000	5'000	7'637.50
<b>64</b>	<b>CHEMINS DE FER FEDERAUX</b>				
Compte de résultat		Charges	61'600	55'340	51'876.00
		Produits	-	-	-
		Solde	-61'600	-55'340	-51'876.00
64.351.00	① Participation au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire	61'600	-	55'340	51'876.00
<b>65</b>	<b>TRAFIC REGIONAL</b>				
Compte de résultat		Charges	1'532'920	1'529'225	1'441'386.66
		Produits	207'350	209'700	207'374.43
		Solde	-1'325'570	-1'319'525	-1'234'012.23
65.316.00	Rétrocession P+R Corbaroche (à l'Agglo)	13'800	-	12'000	12'729.40
65.316.01	Marly Mobile - location véhicules	7'000	-	7'000	7'428.35
65.318.00	Frais de fonctionnement plan de mobilité	5'000	-	14'350	9'085.68
65.318.02	Marly Mobile - participation aux salaires	45'000	-	45'000	27'101.45
65.319.05	Réduction TVA préalable	-	-	-	217.60
65.352.00	① Participation à l'Agglo - Mobilité	618'185	-	583'520	527'443.50
65.365.00	① Participation au trafic régional	666'575	-	695'195	678'837.00
65.365.02	Achat cartes journalières CFF & frais maintenance informatique	130'160	-	130'160	129'934.28
65.390.50	Imputation interne sur attribution réserve	47'200	-	42'000	48'609.40
65.427.00	Recettes P+R Corbaroche	-	38'000	35'000	38'988.80
65.435.00	Vente de vignettes parking	-	23'000	19'000	22'350.00
65.436.00	Vente de cartes journalières CFF	-	132'850	132'850	128'449.95
65.436.01	Marly Mobile - sponsoring et dons	-	8'500	8'500	8'500.00
65.490.50	Imputation interne sur prélèvement réserve	-	5'000	14'350	9'085.68
<b>69</b>	<b>TRAFIC, AUTRES TACHES</b>				
Compte de résultat		Charges	8'500	-	-
		Produits	16'000	-	-
		Solde	7'500	-	-
<b>690</b>	<b>① PLAN DE MOBILITE SERVICES COMMUNAUX</b>				
Compte de résultat		Charges	8'500	-	-
		Produits	16'000	-	-
		Solde	7'500	-	-
690.318.00	① Honoraires et prestations de service plan de mobilité services communaux	8'500	-	-	-
690.427.00	① Ventes vignettes	-	16'000	-	-

Compte de fonctionnement		Budget		Comptes	
		2020	2019	2018	
		Charges	Produits		
<b>7</b>	<b>PROTECTION/AMENAG. ENVIRONN.</b>				
	Compte de résultat	Charges	3'453'460	3'370'355	3'247'625.71
		Produits	2'978'210	2'940'575	2'874'507.06
		Solde	-475'250	-429'780	-373'118.65
<b>70</b>	<b>APPROVISIONNEMENT EN EAU</b>				
	Compte de résultat	Charges	592'500	561'000	554'228.30
		Produits	592'500	561'000	554'228.30
		Solde	-	-	-
70.300.00	Jetons et frais de la commission des eaux	960	-	960	1'050.00
70.310.00	Imprimés et matériel	500	-	500	385.00
70.311.00	Achat et entretien de compteurs d'eau	32'000	-	26'000	28'401.85
70.312.00	Achat d'eau	30'000	-	35'000	28'655.12
70.312.01	Ⓜ Frais d'électricité	43'500	-	38'000	41'446.93
70.312.02	Achat carburant pour véhicule	550	-	450	590.32
70.314.00	Entretien et réfection du réseau	90'000	-	85'000	33'823.21
70.315.00	Entretien et réparation du véhicule	1'200	-	900	1'259.96
70.316.00	Part. frais d'ordinateur	500	-	500	500.00
70.318.01	Frais de téléphone	1'300	-	1'300	1'518.29
70.318.02	Assurances du véhicule	1'000	-	1'000	832.40
70.318.04	Frais de port	500	-	500	478.90
70.318.05	Frais de poursuites	100	-	100	-
70.318.06	Assurance des bâtiments	2'450	-	2'410	2'408.00
70.319.00	Impôts du véhicule	430	-	430	419.20
70.319.05	Réduction TVA préalable	-	-	-	2'493.60
70.352.00	Contribution au consortium des eaux du grand Fribourg	15'000	-	15'000	14'368.48
70.380.00	Ⓜ Attribution fonds de réserve du service des eaux	38'265	-	46'640	153'316.74
70.390.00	Imputation des intérêts passifs	49'700	-	23'020	19'503.00
70.390.05	Imputation des amortissements	64'135	-	65'135	67'635.00
70.390.10	Imputation des salaires	185'820	-	181'475	135'074.25
70.390.11	Imputation des charges sociales	34'590	-	29'680	19'712.65
70.390.13	Imputation des frais de formation	-	-	7'000	355.40
70.434.00	Location des compteurs	-	52'500	51'000	52'471.95
70.435.00	Vente d'eau	-	540'000	510'000	501'756.35
<b>71</b>	<b>PROTECTION DES EAUX</b>				
	Compte de résultat	Charges	1'543'000	1'533'400	1'505'719.20
		Produits	1'543'000	1'533'400	1'505'719.20
		Solde	-	-	-
71.300.00	Jetons et frais de la commission de l'épuration	960	-	960	1'050.00
71.310.00	Imprimés et matériel	1'000	-	1'000	950.00
71.312.00	Electricité STAP (Messidor, Centre, Falaises)	850	-	850	841.12
71.312.01	Achat carburant pour véhicule	550	-	450	590.32
71.314.00	Entretien et réfection des canalisations	57'000	-	55'000	65'325.62
71.315.00	Entretien et réparation du véhicule	1'200	-	900	1'260.01
71.316.00	Part. frais d'ordinateur	500	-	500	500.00
71.318.00	Assurances du véhicule	1'000	-	1'000	832.40
71.318.04	Frais de port	1'200	-	1'200	1'179.00
71.318.05	Frais de poursuites	100	-	100	-
71.318.06	Assurance des bâtiments	50	-	50	41.95
71.319.00	Impôts du véhicule	430	-	430	419.15
71.319.05	Réduction TVA préalable	-	-	-	2'015.50
71.352.00	Ⓜ Part. aux frais d'exploitation de la STEP (Commune)	468'060	-	458'670	425'693.26
71.352.01	Ⓜ Part. aux frais financiers de la STEP (Commune)	249'500	-	267'760	255'523.17
71.365.00	Subside ordinaire à la société de pêche	300	-	300	300.00

**Compte de fonctionnement**
**Budget**
**Budget**
**Comptes**
**2020**
**2019**
**2018**
**Charges Produits**

71.380.00	① Attribution fonds de réserve protection des eaux	509'765	-	398'990	535'666.70
71.390.00	Imputation des intérêts passifs	21'730	-	38'215	19'217.00
71.390.05	Imputation des amortissements	101'700	-	94'950	42'950.00
71.390.10	Imputation des salaires	108'200	-	179'280	131'554.25
71.390.11	Imputation des charges sociales	18'905	-	29'445	19'454.35
71.390.13	Imputation des frais de formation	-	-	3'350	355.40
71.434.00	Taxe d'exploitation (privés)	-	704'000	699'000	670'522.30
71.434.10	Taxe de base (privés)	-	777'000	777'000	777'784.20
71.434.11	Taxe de base (zone Ancienne Papeterie)	-	62'000	57'400	57'412.70

**72 ① ORDURES MENAGERES**

Compte de résultat		Charges	869'830		834'625	815'475.04
		Produits		771'000	765'800	765'122.65
		Solde	-98'830		-68'825	-50'352.39
72.306.00	Frais de fonctionnement / gestion	800	-	500	7'643.77	
72.310.00	Imprimés et matériel	3'000	-	3'000	1'874.06	
72.311.00	Achat et nettoyage des containers	14'000	-	12'000	13'805.42	
72.312.00	Frais d'électricité	1'500	-	1'500	1'326.60	
72.312.01	Eau	100	-	100	50.50	
72.316.00	Part. frais d'ordinateur	500	-	500	500.00	
72.318.00	① Frais de transport d'ordures	328'000	-	300'000	313'743.20	
72.318.01	① Frais d'incinération et de décharge	325'000	-	305'000	281'640.41	
72.318.02	Entretien des déchetteries	1'000	-	1'000	1'180.98	
72.318.04	Frais de port	500	-	500	479.05	
72.318.05	Frais de poursuites	100	-	100	-	
72.318.06	Assurance des bâtiments	40	-	40	39.25	
72.319.05	Réduction TVA préalable	-	-	-	2'694.80	
72.390.00	Imputation des intérêts passifs	1'320	-	1'520	1'072.00	
72.390.05	Imputation des amortissements	5'705	-	15'705	15'705.00	
72.390.10	Imputation des salaires	159'115	-	163'450	146'400.00	
72.390.11	Imputation des charges sociales	29'150	-	29'710	27'320.00	
72.434.00	Taxe de base enlèvement ordures	-	405'000	400'000	407'567.55	
72.434.01	Taxe au sac à ordures (Sacco)	-	280'000	280'000	270'630.50	
72.434.02	Taxe pour déchets organiques	-	80'000	80'000	79'564.95	
72.434.05	Taxe pour élimination papiers/cartons des commerçants	-	3'000	3'000	3'089.65	
72.435.01	Facturation à des tiers (déchets encombrants)	-	2'500	2'300	2'620.00	
72.437.00	Amendes sacs poubelles	-	500	500	1'650.00	

**74 CERCLE D'INHUMATION**

Compte de résultat		Charges	80'690		100'070	59'950.02
		Produits		41'710	50'375	31'041.91
		Solde	-38'980		-49'695	-28'908.11

**740 CIMETIERE**

Compte de résultat		Charges	38'980		49'695	28'908.11
		Produits		-	-	-
		Solde	-38'980		-49'695	-28'908.11
740.300.00	Jetons et frais de la commission du cimetière	240	-	240	120.00	
740.315.00	Frais de fonctionnement de la chapelle mortuaire	8'250	-	8'200	8'201.00	
740.352.00	Participation communale au Cercle d'inhumation	18'175	-	28'270	7'644.11	
740.390.00	Imputation des intérêts passifs	2'730	-	3'400	3'358.00	
740.390.05	Imputation des amortissements	9'585	-	9'585	9'585.00	

**Compte de fonctionnement**
**Budget**
**Budget**
**Comptes**
**2020**
**2019**
**2018**
**Charges Produits**

				Budget	Budget	Comptes
				2020	2019	2018
		Charges	Produits			
<b>741</b>	<b>CERCLE D'INHUMATION</b>					
	Compte de résultat	Charges	41'710		50'375	31'041.91
		Produits		41'710	50'375	31'041.91
		Solde	-		-	-
741.301.00	Honoraires et débours	3'800	-		3'815	3'814.25
741.312.00	Achat d'eau	3'000	-		3'200	2'887.95
741.314.00	Frais de fossoyage et d'entretien	10'000	-		13'000	7'821.00
741.318.00	Assurances diverses	355	-		355	356.25
741.318.01	Enlèvement et élimination des déchets végétaux	5'000	-		5'000	3'181.90
741.318.02	Frais bancaires	200	-		200	114.56
741.390.00	Imputation des intérêts passifs	10'850	-		9'100	6'761.00
741.390.05	Imputation des amortissements	8'505	-		15'705	6'105.00
741.427.00	Emoluments de fossoyage	-	8'000	8'000	8'000	7'000.00
741.427.01	Emoluments de placement d'urnes	-	6'500	6'500	6'500	7'825.00
741.427.02	Emoluments de concessionnaires et taxes d'entrées	-	4'000	4'000	4'000	4'000.00
741.427.03	Emoluments pour enlèvement de monuments	-	1'500	1'500	1'500	750.00
741.427.04	Emoluments pour plaquettes et inscr.jardin souvenirs	-	3'000	1'000	1'000	3'600.00
741.452.00	Participation des communes membres	-	18'710	29'375	29'375	7'866.91
<b>75</b>	<b>CORRECTION DES EAUX ET ENDIGUEMENTS</b>					
	Compte de résultat	Charges	38'940		39'820	48'746.28
		Produits		-	-	-
		Solde	-38'940		-39'820	-48'746.28
75.314.00	Entretien des ruisseaux et rivières	3'500	-		3'500	26'157.28
75.390.00	Imputation des intérêts passifs	9'620	-		10'500	10'369.00
75.390.05	Imputation des amortissements	25'820	-		25'820	12'220.00
<b>78</b>	<b>PROTECTION NATURE</b>					
	Compte de résultat	Charges	3'250		3'250	3'231.00
		Produits		-	-	-
		Solde	-3'250		-3'250	-3'231.00
78.318.00	Etablissement bilan CO <sup>2</sup>	3'250	-		3'250	3'231.00
<b>79</b>	<b>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>					
	Compte de résultat	Charges	325'250		298'190	260'275.87
		Produits		30'000	30'000	18'395.00
		Solde	-295'250		-268'190	-241'880.87
79.300.00	Jetons et frais commission d'aménag. terr. et énergie	3'360	-		3'480	3'060.00
79.318.00	Frais de bornage et de cadastre	8'900	-		3'450	9'395.90
79.318.01	① Plan d'aménagement local	109'000	-		90'470	84'138.10
79.318.03	Avances pour permis de construire/émoluments divers	4'000	-		4'000	5'175.00
79.318.04	Concept de stationnement et modération de trafic	5'500	-		10'000	1'066.40
79.318.05	SIT communal	28'730	-		25'500	24'598.67
79.351.00	Part. au plan de gestion de la petite Sarine (2012-2023)	6'500	-		6'500	6'500.00
79.352.00	① Participation à l'Agglo - Aménagement régional	63'280	-		55'365	41'924.80
79.365.00	Part. au plan de gestion du lac de Pérolles	5'050	-		5'050	5'049.00
79.390.00	Imputation des intérêts passifs	4'025	-		6'370	6'288.00
79.390.05	Imputation des amortissements	86'905	-		86'905	72'000.00
79.390.13	Imputation des frais de formation	-	-		1'100	1'080.00
79.431.00	Emoluments pour approbation de plans	-	30'000	30'000	30'000	18'395.00

**Compte de fonctionnement**
**Budget**
**Budget**
**Comptes**
**2020**
**2019**
**2018**
**Charges Produits**

<b>8</b>	<b>ECONOMIE</b>				
	Compte de résultat	Charges	152'315	154'595	144'709.85
		Produits	-	-	45.00
		Solde	-152'315	-154'595	-144'664.85
<b>80</b>	<b>AGRICULTURE</b>				
	Compte de résultat	Charges	300	300	300.00
		Produits	-	-	-
		Solde	-300	-300	-300.00
80.319.00	Contribution à la SECADA		300	300	300.00
<b>81</b>	<b>FORETS</b>				
	Compte de résultat	Charges	13'000	12'865	13'862.15
		Produits	-	-	-
		Solde	-13'000	-12'865	-13'862.15
81.352.00	Participation à Forêts-Sarine		13'000	12'865	13'862.15
<b>83</b>	<b>TOURISME</b>				
	Compte de résultat	Charges	112'425	112'065	111'777.80
		Produits	-	-	45.00
		Solde	-112'425	-112'065	-111'732.80
83.352.00	① Participation à l'Agglo - Promotion touristique		61'790	60'535	60'354.80
83.365.00	Subsides à la SDME		7'500	7'500	7'500.00
83.365.01	Subsides au tourisme		24'710	24'600	24'555.00
83.365.02	Promotion touristique locale		-	-	-
83.390.00	Imputation des intérêts passifs		4'025	5'030	4'968.00
83.390.05	Imputation des amortissements		14'400	14'400	14'400.00
83.435.00	Ventes ouvrages (livres) sur Marly		-	-	45.00
<b>84</b>	<b>INDUSTRIE, ARTISANAT ET COMMERCE</b>				
	Compte de résultat	Charges	26'590	29'365	18'769.90
		Produits	-	-	-
		Solde	-26'590	-29'365	-18'769.90
84.352.00	① Participation à l'Agglo - Promotion économique		26'590	29'365	18'769.90

Compte de fonctionnement		Budget		Budget	Comptes
		2020	2019	2019	2018
		Charges	Produits		
<b>9</b>	<b>FINANCES ET IMPOTS</b>				
	Compte de résultat	Charges	3'431'130	3'577'715	3'134'450.92
		Produits	32'784'840	30'871'115	29'509'455.99
		Solde	29'353'710	27'293'400	26'375'005.07
<b>90</b>	<b>IMPOTS</b>				
	Compte de résultat	Charges	461'570	466'365	432'782.64
		Produits	29'042'170	27'137'510	26'279'073.30
		Solde	28'580'600	26'671'145	25'846'290.66
90.318.00	Frais de rappels et de poursuites	45'000	-	45'000	36'870.15
90.318.01	① Part aux frais perception impôt sur véhicules	11'570	-	11'365	11'001.50
90.319.00	Pertes sur débiteurs impôts	320'000	-	320'000	302'151.69
90.319.10	Remboursement imputation forfaitaire d'impôt étrangers	10'000	-	15'000	6'994.50
90.329.00	Escomptes accordés sur impôts	75'000	-	75'000	75'764.80
90.400.00	① Impôt sur le revenu (personnes physiques)	-	17'200'000	16'720'000	15'686'842.45
90.400.01	① Impôt sur la fortune (personnes physiques)	-	2'200'000	2'070'000	2'048'770.15
90.400.02	Impôt à la source	-	650'000	650'000	644'637.55
90.400.03	Impôt sur les prestations en capital	-	480'000	500'000	453'238.65
90.401.00	① Impôt sur le bénéfice (personnes morales)	-	1'800'000	1'265'000	1'268'375.90
90.401.01	① Impôt sur le capital (personnes morales)	-	1'150'000	470'000	454'212.25
90.402.00	Contribution immobilière	-	3'370'000	3'300'000	3'303'415.05
90.403.00	① Impôt sur les gains immobiliers et les plus-values	-	650'000	600'000	447'990.45
90.404.00	① Impôt sur les mutations	-	700'000	850'000	1'296'713.20
90.405.00	① Impôt sur les donations et les successions	-	50'000	70'000	27'048.85
90.406.00	Impôt sur les chiens	-	25'000	23'000	25'735.50
90.406.02	Impôt sur les appareils et les distributeurs	-	5'700	5'700	5'700.00
90.436.00	Remboursement des frais de rappels et de poursuites	-	20'000	20'000	23'626.95
90.436.01	Intérêts de retard	-	110'000	110'000	130'058.65
90.436.02	Produits extraordinaires (remboursements divers)	-	10'000	20'000	13'665.20
90.441.00	① Part à l'impôt cantonal sur les véhicules à moteur	-	462'615	463'810	449'042.50
90.451.00	① Compensation de base - Réforme fiscale	-	158'855	-	-
<b>93</b>	<b>PEREQUATION FINANCIERE ET COMPENSATION DES CHARGES</b>				
	Compte de résultat	Charges	-	-	-
		Produits	1'081'685	939'335	827'835.00
		Solde	1'081'685	939'335	827'835.00
<b>930</b>	① <b>PEREQUATION FINANCIERE</b>				
	Compte de résultat	Charges	-	-	-
		Produits	1'081'685	939'335	827'835.00
		Solde	1'081'685	939'335	827'835.00
930.462.00	① Attribution de la péréquation des ressources	-	665'573	555'784	444'700.00
930.462.01	① Attribution de la péréquation des besoins	-	416'112	383'551	383'135.00

Compte de fonctionnement		Budget		Comptes	
		2020	2019	2018	
		Charges	Produits		
<b>94</b>	<b>GERANCE DE LA FORTUNE ET DES DETTES</b>				
	Compte de résultat	Charges		3'026'260	2'605'788.50
		Produits	2'528'785	2'737'920	2'344'852.61
		Solde	-279'030	-288'340	-260'935.89
<b>940</b>	<b>INTERETS PASSIFS ET AMORTISSEMENTS</b>				
	Compte de résultat	Charges		2'744'480	2'350'077.40
		Produits	2'444'745	2'659'920	2'274'145.00
		Solde	-76'075	-84'560	-75'932.40
940.318.00	Frais bancaires	2'500	-	2'500	1'632.82
940.318.01	Taxes CCP	19'000	-	19'000	18'571.49
940.321.00	Intérêts des dettes en comptes-courants	5'000	-	10'000	3'087.23
940.321.01	① Intérêts des dettes à moyen et long terme	624'900	-	634'480	582'489.91
940.330.00	① Amortissements obligatoires	1'869'420	-	2'078'500	1'744'295.95
940.490.00	Imputation des intérêts passifs	-	595'325	601'420	549'850.00
940.490.05	Imputation des amortissements	-	1'849'420	2'058'500	1'724'295.00
<b>941</b>	<b>INTERETS ACTIFS</b>				
	Compte de résultat	Charges		1'700	1'365.92
		Produits	8'000	8'000	10'171.21
		Solde	6'700	6'300	8'805.29
941.380.01	Attribution des intérêts actifs aux diverses réserves	1'300	-	1'700	1'365.92
941.420.00	Intérêts des capitaux	-	8'000	8'000	10'171.21
<b>942</b>	<b>BIENS DU PATRIMOINE FINANCIER</b>				
	Compte de résultat	Charges		-	-
		Produits	56'000	70'000	60'536.40
		Solde	56'000	70'000	60'536.40
942.423.00	Loyers du domaine et des parchets et droits de superficie	-	56'000	70'000	60'536.40

**Compte de fonctionnement**
**Budget**
**Budget**
**Comptes**
**2020**
**2019**
**2018**
**Charges Produits**
**943**
**BIENS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF**

Compte de résultat		Charges	Produits	Budget 2019	Comptes 2018
		285'695		280'080	254'345.18
			20'040	-	-
Solde		-265'655		-280'080	-254'345.18
943.300.00	Jetons et frais de commission des bâtiments	2'000	-	2'000	1'140.00
943.312.00	Electricité des bâtiments communaux	20'500	-	20'500	23'234.80
943.312.01	Chauffage des bâtiments communaux	36'000	-	36'000	29'894.10
943.312.02	Eau des bâtiments communaux	37'000	-	37'000	36'952.75
943.313.00	Frais de nettoyage et de conciergerie	7'000	-	7'000	6'464.15
943.314.00	Entretien et réfection des biens immobiliers	35'000	-	40'000	25'686.58
943.314.02	Surveillance des bâtiments communaux	18'000	-	11'000	11'561.65
943.314.03	Entretien bâtiments communaux suite de vandalismes	1'000	-	1'000	1'618.10
943.318.00	Assurances des bâtiments communaux	15'000	-	15'000	14'105.05
943.390.00	Imputation des intérêts passifs	40'975	-	28'950	27'813.00
943.390.05	Imputation des amortissements	73'220	-	77'930	73'375.00
943.390.13	Imputation des frais de formation	-	-	3'700	2'500.00
943.427.00	① Loyer locaux service du feu   Route de Fribourg 9	-	20'040	-	-

**99**
**POSTE NON-VENTILABLE**

Compte de résultat		Charges	Produits	Budget 2019	Comptes 2018
		161'745		85'090	95'879.78
			132'200	56'350	57'695.08
Solde		-29'545		-28'740	-38'184.70
99.332.00	① Amortissements supplémentaires	80'000	-	-	10'815.00
99.352.00	① Assemblée constitutive du Grand-Fribourg	27'500	-	24'380	22'606.65
99.352.01	① Participation à l'Agglo - Finances	2'045	-	2'035	578.75
99.352.02	① Conférence régionale pour des infrastructures régionales, participation	-	-	2'325	4'184.30
99.382.01	Attributions à réserve plan de mobilité	47'200	-	42'000	48'609.40
99.390.50	Imputation interne prélèvement réserve plan de mobilité	5'000	-	14'350	9'085.68
99.482.01	① Prélèvement sur réserve plan mobilité	-	85'000	14'350	9'085.68
99.490.50	Imputation interne attribution réserve plan mobilité	-	47'200	42'000	48'609.40

Charges et produits par natures		Budget	Budget	Comptes
		2020	2019	2018
		Charges Produits	Charges Produits	Charges Produits
<b>3</b>	<b>Charges</b>	<b>42'160'110</b>	<b>41'649'025</b>	<b>39'328'277.35</b>
<b>30</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>9'241'025</b>	<b>9'079'540</b>	<b>8'715'946.93</b>
300	Autorités et commissions	266'320	265'360	245'726.00
301	Personnel administratif et d'exploitation	7'630'025	7'514'790	7'194'001.44
302	Personnel enseignant	-	-	-
303	Assurances sociales	697'290	662'010	653'753.40
304	Caisses de pensions et de prévoyance	398'500	399'000	402'477.25
305	Assurance-maladie et accidents	132'175	95'500	99'368.25
306	Prestations en nature	5'540	4'800	12'478.97
307	Prestations complémentaires prévoyance	24'000	-	10'740.00
308	Personnel temporaire	-	-	-
309	Autres charges de personnel	87'175	138'080	97'401.62
<b>31</b>	<b>Biens, services et marchandises</b>	<b>4'284'390</b>	<b>4'065'410</b>	<b>3'858'096.55</b>
310	Fournitures de bureau, imprimés et matériel d'enseignement	231'740	277'400	247'222.59
311	Achat de mobilier, machines, véhicules et matériel technique	165'850	155'950	159'202.90
312	Eau, énergie, combustibles	528'550	522'350	553'368.36
313	Autres fournitures et marchandises	281'200	227'140	218'779.81
314	Entretien des immeubles et des routes	722'900	696'750	638'805.44
315	Entretien d'objets mobiliers et installations techniques	113'950	133'200	128'210.13
316	Loyers, fermages et redevances d'utilisation	494'070	345'500	310'985.12
317	Dédommagements	42'500	38'300	36'157.44
318	Prestations de services et primes d'assurances	1'337'240	1'295'585	1'211'269.42
319	Impôts, taxes, cotisations, indemnités, pertes sur débiteurs, remboursements à des tiers	366'390	373'235	354'095.34
<b>32</b>	<b>Intérêts passifs</b>	<b>704'900</b>	<b>719'480</b>	<b>661'341.94</b>
321	Intérêts des dettes à court terme	5'000	10'000	3'087.23
322	Intérêts des dettes à moyen et long terme	624'900	634'480	582'489.91
329	Escomptes et rabais	75'000	75'000	75'764.80
<b>33</b>	<b>Amortissements</b>	<b>1'949'420</b>	<b>2'078'500</b>	<b>1'755'110.95</b>
330	Amortissements financiers obligatoires	1'869'420	2'078'500	1'744'295.95
332	Amortissements comptables	80'000	-	10'815.00
<b>34</b>	<b>Contributions sans affectations</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
341	Contributions à des communes	-	-	-
<b>35</b>	<b>Remboursements et participations à des collectivités publiques</b>	<b>15'461'200</b>	<b>14'951'595</b>	<b>14'515'554.17</b>
351	Canton	8'171'720	8'140'440	8'158'836.80
352	Autres communes, consortium et associations de communes	7'289'480	6'811'155	6'356'717.37
<b>36</b>	<b>Subventions accordées</b>	<b>5'372'535</b>	<b>5'772'700</b>	<b>5'222'028.52</b>
362	Communes et paroisses	-	-	-
363	Propres établissements	136'445	138'100	122'089.04
364	Sociétés d'économie mixte	4'000	4'000	4'000.00
365	Institutions privées	1'621'590	1'721'600	1'634'428.88
366	Aides individuelles	3'610'500	3'909'000	3'461'510.60
<b>37</b>	<b>Subventions redistribuées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>38</b>	<b>Attributions aux réserves</b>	<b>596'530</b>	<b>562'570</b>	<b>817'346.96</b>
380	Réserves obligatoires	549'330	520'570	768'737.56
382	Autres réserves	47'200	42'000	48'609.40
<b>39</b>	<b>Imputations internes</b>	<b>4'550'110</b>	<b>4'419'230</b>	<b>3'782'851.33</b>
390	Imputations internes	4'550'110	4'419'230	3'782'851.33

## Charges et produits par natures

Ecart B 2020 - B 2019

Ecart B 2020 - C 2018

francs

%

francs

%

		511'085	1.2%	2'831'833	7.2%
<b>3</b>	<b>Charges</b>	-		-	
<b>30</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>161'485</b>	<b>1.8%</b>	<b>525'078</b>	<b>6.0%</b>
300	Autorités et commissions	960	0.4%	20'594	8.4%
301	Personnel administratif et d'exploitation	115'235	1.5%	436'024	6.1%
302	Personnel enseignant	-		-	
303	Assurances sociales	35'280	5.3%	43'537	6.7%
304	Caisses de pensions et de prévoyance	-500	-0.1%	-3'977	-1.0%
305	Assurance-maladie et accidents	36'675	38.4%	32'807	33.0%
306	Prestations en nature	740	15.4%	-6'939	-55.6%
307	Prestations complémentaires prévoyance	24'000		13'260	123.5%
308	Personnel temporaire	-		-	
309	Autres charges de personnel	-50'905	-36.9%	-10'227	-10.5%
<b>31</b>	<b>Biens, services et marchandises</b>	<b>218'980</b>	<b>5.4%</b>	<b>426'293</b>	<b>11.0%</b>
310	Fournitures de bureau, imprimés et matériel d'enseignement	-45'660	-16.5%	-15'483	-6.3%
311	Achat de mobilier, machines, véhicules et matériel technique	9'900	6.3%	6'647	4.2%
312	Eau, énergie, combustibles	6'200	1.2%	-24'818	-4.5%
313	Autres fournitures et marchandises	54'060	23.8%	62'420	28.5%
314	Entretien des immeubles et des routes	26'150	3.8%	84'095	13.2%
315	Entretien d'objets mobiliers et installations techniques	-19'250	-14.5%	-14'260	-11.1%
316	Loyers, fermages et redevances d'utilisation	148'570	43.0%	183'085	58.9%
317	Dédommagements	4'200	11.0%	6'343	17.5%
318	Prestations de services et primes d'assurances	41'655	3.2%	125'971	10.4%
319	Impôts, taxes, cotisations, indemnités, pertes sur débiteurs, remboursements à des tiers	-6'845	-1.8%	12'295	3.5%
<b>32</b>	<b>Intérêts passifs</b>	<b>-14'580</b>	<b>-2.0%</b>	<b>43'558</b>	<b>6.6%</b>
321.00	Intérêts des dettes à court terme	-5'000	-50.0%	1'913	62.0%
321.01	Intérêts des dettes à moyen et long terme	-9'580	-1.5%	42'410	7.3%
329	Escomptes et rabais	-	0.0%	-765	-1.0%
<b>33</b>	<b>Amortissements</b>	<b>-129'080</b>	<b>-6.2%</b>	<b>194'309</b>	<b>11.1%</b>
330	Amortissements financiers obligatoires	-209'080	-10.1%	125'124	7.2%
332	Amortissements comptables	80'000		69'185	639.7%
<b>34</b>	<b>Contributions sans affectations</b>	-		-	
341	Contributions à des communes	-		-	
<b>35</b>	<b>Remboursements et participations à des collectivités publiques</b>	<b>509'605</b>	<b>3.4%</b>	<b>945'646</b>	<b>6.5%</b>
351	Canton	31'280	0.4%	12'883	0.2%
352	Autres communes, consortium et associations de communes	478'325	7.0%	932'763	14.7%
<b>36</b>	<b>Subventions accordées</b>	<b>-400'165</b>	<b>-6.9%</b>	<b>150'506</b>	<b>2.9%</b>
362	Communes et paroisses	-		-	
363	Propres établissements	-1'655	-1.2%	14'356	11.8%
364	Sociétés d'économie mixte	-	0.0%	-	0.0%
365	Institutions privées	-100'010	-5.8%	-12'839	-0.8%
366	Aides individuelles	-298'500	-7.6%	148'989	4.3%
<b>37</b>	<b>Subventions redistribuées</b>	-		-	
<b>38</b>	<b>Attributions aux réserves</b>	<b>33'960</b>	<b>6.0%</b>	<b>-220'817</b>	<b>-27.0%</b>
380	Réserves obligatoires	28'760	5.5%	-219'408	-28.5%
382	Autres réserves	5'200	12.4%	-1'409	-2.9%
<b>39</b>	<b>Imputations internes</b>	<b>130'880</b>	<b>3.0%</b>	<b>767'259</b>	<b>20.3%</b>
390	Imputations internes	130'880	3.0%	767'259	20.3%

Charges et produits par natures		Budget	Budget	Comptes
		2020	2019	2018
		Charges Produits	Charges Produits	Charges Produits
<b>4</b>	<b>Produits</b>	<b>42'463'035</b>	<b>40'276'385</b>	<b>38'447'541.84</b>
<b>40</b>	<b>Impôts</b>	<b>28'280'700</b>	<b>26'523'700</b>	<b>25'662'680.00</b>
400	Impôts sur le revenu, la fortune et impôt personnel	20'530'000	19'940'000	18'833'488.80
400.00	Impôt sur le revenu des personnes physiques	17'200'000	16'720'000	15'686'842.45
400.01	Impôt sur la fortune des personnes physiques	2'200'000	2'070'000	2'048'770.15
400.02	Impôt à la source	650'000	650'000	644'637.55
400.03	Impôt sur les prestations en capital	480'000	500'000	453'238.65
401	Impôts sur le bénéfice et le capital	2'950'000	1'735'000	1'722'588.15
401.00	Impôt sur le bénéfice des personnes morales	1'800'000	1'265'000	1'268'375.90
401.01	Impôt sur le capital des personnes morales	1'150'000	470'000	454'212.25
402	Contribution immobilière	3'370'000	3'300'000	3'303'415.05
403	Impôts sur les gains en capital	650'000	600'000	447'990.45
404	Impôts sur les mutations immobilières	700'000	850'000	1'296'713.20
405	Impôts sur les successions et donations	50'000	70'000	27'048.85
406	Autres impôts	30'700	28'700	31'435.50
<b>42</b>	<b>Revenus de biens</b>	<b>357'540</b>	<b>315'500</b>	<b>324'120.31</b>
420	Banques	8'000	8'000	10'171.21
422	Capitaux du patrimoine financier	-	-	-
423	Immeubles du patrimoine financier	252'500	251'500	251'785.30
424	Gains comptables	-	-	-
426	Participation du patrimoine administratif	-	-	-
427	Immeubles du patrimoine administratif	97'040	56'000	62'163.80
<b>43</b>	<b>Contributions, émoluments, taxes et produits des ventes</b>	<b>5'883'250</b>	<b>5'803'370</b>	<b>5'870'930.71</b>
430	Contributions de remplacement	325'000	335'000	328'701.25
431	Émoluments administratifs	73'500	75'000	64'709.00
433	Ecolages et participations aux frais scolaires	146'500	281'500	278'433.95
434	Taxes d'utilisation	3'073'500	2'867'400	2'811'143.65
435	Ventes et prestations de service	655'900	625'800	646'265.50
436	Remboursements de tiers	1'582'550	1'595'170	1'711'210.36
437	Amendes	20'500	18'500	24'010.00
439	Autres impôts	5'800	5'000	6'457.00
<b>44</b>	<b>Part à des recettes sans affectation</b>	<b>462'615</b>	<b>463'810</b>	<b>449'042.50</b>
440	Part à des recettes fédérales	-	-	-
441	Part à des recettes cantonales	462'615	463'810	449'042.50
444	Autres contributions cantonales	-	-	-
<b>45</b>	<b>Remboursements et dédomm. de collectivités publiques</b>	<b>1'515'235</b>	<b>1'598'690</b>	<b>1'341'559.36</b>
451	Canton	283'855	168'000	97'041.80
452	Communes	1'231'380	1'430'690	1'244'517.56
<b>46</b>	<b>Subventions acquises</b>	<b>1'328'585</b>	<b>1'137'735</b>	<b>1'007'271.95</b>
460	Confédération	37'000	35'000	38'044.85
461	Canton	202'900	156'400	120'788.05
462	Communes et associations de communes	1'081'685	939'335	827'835.00
469	Autres subventions, dons et legs	7'000	7'000	20'604.05
<b>47</b>	<b>Subventions à redistribuer</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>48</b>	<b>Prélèvement sur des réserves</b>	<b>85'000</b>	<b>14'350</b>	<b>9'085.68</b>
480	Réserves obligatoires	-	-	-
482	Autres réserves	85'000	14'350	9'085.68
<b>49</b>	<b>Imputations internes</b>	<b>4'550'110</b>	<b>4'419'230</b>	<b>3'782'851.33</b>
490	Imputations internes	4'550'110	4'419'230	3'782'851.33
<b>Excédent (+) / Découvert (-) des exercices</b>		<b>302'925</b>	<b>-1'372'640</b>	<b>-880'735.51</b>

## Charges et produits par natures

Ecart B 2020 - B 2019

Ecart B 2020 - C 2018

francs % francs %

		Ecart B 2020 - B 2019		Ecart B 2020 - C 2018	
		francs	%	francs	%
<b>4</b>	<b>Produits</b>	<b>2'186'650</b>	<b>5.4%</b>	<b>4'015'493</b>	<b>10.4%</b>
<b>40</b>	<b>Impôts</b>	<b>1'757'000</b>	<b>6.6%</b>	<b>2'618'020</b>	<b>10.2%</b>
400	Impôts sur le revenu, la fortune et impôt personnel	590'000	3.0%	1'696'511	9.0%
400.00	+ Impôt sur le revenu des personnes physiques	480'000	2.9%	1'513'158	9.6%
400.01	+ Impôt sur la fortune des personnes physiques	130'000	6.3%	151'230	7.4%
400.02	+ Impôt à la source	-	0.0%	5'362	0.8%
400.03	+ Impôt sur les prestations en capital	-20'000	-4.0%	26'761	5.9%
401	Impôts sur le bénéfice et le capital	1'215'000	70.0%	1'227'412	71.3%
401.00	+ Impôt sur le bénéfice des personnes morales	535'000	42.3%	531'624	41.9%
401.01	+ Impôt sur le capital des personnes morales	680'000	144.7%	695'788	153.2%
402	Contribution immobilière	70'000	2.1%	66'585	2.0%
403	Impôts sur les gains en capital	50'000	8.3%	202'010	45.1%
404	Impôts sur les mutations immobilières	-150'000	-17.6%	-596'713	-46.0%
405	Impôts sur les successions et donations	-20'000	-28.6%	22'951	84.9%
406	Autres impôts	2'000	7.0%	-736	-2.3%
<b>42</b>	<b>Revenus de biens</b>	<b>42'040</b>	<b>13.3%</b>	<b>33'420</b>	<b>10.3%</b>
420	Banques	-	0.0%	-2'171	-21.3%
422	Capitaux du patrimoine financier	-	-	-	-
423	Immeubles du patrimoine financier	1'000	0.4%	715	0.3%
424	Gains comptables	-	-	-	-
426	Participation du patrimoine administratif	-	-	-	-
427	Immeubles du patrimoine administratif	41'040	73.3%	34'876	56.1%
<b>43</b>	<b>Contributions, émoluments, taxes et produits des ventes</b>	<b>79'880</b>	<b>1.4%</b>	<b>12'319</b>	<b>0.2%</b>
430	Contributions de remplacement	-10'000	-3.0%	-3'701	-1.1%
431	Émoluments administratifs	-1'500	-2.0%	8'791	13.6%
433	Ecolages et participations aux frais scolaires	-135'000	-48.0%	-131'934	-47.4%
434	Taxes d'utilisation	206'100	7.2%	262'356	9.3%
435	Ventes et prestations de service	30'100	4.8%	9'635	1.5%
436	Remboursements de tiers	-12'620	-0.8%	-128'660	-7.5%
437	Amendes	2'000	10.8%	-3'510	-14.6%
439	Autres impôts	800	16.0%	-657	-10.2%
<b>44</b>	<b>Part à des recettes sans affectation</b>	<b>-1'195</b>	<b>-0.3%</b>	<b>13'573</b>	<b>3.0%</b>
440	Part à des recettes fédérales	-	-	-	-
441	Part à des recettes cantonales	-1'195	-0.3%	13'573	3.0%
444	Autres contributions cantonales	-	-	-	-
<b>45</b>	<b>Remboursements et dédomm. de collectivités publiques</b>	<b>-83'455</b>	<b>-5.2%</b>	<b>173'676</b>	<b>12.9%</b>
451	Canton	115'855	69.0%	186'813	192.5%
452	Communes	-199'310	-13.9%	-13'138	-1.1%
<b>46</b>	<b>Subventions acquises</b>	<b>190'850</b>	<b>16.8%</b>	<b>321'313</b>	<b>31.9%</b>
460	Confédération	2'000	5.7%	-1'045	-2.7%
461	Canton	46'500	29.7%	82'112	68.0%
462	Communes et associations de communes	142'350	15.2%	253'850	30.7%
469	Autres subventions, dons et legs	-	0.0%	-13'604	-66.0%
<b>47</b>	<b>Subventions à redistribuer</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>48</b>	<b>Prélèvement sur des réserves</b>	<b>70'650</b>	<b>492.3%</b>	<b>75'914</b>	<b>835.5%</b>
480	Réserves obligatoires	-	-	-	-
482	Autres réserves	70'650	492.3%	75'914	835.5%
<b>49</b>	<b>Imputations internes</b>	<b>130'880</b>	<b>3.0%</b>	<b>767'259</b>	<b>20.3%</b>
490	Imputations internes	130'880	3.0%	767'259	20.3%
<b>Variations excédent ou découvert des exercices</b>		<b>1'675'565</b>		<b>1'183'661</b>	



Compte des investissements	Budget 2020	Budget	Comptes
	Total	2019	2018
<b>0 ADMINISTRATION</b>			
Charges	146'400	210'400	146'337.83
Revenus	-	-	-
<b>Investissements nets</b>	<b>146'400</b>	<b>210'400</b>	<b>146'337.83</b>
<b>1 ORDRE PUBLIC</b>			
Charges	-	-	-
Revenus	-	-	-
<b>Investissements nets</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION</b>			
Charges	1'911'735	2'307'015	584'517.78
Revenus	-	-	-
<b>Investissements nets</b>	<b>1'911'735</b>	<b>2'307'015</b>	<b>584'517.78</b>
<b>3 CULTURE, LOISIRS, SPORTS</b>			
Charges	52'295	211'300	56'678.80
Revenus	-	-	-
<b>Investissements nets</b>	<b>52'295</b>	<b>211'300</b>	<b>56'678.80</b>
<b>4 SANTE</b>			
Charges	-	-	-
Revenus	-	-	-
<b>Investissements nets</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>5 AFFAIRES SOCIALES</b>			
Charges	158'000	104'200	-
Revenus	-	-	-
<b>Investissements nets</b>	<b>158'000</b>	<b>104'200</b>	<b>-</b>
<b>6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS</b>			
Charges	8'616'705	8'349'459	297'154.87
Revenus	46'000	2'786'000	-
<b>Investissements nets</b>	<b>8'570'705</b>	<b>5'563'459</b>	<b>297'154.87</b>
<b>7 PROTECTION/AMENAG. ENVIRONN.</b>			
Charges	6'746'210	7'723'861	1'202'711.12
Revenus	200'000	200'000	212'498.85
<b>Investissements nets</b>	<b>6'546'210</b>	<b>7'523'861</b>	<b>990'212.27</b>
<b>8 ECONOMIE</b>			
Charges	-	-	-
Revenus	-	-	-
<b>Investissements nets</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>9 FINANCES ET IMPOTS</b>			
Compte de résultat			
Charges	2'123'940	159'668	68'845.15
Revenus	-	-	744'718.00
<b>Investissements nets</b>	<b>2'123'940</b>	<b>159'668</b>	<b>-675'872.85</b>
<b>TOTAUX</b>			
<b>Charges</b>	<b>19'755'285</b>	<b>19'065'903</b>	<b>2'356'245.55</b>
<b>Revenus</b>	<b>246'000</b>	<b>2'986'000</b>	<b>957'216.85</b>
<b>Investissements nets</b>	<b>19'509'285</b>	<b>16'079'903</b>	<b>1'399'028.70</b>

## Compte des investissements

Message n°  
2019

Budget  
2020

Objets déjà  
votés, reports

		Charges		Revenus		Charges		Revenus	
<b>0</b>	<b>ADMINISTRATION</b>								
	Compte de résultat	Charges	-			146'400			
		Revenus		-				-	
		Invest. net	-			146'400			
<b>020</b>	<b>PERSONNEL COMMUNAL</b>								
	Compte de résultat	Charges	-			146'400			
		Revenus		-				-	
		Invest. net	-			146'400			
020.506.02	Acquisition prog. inform. et adapt. infrastructures informatiques administration	<i>Déjà voté</i>	-	-		146'400		-	
020.506.04	Remplacement central téléphonique / adm. communale	<i>Terminé</i>	-	-		-		-	
020.509.00	Réalisation d'une analyse de fonctionnement de l'administration communale et du Conseil communal	<i>Terminé</i>	-	-		-		-	
<b>1</b>	<b>ORDRE PUBLIC</b>								
	Compte de résultat	Charges	-			-			
		Revenus		-				-	
		Invest. net	-			-			
<b>2</b>	<b>ENSEIGNEMENT ET FORMATION</b>								
	Compte de résultat	Charges	275'000			1'636'735			
		Revenus		-				-	
		Invest. net	275'000			1'636'735			
<b>21</b>	<b>CYCLE SCOLAIRE OBLIGATOIRE</b>								
	Compte de résultat	Charges	48'000			187'730			
		Revenus		-				-	
		Invest. net	48'000			187'730			
21.506.00	Renouvellement mobilier scolaire	<b>17/19</b>	<b>30'000</b>	-		-		-	
21.506.01	Acquisition de mobilier scolaire suite à ouverture de classe	<i>Déjà voté</i>	-	-		11'490		-	
21.506.02	Renouvellement du parc informatique scolaire	<i>Déjà voté</i>	-	-		164'760		-	
21.506.03	Acquisition de mobilier et équipements scolaires pour aménagement de deux espaces pour activités créatrices	<b>18/19</b>	<b>18'000</b>	-		-		-	
<b>218</b>	<b>ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE</b>								
	Compte de résultat	Charges	-			11'480			
		Revenus		-				-	
		Invest. net	-			-11'480			
218.506.00	Nouvelle structure d'accueil petite enfance [Pré Zurthanen]		-	-		11'480		-	

Budget total 2020		Budget 2019	Comptes 2018
Charges	Revenus		
146'400		210'400	146'337.83
	-	-	-
146'400		210'400	146'337.83
146'400		210'400	146'337.83
	-	-	-
146'400		210'400	146'337.83
146'400	-	146'400	110'699.88
-	-	-	1'525.85
-	-	64'000	34'112.10
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
1'911'735		2'307'015	584'517.78
	-	-	-
1'911'735		2'307'015	584'517.78
235'730		289'510	12'138.05
	-	-	-
235'730		289'510	12'138.05
30'000	-	22'195	4'137.60
11'490	-	30'000	-
164'760	-	184'115	8'000.45
18'000	-	-	-
11'480		53'200	-
	-	-	-
-11'480		-53'200	-
11'480	-	53'200	-

## Compte des investissements

<b>ADMINISTRATION</b>	<b>0</b>
Compte de résultat	
<b>PERSONNEL COMMUNAL</b>	<b>020</b>
Compte de résultat	
Acquisition prog. inform. et adapt. infrastructures informatiques administration	020.506.02
Remplacement central téléphonique / adm. communale	020.506.04
Réalisation d'une analyse de fonctionnement de l'administration communale et du Conseil communal	020.509.00
<b>ORDRE PUBLIC</b>	<b>1</b>
Compte de résultat	
<b>ENSEIGNEMENT ET FORMATION</b>	<b>2</b>
Compte de résultat	
<b>CYCLE SCOLAIRE OBLIGATOIRE</b>	<b>21</b>
Compte de résultat	
Renouvellement mobilier scolaire	21.506.00
Acquisition de mobilier scolaire suite à ouverture de classe	21.506.01
Renouvellement du parc informatique scolaire	21.506.02
Acquisition de mobilier et équipements scolaires pour aménagement de deux espaces pour activités créatrices	21.506.03
<b>ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE</b>	<b>218</b>
Compte de résultat	
Nouvelle structure d'accueil petite enfance [Pré Zurthanen]	218.506.00

## Compte des investissements

Message n°  
2019

Budget  
2020

Objets déjà  
votés, reports

			Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>294</b>	<b>BATIMENTS SCOLAIRES</b>					
	Compte de résultat	Charges	227'000		1'449'005	
		Revenus		-		-
		Invest. net	227'000		1'449'005	
294.503.19	Rénovations diverses sur bâtiments scolaires	<b>06/19</b>	<b>227'000</b>	-	146'080	-
294.503.60	Assainissement Pavillon 3 : Grand-Pré, crédit d'étude et travaux	<i>Terminé</i>		-	-	-
294.503.61	Etude démographique pour la planification scolaire <i>Credit complémentaire</i>	<i>Terminé</i>	-	-	-	-
294.503.62	Aménagement partiel cour école de Cité (projet espaces ouverts)	<i>Déjà voté</i>	-	-	49'400	-
294.503.65	Extension du chauffage à distance pour le bâtiment pour seniors et Résidence les Epinettes (home)		-	-	64'525	-
294.503.66	Concours 3ème centre scolaire et avant-projet	<i>Déjà voté</i>	-	-	1'189'000	-
294.503.67	Acquisition de pavillons préfabriqués, Marly Cité	<i>01/19</i>	-	-	-	-
<b>3</b>	<b>CULTURE, LOISIRS, SPORTS</b>					
	Compte de résultat	Charges	-		52'295	
		Revenus		-		-
		Invest. net	-		52'295	
<b>33</b>	<b>PARCS PUBLICS ET CHEMINS</b>					
	Compte de résultat	Charges	-		-	
		Revenus		-		-
		Invest. net	-		-	
33.501.00	Remise en état de la passerelle du ruisseau du Copy	<i>Terminé</i>	-		-	-
33.509.01	Réalisation nouvelle place de jeux   Route des Ecoles	<i>Terminé</i>			-	-
<b>34</b>	<b>SPORTS</b>					
	Compte de résultat	Charges	-		52'295	
		Revenus		-		-
		Invest. net	-		52'295	
34.501.04	Centre sportif Géline   Réfection d'installations diverses	<i>Déjà voté</i>	-	-	52'295	-

<b>Budget total</b>		<b>Budget</b>	<b>Comptes</b>
<b>2020</b>		<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>Charges</b>	<b>Revenus</b>		
1'676'005		2'017'505	572'379.73
	-	-	-
1'676'005		2'017'505	572'379.73
373'080	-	213'970	233'658.83
-	-	-	22'508.70
-	-	48'000	51'426.75
49'400	-	49'400	-
64'525	-	216'135	264'785.45
1'189'000	-	1'200'000	-
-	-	290'000	-

52'295		211'300	56'678.80
	-	-	-
52'295		211'300	56'678.80

-		123'400	56'678.80
	-	-	-
-		123'400	56'678.80
-	-	58'400	56'678.80
-	-	65'000	-

52'295		87'900	-
	-	-	-
52'295		87'900	-
52'295	-	87'900	-

## Compte des investissements

<b>BATIMENTS SCOLAIRES</b>		<b>294</b>
Compte de résultat		
Rénovations diverses sur bâtiments scolaires		294.503.19
Assainissement Pavillon 3 : Grand-Pré, crédit d'étude et travaux		294.503.60
Etude démographique pour la planification scolaire Crédit complémentaire		294.503.61
Aménagement partiel cour école de Cité (projet espaces ouverts)		294.503.62
Extension du chauffage à distance pour le bâtiment pour seniors et Résidence les Epinettes (home)		294.503.65
Concours 3ème centre scolaire et avant-projet		294.503.66
Acquisition de pavillons préfabriqués, Marly Cité		294.503.67

## CULTURE, LOISIRS, SPORTS 3

Compte de résultat

## PARCS PUBLICS ET CHEMINS 33

Compte de résultat

Remise en état de la passerelle du ruisseau du Copy		33.501.00
Réalisation nouvelle place de jeux   Route des Ecoles		33.509.01

## SPORTS 34

Compte de résultat

Centre sportif Géline   Réfection d'installations diverses		34.501.04
--	--	-----------

## Compte des investissements

Message n°  
2019

Budget  
2020

Objets déjà  
votés, reports

		Charges		Revenus		Charges		Revenus	
<b>5</b>	<b>AFFAIRES SOCIALES</b>								
	Compte de résultat	Charges	82'000			76'000			
		Revenus		-				-	
		Invest. net	82'000			76'000			
<b>54</b>	<b>PROTECTION DE LA JEUNESSE</b>								
	Compte de résultat	Charges	-			76'000			
		Revenus		-				-	
		Invest. net	-			76'000			
<b>544</b>	<b>CRECHE COMMUNALE LES POUCE TOFS</b>								
	Compte de résultat	Charges	-			76'000			
		Revenus		-				-	
		Invest. net	-			76'000			
544.506.00	Nouvelle structure d'accueil petite enfance [Pré Zurthanan]	Déjà voté	-	-		76'000		-	
<b>58</b>	<b>AIDE SOCIALE</b>								
	Compte de résultat	Charges	82'000			-			
		Revenus		-				-	
		Invest. net	82'000			-			
58.506.00	Acquisition logiciel informatique KISS (Diartis) - SSM	<b>16/19</b>	82'000	-		-		-	
<b>6</b>	<b>TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS</b>								
	Compte de résultat	Charges	925'000			7'691'705			
		Revenus		46'000				-	
		Invest. net	879'000			7'691'705			
<b>62</b>	<b>ROUTES COMMUNALES ET GENIE CIVIL</b>								
	Compte de résultat	Charges	925'000			7'691'705			
		Revenus		46'000				-	
		Invest. net	879'000			7'691'705			
<b>620</b>	<b>ROUTES, TROTTOIRS, PLACES DE STATIONNEMENT</b>								
	Compte de résultat	Charges	925'000			7'436'385			
		Revenus		46'000				-	
		Invest. net	879'000			7'436'385			
620.501.15	Modération de trafic	<b>08/19</b>	270'000	-		352'870		-	
620.501.20	Investigation technique du site pollué du Port (SIPO 2206-0111)		-	-		-		-	
620.501.21	Aménagement du carrefour des Rittes et Rte de Fribourg, étapes 1 à 3	Déjà voté		-		5'200'360		-	
620.501.36	Aménagement routier : Route de la Gérine   2ème étape			-		654'000		-	
620.501.45	Aménagement trottoir /chemin : PED Le Moraty	Déjà voté		-		79'360		-	
620.501.49	Création Place de village : réalisation	<b>09/19</b>	125'000	-		277'330		-	
620.501.52	Aménagement piste cyclistes-piétons, Route Gérine-Route Ecoles	Déjà voté		-		270'440		-	

Budget total 2020		Budget 2019	Comptes 2018
Charges	Revenus		
158'000		104'200	-
	-	-	-
158'000		104'200	-
76'000		104'200	-
	-	-	-
76'000		104'200	-
76'000		104'200	-
	-	-	-
76'000		104'200	-
	-	-	-
76'000		104'200	-
	-	-	-
82'000		-	-
	-	-	-
82'000		-	-
	-	-	-
82'000		-	-
	-	-	-
8'616'705		8'349'459	297'154.87
	46'000	-2'786'000	-
8'570'705		5'563'459	297'154.87
8'616'705		8'349'459	297'154.87
	46'000	-2'786'000	-
8'570'705		5'563'459	297'154.87
8'361'385		8'089'459	297'155
	46'000	-2'786'000	-
8'315'385		5'303'459	297'154.87
622'870	-	365'330	7'434.25
-	-	1'345	11'640.20
5'200'360	-	5'556'865	47'819.05
654'000	-	867'124	27'376.87
79'360	-	79'360	50'000.00
402'330	-	278'040	-
270'440	-	270'440	-

## Compte des investissements

<b>AFFAIRES SOCIALES</b>	<b>5</b>
Compte de résultat	
<b>PROTECTION DE LA JEUNESSE</b>	<b>54</b>
Compte de résultat	
<b>CRECHE COMMUNALE LES POUCETOFS</b>	<b>544</b>
Compte de résultat	
Nouvelle structure d'accueil petite enfance [Pré Zurthanen]	544.506.00
<b>AIDE SOCIALE</b>	<b>58</b>
Compte de résultat	
Acquisition logiciel informatique KISS (Diartis) - SSM	58.506.00
<b>TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS</b>	<b>6</b>
Compte de résultat	
<b>ROUTES COMMUNALES ET GENIE CIVIL</b>	<b>62</b>
Compte de résultat	
<b>ROUTES, TROTTOIRS, PLACES DE STATIONNEMENT</b>	<b>620</b>
Compte de résultat	
Modération de trafic	620.501.15
Investigation technique du site pollué du Port (SIPO 2206-0111)	620.501.20
Aménagement du carrefour des Rittes et Rte de Fribourg, étapes 1 à 3	620.501.21
Aménagement routier : Route de la Gérine   2ème étape	620.501.36
Aménagement trottoir /chemin : PED Le Moraty	620.501.45
Création Place de village : réalisation	620.501.49
Aménagement piste cyclistes-piétons, Route Gérine-Route Ecoles	620.501.52

## Compte des investissements

Message n°  
2019

Budget  
2020

Objets déjà  
votés, reports

		Charges		Revenus		Charges		Revenus	
620.501.53	Investigation technique du site pollué Corbaroche (SIPO 2206-0107)	<i>Déjà voté</i>	-	-	-	-	4'990	-	-
620.501.66	Aménagement route : Impasse Violettes		-	-	-	-	119'610	-	-
620.501.72	Eclairage public : assainissement	<i>Déjà voté</i>	-	-	-	-	154'225	-	-
620.501.73	Révision du cadastre de bruit des routes communales	<i>Déjà voté</i>	-	-	-	-	45'000	-	-
620.501.75	Aménagement trottoir/carref. Montiver vers Bourguillon	<i>Terminé</i>	-	-	-	-	-	-	-
620.501.76	Aménagement arrêts de bus sur chaussée : Rte de Chésalles	<i>Terminé</i>	-	-	-	-	-	-	-
620.501.78	Sentier public   Ch. des Epinettes - Rte du Moulin, pose éclairage public	<i>Déjà voté</i>	-	-	-	-	25'000	-	-
620.501.79	Etude requalification   Rte Fribourg - étape 4, centralité de Cité et Rte de la Gruyère	<i>Déjà voté</i>	-	-	-	-	78'200	-	-
620.501.80	Réaménagement passage pour piétons Chapelle St-Sébastien - Route des Préalpes	<i>Terminé</i>	-	-	-	-	-	-	-
620.501.81	Aménagement de la Route des Ecoles - partie non goudronnée	<i>Déjà voté</i>	-	-	-	-	175'000	-	-
620.501.82	Réfection routes   Ch. des Epinettes, Rte Chevalier, Ch. de la Charmille	<b>11/19</b>	410'000	-	-	-	-	-	-
620.501.83	Entretien chemin de servitude, Pfaffenwil	<b>12/19</b>	40'000	-	-	-	-	-	-
620.501.90	Réfections des routes communales	<i>Terminé</i>	-	-	-	-	-	-	-
620.509.01	Achat d'horodateurs	<b>07/19</b>	80'000	-	-	-	-	-	-
620.611.05	Participations de tiers sur 620.501.21		-	-	-	-	-	-	-
620.611.07	Participations de tiers sur 620.501.81		-	-	-	-	-	-	-
620.661.00	<i>Subventions</i>		-	46'000	-	-	-	-	-
620.661.00	Subventions sur 620.501.79		-	-	-	-	-	-	-
620.661.00	Subventions sur 620.501.15		-	28'000	-	-	-	-	-
620.661.00	Subventions sur 620.501.21		-	-	-	-	-	-	-
620.661.00	Subventions sur 620.501.36		-	18'000	-	-	-	-	-
<b>622</b>	<b>SERVICES EDILITAIRES</b>								
	Compte de résultat		Charges	-			255'320		
			Revenus		-				-
			Invest. net	-			255'320		
622.506.14	Remplacement du camion 2 essieux par transporteur	<i>Déjà voté</i>	-	-	-	-	255'320	-	-

Budget total 2020		Budget 2019	Comptes 2018	Compte des investissements	
Charges	Revenus				
4'990	-	16'000	11'008.35	Investigation technique du site pollué Corbaroche (SIPO 2206-0107)	620.501.53
119'610	-	119'610	-	Aménagement route : Impasse Violettes	620.501.66
154'225	-	-	25'310.55	Eclairage public : assainissement	620.501.72
45'000	-	45'705	23'349.35	Révision du cadastre de bruit des routes communales	620.501.73
-	-	39'000	-	Aménagement trottoir/carref. Montiver vers Bourguillon	620.501.75
-	-	-	661.70	Aménagement arrêts de bus sur chaussée : Rte de Chésalles	620.501.76
25'000	-	25'000	-	Sentier public   Ch. des Epinettes - Rte du Moulin, pose éclairage public	620.501.78
78'200	-	136'695	63'304.95	Etude requalification   Rte Fribourg - étape 4, centralité de Cité et Rte de la Gruyère	620.501.79
-	-	50'580	8'249.60	Réaménagement passage pour piétons Chapelle St-Sébastien - Route des Préalpes	620.501.80
175'000	-	184'000	-	Aménagement de la Route des Ecoles - partie non goudronnée	620.501.81
410'000	-	-	-	Réfection routes   Ch. des Epinettes, Rte Chevalier, Ch. de la Charmille	620.501.82
40'000	-	-	-	Entretien chemin de servitude, Pfaffenwil	620.501.83
-	-	54'365	21'000.00	Réfections des routes communales	620.501.90
80'000	-	-	-	Achat d'horodateurs	620.509.01
-	-	-560'000	-	Participations de tiers sur 620.501.21	620.611.05
-	-	-100'000	-	Participations de tiers sur 620.501.81	620.611.07
-	46'000	-2'126'000	-	Subventions	620.661.00
-	-	-100'000	-	Subventions sur 620.501.79	620.661.00
-	28'000	-28'000	-	Subventions sur 620.501.15	620.661.00
-	-	-1'980'000	-	Subventions sur 620.501.21	620.661.00
-	18'000	-18'000	-	Subventions sur 620.501.36	620.661.00
<hr/>				<b>SERVICES EDILITAIRES</b>	<b>622</b>
255'320		260'000	-	Compte de résultat	
		-	-		
255'320		260'000	-		
<hr/>					
255'320	-	260'000	-	Remplacement du camion 2 essieux par transporteur	622.506.14

## Compte des investissements

Message n°  
2019

Budget  
2020

Objets déjà  
votés, reports

		Charges		Revenus		Charges		Revenus	
<b>7</b>	<b>PROTECTION/AMENAG. ENVIRONN.</b>								
	Compte de résultat	Charges	1'260'000			5'486'210			
		Revenus		200'000				-	
		Invest. net	1'060'000			5'486'210			
<b>70</b>	<b>APPROVISIONNEMENT EN EAU</b>								
	Compte de résultat	Charges	160'000			862'130			
		Revenus		100'000				-	
		Invest. net	60'000			862'130			
70.501.42	Extension réseau distr. eau et incendie PED Moraty	<i>Déjà voté</i>	-	-		3'280		-	
70.501.50	Détournement conduite distribution eau : Chemin Epinettes	<i>Terminé</i>	-	-		-		-	
70.501.52	Remplacement anciennes conduites	<b>13/19</b>	100'000	-		-		-	
70.501.53	Remplacement conduite de distribution d'eau à la Route des Ecoles	<i>Terminé</i>	-	-		-		-	
70.501.54	Extension réseau distribution eau et déf. incendie - art. 170 FR Marly - Route de Chésalles	<i>Déjà voté</i>	-	-		19'250		-	
70.501.55	Remplacement conduite de distribution d'eau dans cadre de l'aménagement giratoire des Rittes	<i>Déjà voté</i>	-	-		107'900		-	
70.501.56	Réfection des puits 1 et 2   Plaine de l'Auge - Pralettes		-	-		372'000		-	
70.501.57	Mise en conformité du couvercle d'accès du puits du Zamachu	<i>Déjà voté</i>	-	-		-		-	
70.501.58	Remplacement de la conduite DN100 entre le Chemin des Epinettes et la Route du Moulin	<i>Déjà voté</i>	-	-		350'000		-	
70.501.59	Remplacement surpresseurs   Réservoir Montiver	<b>14/19</b>	60'000	-		-		-	
70.509.00	Réalisation plan infrastructures en eau potable (PIEP)	<i>Déjà voté</i>	-	-		9'700		-	
70.610.00	Taxes de raccordement		-	100'000		-		-	
70.661.11	Subventions		-	-		-		-	
	<i>Sur 70.501.42 Extension réseau distr. eau PED Moraty</i>		-	-		-		-	
<b>71</b>	<b>PROTECTION DES EAUX</b>								
	Compte de résultat	Charges	1'100'000			4'297'280			
		Revenus		100'000				-	
		Invest. net	1'000'000			4'297'280			
71.501.29	Remplacement collecteur : Rte du Centre		-	-		-		-	
71.501.37	Etude et planif. mise œuvre mesures PGEE/Bassin versant Est   Mandat ingénieur prépar. dossier	<i>Déjà voté</i>		-		47'280		-	
71.501.44	Construction collecteur séparatif entre Chemin de Combetta Route de la Grangette	<i>Terminé</i>	-	-		-		-	
71.501.45	Mise en séparatif collecteur mixte entre le carrefour du Centre et de la Grangette	<i>Déjà voté</i>	-	-		250'000		-	
71.501.46	Réalisation du concept de mise en séparatif du bassin versant Est	<i>Déjà voté</i>	-	-		4'000'000		-	
71.501.47	Travaux de mise en séparatif de la Route de la Grangette	<b>15/19</b>	1'100'000	-		-		-	
71.610.00	Taxes de raccordement		-	100'000		-		-	

Budget total 2020		Budget 2019	Comptes 2018
Charges	Revenus		
6'746'210		7'723'861	1'202'711.12
	200'000	-200'000	-212'498.85
6'546'210		7'523'861	990'212.27
1'022'130		2'095'601	216'801.16
	100'000	-100'000	-126'317.55
922'130		1'995'601	90'483.61
3'280	-	4'640	83'898.90
-	-	-	1'642.35
100'000	-	107'711	1'572.40
-	-	-	51'934.20
19'250	-	19'250	744.00
107'900	-	158'300	1'687.00
372'000	-	1'359'000	66'280.76
-	-	85'000	-
350'000	-	350'000	-
60'000	-	-	-
9'700	-	11'700	9'041.55
-	100'000	-100'000	-95'443.95
-	-	-	-30'873.60
-	-	-	-30'873.60

5'397'280		5'123'300	913'293.41
	100'000	-100'000	-86'181.30
5'297'280		5'023'300	827'112.11
-	-	749'900	896'509.78
47'280	-	123'400	16'037.28
-	-	-	746.35
250'000	-	250'000	-
4'000'000	-	4'000'000	-
1'100'000	-	-	-
-	100'000	100'000	86'181.30

## Compte des investissements

### PROTECTION / AMENAG. ENVIRONN. 7

Compte de résultat

### APPROVISIONNEMENT EN EAU 70

Compte de résultat

Extension réseau distr. eau et incendie PED Moraty	70.501.42
Détournement conduite distribution eau : Chemin Epinettes	70.501.50
Remplacement anciennes conduites	70.501.52
Remplacement conduite de distribution d'eau à la Route des Ecoles	70.501.53
Extension réseau distribution eau et déf. incendie - art. 170 FR Marly - Route de Chésalles	70.501.54
Remplacement conduite de distribution d'eau dans cadre de l'aménagement giratoire des Rittes	70.501.55
Réfection des puits 1 et 2   Plaine de l'Auge - Pralettes	70.501.56
Mise en conformité du couvercle d'accès du puits du Zamachu	70.501.57
Remplacement de la conduite DN100 entre le Chemin des Epinettes et la Route du Moulin	70.501.58
Remplacement surpresseurs   Réservoir Montiver	70.501.59
Réalisation plan infrastructures en eau potable (PIEP)	70.509.00
Taxes de raccordement	70.610.00
Subventions	70.661.11
<i>Sur 70.501.42 Extension réseau distr. eau PED Moraty</i>	

### PROTECTION DES EAUX 71

Compte de résultat

Remplacement collecteur : Rte du Centre	71.501.29
Etude et planif. mise œuvre mesures PGEE/Bassin versant Est   Mandat ingénieur prépar. dossier	71.501.37
Construction collecteur séparatif entre Chemin de Combetta Route de la Grangette	71.501.44
Mise en séparatif collecteur mixte entre le carrefour du Centre et de la Grangette	71.501.45
Réalisation du concept de mise en séparatif du bassin versant Est	71.501.46
Travaux de mise en séparatif de la Route de la Grangette	71.501.47
Taxes de raccordement	71.610.00

## Compte des investissements

Message n°  
2019

Budget  
2020

Objets déjà  
votés, reports

		Charges		Revenus		Charges		Revenus	
<b>72</b>	<b>ORDURES MENAGERES</b>								
	Compte de résultat	Charges	-			60'000			
		Revenus			-				-
		Invest. net	-			60'000			
72.503.01	Nouvelle déchetterie et locaux des sections de l'édition et des eaux, crédit d'étude	Déjà voté	-		-	60'000			-
<b>74</b>	<b>CERCLE D'INHUMATION</b>								
	Compte de résultat	Charges	-			266'800			
		Revenus			-				-
		Invest. net	-			-266'800			
<b>741</b>	<b>CERCLE D'INHUMATION</b>								
	Compte de résultat	Charges	-			266'800			
		Revenus			-				-
		Invest. net	-			-266'800			
741.503.10	Agrandissement du cimetière (étape no 2)	Déjà voté	-		-	46'800			-
741.503.11	Assainissement du mur du cimetière	Déjà voté	-		-	-			-
741.503.12	Réalisation de tombes pour urnes funéraires	Déjà voté	-		-	220'000			-
<b>75</b>	<b>CORRECTION DES EAUX ET ENDIGUEMENTS</b>								
	Compte de résultat	Charges	-			-			-
		Revenus			-				-
		Invest. net	-			-			-
75.501.02	Aménagement partiel ruisseau Crausa, crédit d'étude	Déjà voté	-		-	-			-
<b>79</b>	<b>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>								
	Compte de résultat	Charges	-			-			-
		Revenus			-				-
		Invest. net	-			-			-
79.509.01	Révision générale du plan d'aménagement local (PAL) - Crédit complémentaire	Terminé	-		-	-			-
<b>9</b>	<b>FINANCES ET IMPOTS</b>								
	Compte de résultat	Charges	2'023'000			100'940			
		Revenus			-				-
		Invest. net	2'023'000			100'940			
<b>943</b>	<b>BIENS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>								
	Compte de résultat	Charges	73'000			100'940			
		Revenus			-				-
		Invest. net	73'000			100'940			
943.503.01	Rénovations diverses s/bâtiments communaux	06/19	73'000		-	100'940			-
943.506.01	Acquisition défibrillateurs (bâtiments communaux)	Terminé	-		-	-			-
<b>944</b>	<b>GERANCE DE LA FORTUNE ET DES DETTES</b>								
	Compte de résultat	Charges	1'950'000			-			-
		Revenus			-				-
		Invest. net	-1'950'000			-			-
944.500.00	Acquisition de terrain, art. 154-1703 RF, Corbaroche	10/19	1'950'000		-	-			-
944.600.00	Vente de terrains		-		-	-			-

Budget total 2020		Budget 2019	Comptes 2018
Charges	Revenus		
60'000		60'000	-
	-	-	-
60'000		60'000	-
60'000	-	60'000	-
266'800		346'800	-
	-	-	-
-266'800		346'800	-
266'800		346'800	-
	-	-	-
-266'800		346'800	-
46'800	-	46'800	-
-	-	80'000	-
220'000	-	220'000	-
-		98'160	22'873.85
	-	-	-
-		98'160	22'873.85
-	-	98'160	22'873.85
-		-	49'742.70
	-	-	-
-		-	49'742.70
-	-	-	49'742.70
2'123'940		159'668	68'845.15
	-	-	-744'718.00
2'123'940		159'668	-675'872.85
173'940		159'668.00	68'845.15
	-	-	-
173'940		159'668	68'845.15
173'940	-	147'668	68'845.15
-	-	12'000	-
1'950'000		-	-
	-	-	-744'718.00
-1'950'000		-	744'718.00
1'950'000	-	-	-
-	-	-	-744'718.00

## Compte des investissements

### ORDURES MENAGERES 72

Compte de résultat

Nouvelle déchetterie et locaux des sections de l'édition et des eaux, crédit d'étude 72.503.01

### CERCLE D'INHUMATION 74

Compte de résultat

### CERCLE D'INHUMATION 741

Compte de résultat

Agrandissement du cimetière (étape no 2) 741.503.10

Assainissement du mur du cimetière 741.503.11

Réalisation de tombes pour urnes funéraires 741.503.12

### CORRECTION DES EAUX ET ENDIGUEMENTS 75

Compte de résultat

Aménagement partiel ruisseau Crausa, crédit d'étude 75.501.02

### AMENAGEMENT DU TERRITOIRE 79

Compte de résultat

Révision générale du plan d'aménagement local (PAL) - Crédit complémentaire 79.509.01

### FINANCES ET IMPOTS 9

Compte de résultat

### BIENS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF 943

Compte de résultat

Rénovations diverses s/bâtiments communaux 943.503.01

Acquisition défibrillateurs (bâtiments communaux) 943.506.01

### GERANCE DE LA FORTUNE ET DES DETTES 944

Compte de résultat

Acquisition de terrain, art. 154-1703 RF, Corbaroche 944.500.00

Vente de terrains 944.600.00





*Commune de Marly*

**Séances du Conseil général des  
4 et 11 décembre 2019**

---

# **BUDGET 2020**

---

**Message 05-19 du Conseil communal au  
Conseil général relatif au budget 2020**

---

**Commentaires sur les écarts budgétaires**



## Messages du Conseil communal au Conseil général

### Message 05 – 19

—

#### relatif au budget de l'exercice 2020

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères générales,  
Messieurs les Conseillers généraux,

Le Conseil communal vous soumet ci-après les budgets de l'exercice 2020, à savoir celui de fonctionnement et celui des investissements.

#### Budget de fonctionnement 2020

Total des produits	Fr.	42'463'035
Total des charges	Fr.	42'160'110
<b>Excédent de produits (bénéfice)</b>	<b>Fr.</b>	<b>302'925</b>

#### Budget des investissements 2020

Total des produits	Fr.	246'000
Total des charges	Fr.	19'755'285
<b>Investissements nets</b>	<b>Fr.</b>	<b>19'509'285</b>

Les principaux résultats découlant du budget 2020 sont les suivants :

- **Un bénéfice** envisagé de **Fr. 302'925.-** (contre une perte de Fr. 1'372'640.- au budget 2019);
- **Une progression des charges** (*hors imputations internes*) par rapport au budget 2019 de 1.0% représentant Fr. 380'205.- ;
- **Une augmentation des recettes** (*hors imputations internes*) de Fr. 2'055'770.- (+5.7%) en regard du budget 2019.

## 1. Le budget de fonctionnement

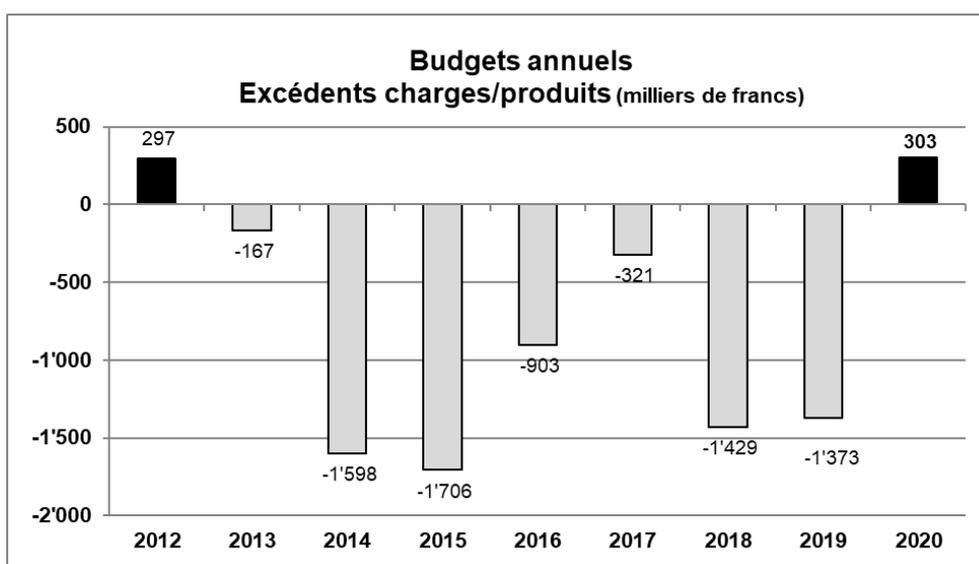
Le budget de fonctionnement de l'exercice 2020, hors imputations internes, affiche les résultats suivants :

	Comptes 2018	Budget 2019	Ecart 2019-2020		Budget 2020
Total des produits	34'664'691	35'857'155	2'055'770	5.7%	37'912'925
Total des charges	35'545'426	37'229'795	380'205	1.0%	37'610'000
<b>Excédent de charges (déficit -)</b>	<b>-880'736</b>	<b>-1'372'640</b>	<b>+1'675'565</b>		
<b>Excédent de produits (bénéfice +)</b>					<b>+302'925</b>

Ce budget présente un **excédent de produits** ou bénéfici qui s'élève à **Fr. 302'925.-**. Le résultat est ainsi en amélioration de Fr. 1'675'565.- par rapport aux prévisions budgétaires 2019 ; comparé à l'exercice 2018, nous notons une embellie pour Fr. 1'183'661.-.

### Evolution des résultats

L'évolution des excédents de charges/produits pour les années 2012 à 2020 (budgets) se résume comme suit :



### Evolution du résultat net par dicastère (hors imputations)

	Budget 2020		Ecart B 19 %	Budget 2019
0 Administration	8'976'720	↑	3.78%	8'650'145
1 Ordre public	401'470	↑	49.63%	268'310
2 Enseignement et formation	8'543'830	↑	1.13%	8'447'975
3 Culture, loisirs, sports	860'035	↑	2.01%	843'110
4 Santé	3'002'680	↑	0.58%	2'985'500
5 Affaires sociales	3'479'050	↓	-3.33%	3'599'060
6 Transports et communications	1'743'220	↓	-0.98%	1'760'425
7 Protection et aménagement environnement	-462'860	↓	-22.94%	-600'640
8 Economie	133'890	↓	-0.94%	135'165
9 Finances et impôts	-26'980'960	↑	9.16%	-24'716'410

Une progression des charges nettes est enregistrée sous les cinq premiers dicastères (+ Fr. 589'695.-), alors qu'une diminution globale des charges nettes (- Fr. 710.-) est constatée sur les autres rubriques, ceci sans tenir compte du poste « 9. Finances et impôts ».

## Evolution des charges et revenus par nature

Charges et produits par nature (hors imputations internes)	Budget 2020	Ecart B 19 %	Budget 2019
<b>3 Charges</b>	<b>37'610'000</b> ↑	<b>1.02%</b>	<b>37'229'795</b>
30 Charges de personnel	9'241'025 ↑	1.78%	9'079'540
31 Biens, services et marchandises	4'284'390 ↑	5.39%	4'065'410
32 Intérêts passifs	704'900 ↓	-2.03%	719'480
33 Amortissements	1'949'420 ↓	-6.21%	2'078'500
35 Remboursements et participations à des collectivités publiques	15'461'200 ↑	3.41%	14'951'595
36 Subventions accordées	5'372'535 ↓	-6.93%	5'772'700
38 Attributions aux réserves	596'530 ↑	6.04%	562'570
<b>4 Produits</b>	<b>37'912'925</b> ↑	<b>5.73%</b>	<b>35'857'155</b>
40 Impôts	28'280'700 ↑	6.62%	26'523'700
42 Revenus de biens	357'540 ↑	13.32%	315'500
43 Contributions, émoluments, taxes, produits des ventes	5'883'250 ↑	1.38%	5'803'370
44 Part à des recettes sans affectation	462'615 ↓	-0.26%	463'810
45 Remboursements, dédomm. de collectivités publiques	1'515'235 ↓	-5.22%	1'598'690
46 Subventions acquises	1'328'585 ↑	16.77%	1'137'735
48 Prélèvements sur réserves	85'000 ↑	492.33%	14'350

Globalement et sans tenir compte des imputations internes, les charges progressent de Fr. 380'205.- par rapport au budget de l'exercice 2019 (*charges en augmentation* : + Fr. 924'030.- ; *charges en diminution* : - Fr. 543'825.-). Les produits en augmentation s'élevaient à Fr. 2'140'420.- et ceux en diminution représentent un total de Fr. 84'650.- pour atteindre une progression nette totale de Fr. 2'055'770.-.

La plus grande progression des charges enregistrée entre les budgets 2019 et 2020 en termes de pourcentage se retrouve sous la rubrique concernant les « attributions aux réserves » (+ 6.04%). Celle-ci ne représente toutefois qu'un montant de Fr. 33'960.-.

L'augmentation la plus importante, en tant que montant, est constatée sur les « Remboursements et participations à des collectivités publiques » (*charges liées*) pour un total de Fr. 509'605.-, soit + 3.41%. Une progression de Fr. 31'280.- concerne les participations au Canton. Le solde (Fr. 478'325.-) de l'écart au budget 2019 concerne essentiellement le poste relatif à la contribution communale de Marly aux frais du service du feu de la Ville de Fribourg mais ce poste est contrebalancé par d'autres charges en diminution, ceci dans d'autres natures comptables. Un écart de près de Fr. 50'000.- est également constaté sous cette rubrique pour la « participation aux frais de fonctionnement des curatelles ».

Les charges dites de personnel progressent de 1.78% (2.5% entre les budgets 2018 et 2019). Celles concernant les biens, services et marchandises (31) progressent de 5.39% ou Fr. 218'980.-, augmentation essentiellement répertoriée sur les postes « 313 Autres fournitures et marchandises » (Fr. 54'000.-), « 316 Loyers, fermages et redevances d'utilisation » pour Fr. 148'000.- et « 318 Prestations de services et primes d'assurances » pour plus de Fr. 41'000.-.

Les recettes fiscales envisagées sont en progression par rapport au budget 2019 à raison de 6.62% (+ Fr. 1'757'000.-). Cette importante augmentation trouve son explication par :

- Une progression des rentrées fiscales estimées sur l'impôt sur le revenu (+ Fr. 480'000.-) et la fortune (+ Fr. 130'000.-) ;
- **Une forte augmentation de la fiscalité des personnes morales** (impôt sur le bénéfice et impôt sur le capital) **pour un total de Fr. 1'215'000.-, progression principalement consécutive à l'entrée en vigueur de la réforme fiscale** ;
- Une progression des estimations relatives à la contribution immobilière de + Fr. 70'000.- ;
- Une diminution des rentrées envisagées sur les autres impôts (*prestations en capital, mutations immobilières, successions, donations, impôts sur les gains en capital*) pour Fr. 138'000.-.

La rubrique 43 « Contributions, émoluments, taxes, produits des ventes » progresse de près de Fr. 80'000.-. Cela provient, dans sa grande majorité, des postes relatifs à l'enseignement (2. Enseignement et formation). Les « remboursements, dédommagements de collectivités publiques (45) » diminuent en globalité de Fr. 83'455.-. Cette régression est constituée essentiellement d'une baisse des rentrées de Fr. 200'000.- qui est envisagée sous le poste « 58.452.00 Récupération d'aide sociale du Canton et des districts » ainsi que d'un montant supplémentaire à recevoir à titre de compensation de base (*dans le cadre de la réforme fiscale*) pour Fr. 159'000.-.

## 2. Budget des investissements

Les investissements bruts totaux prévus en 2020 s'élèvent à Fr. 19'755'285.-. Ce montant total se décompose comme suit :

	Montants (en francs)
<b>Investissements déjà votés - reports disponibles</b>	<b>15'190'285</b>
Nouveaux messages 2020 soumis à approbation du Conseil général	<b>4'565'000</b>
<b>Total brut (figurant dans le budget 2020)</b>	<b>19'755'285</b>

Les recettes envisagées s'élèvent à Fr. 246'000.- (*taxes de raccordement : Fr. 200'000.- et reports de subventions à recevoir : Fr. 46'000.-*), soit **un volume d'investissements nets de Fr. 19'509'285.-**.

Les dépenses brutes d'investissements des messages soumis à vote (Fr. 4'565'000.-) seront financées à raison de Fr. 4'425'000.- par des emprunts ; de Fr. 80'000.- par l'utilisation de réserves (*plan de mobilité*) et Fr. 60'000.- par les taxes de raccordement.

## 3. Conclusion

Le budget 2020 qui vous est soumis est largement influencé par l'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> janvier 2020, de la réforme fiscale. A l'instar de très peu de communes fribourgeoises, Marly devrait bénéficier largement des conséquences de son application avec une estimation de la fiscalité sur le bénéfice supérieur au budget 2019 pour + Fr. 535'000.- (+42.3%) et sur le capital de Fr. 680'000.- (+144.7%) pour atteindre un total de l'impôt sur les personnes morales de Fr. 2'950'000.- (contre Fr. 1'735'000.- au budget 2019).

S'agissant du budget des investissements, le montant total de Fr. 4'565'000.-, soumis au vote du Conseil général, comprend deux investissements majeurs, à savoir Fr. 1'950'000.- pour l'acquisition de terrain à Corbaroche (message 10-19) ainsi que pour les travaux de mise en séparatif de la Route de la Grangette (message 15-19) de Fr. 1'100'000.- et pour des travaux et réalisations concernant les routes pour un total de Fr. 925'000.-, le solde étant réparti entre différents objets (Fr. 590'000.-).

Au vu des remarques formulées ci-avant, le Conseil communal recommande au Conseil général d'approuver le budget annuel de l'exercice 2020 tel qu'il lui est soumis.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

# **Commentaires sur les principaux écarts budgétaires**

---

## 0. Administration

### 020 Personnel communal

#### A. Effectif du personnel et dotation

Le Conseil communal demeure très attentif à la gestion du personnel dans son ensemble et aux besoins spécifiques de certains services, gestion du personnel ayant bien sûr des incidences au niveau de la masse salariale qu'il s'agit de maîtriser. Les postes nouveaux ou à confirmer reflètent l'apparition de nouvelles tâches ou une optimisation des postes déjà existants, compte tenu de l'évolution du nombre et du type de tâches nécessaires au fonctionnement de l'administration communale.

Les fluctuations de la dotation détaillées ci-dessous sont impératives. Le Conseil communal a cependant limité la plupart d'entre elles, en comptant en effet sur le résultat de l'audit pour en entériner clairement certaines.

Les fluctuations se retrouvent principalement dans les secteurs suivants :

##### *Contrôle des habitants/réception :*

Une réorganisation va s'opérer avec le départ à la retraite du Préposé au Contrôle des habitants. De ce fait, une économie est à envisager.

##### *Service des finances :*

Compte tenu du volume toujours plus conséquent d'opérations financières à assurer, la dotation est augmentée de 80%. Le profil de cette fonction reste encore à définir, tenant compte des besoins futurs de ce service, notamment la mise en place du MCH2, de l'introduction d'un système de contrôle interne (SCI) et d'autres tâches inhérentes à la nouvelle loi sur les finances qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

##### *Service de l'Accueil de l'enfance*

Avec l'ouverture de la nouvelle structure d'accueil de l'enfance dans les locaux du Pré Zurthanen et donc l'augmentation des horaires d'accueil des enfants au sein de la crèche, il a été nécessaire de revoir la dotation générale, en optimisant l'utilisation des ressources, raison pour laquelle la dotation diminue légèrement à la crèche. En revanche, c'est auprès de l'Accueil extrascolaire que celle-ci est adaptée vers le haut. Relevons que l'offre a également été étendue avec l'ouverture du mercredi après-midi. Par ailleurs, le poste du Responsable du service à 80% n'avait pas été prévu au budget 2019. Il apparaît cette fois-ci pour l'année entière.

##### *Augmentation du nombre d'apprenti-es*

Depuis 2019, le Conseil communal a souhaité étoffer les places d'apprentissage et les métiers proposés. C'est encore le cas en 2020 avec l'ouverture d'un nouveau poste d'assistant-e socio-éducatif-ve auprès de l'accueil extrascolaire. Par ailleurs, compte tenu du prochain départ de deux apprenties employées de commerce qui termineront leur cursus en juillet 2020, il a été convenu d'engager en août 2019 déjà une apprentie employée de commerce afin de limiter l'encadrement d'élève de première année à un par année. Dès août 2020, la commune comptera 2 apprenti-e-s employé-e-s de commerce auprès de l'administration et 2 apprenti-e-s socio-éducatif-ve auprès de la structure d'accueil de l'enfance.

#### B. Indexation des salaires et évolution des charges du personnel

Le Conseil communal reste fidèle à sa volonté de maîtrise de la croissance des charges du personnel. Certes, les EPT augmentent de 5.72%, soit de 5.17 EPT, mais ceux-ci proviennent principalement des rubriques précédemment listées. Les charges du personnel évoluent de Fr. 6'476'622.- pour 2019 (Fr. 7'064'980.- avec les auxiliaires) à Fr. 6'624'200.- en 2020 (Fr. 7'258'000.- y compris les auxiliaires), soit une augmentation attendue de Fr. 193'020. -, ou de 2.73% environ. Il est important de relever que le salaire des employés de la STEP est facturé à l'AIGN, association intercommunale qui gère celle-ci.

L'objectif de limitation de la croissance totale des salaires est donc pratiquement atteint.

Nous précisons encore que depuis plusieurs années, donc également en 2020, aucune indexation des salaires tenant compte de la conjoncture n'est prévue.

### 020.301.00 Traitements du personnel permanent

L'écart au budget 2019 s'élève à Fr. 147'580.-, soit une augmentation de 2.27%. En regard de l'année 2019, l'adaptation des traitements (paliers) représente environ Fr. 100'000.-. Ceci équivaut en moyenne à Fr. 98.- d'augmentation mensuelle par personne (soit 0.35% du total des charges contre 0.25% en 2019). Cette part d'augmentation reste une source de motivation importante pour l'ensemble du personnel. A titre informatif, nous transcrivons, ci-après, les effectifs des personnes employées (personnel permanent) et la répartition en fonction des postes attribués aux différents services.

### 020.301.01 Traitements du personnel auxiliaire et temporaire

Ce poste varie de Fr. 45'440.- (+7.72%) par rapport aux prévisions 2019. Cette variation est principalement due à la réalité des heures effectuées, notamment dans le domaine de l'accueil à l'enfance.

#### Contrat de droit public, personnel permanent

	Budget 2019		Budget 2020		Ecart B 2020 - 2019	
	Nbre personnes	EPT	Nbre personnes	EPT	Nbre personnes	EPT
Secrétariat général/VRH	4	2.80	4	2.80	-	-
Réception, contrôle des habitants	4	3.15	4	3.00	-	-0.15
Service sécurité (police, protection civile)	4	3.50	4	3.50	-	-
Service des finances (impôts et comptabilité)	4	3.00	5	3.80	+1	+0.80
Service des écoles	5	3.60	5	3.60	-	-
Service social	8	6.68	11	8.43	+3	+1.75
Service technique	8	8.00	9	8.00	+1	-
Conciergerie	5	5.00	5	5.00	-	-
Animation socioculturelle	7	4.05	6	3.25	-1	-0.80
Edilité	10	8.70	10	9.20	-	+0.50
Bibliothèque	2	1.20	2	1.20	-	-
Accueil de l'enfance, dont :	25	15.80	26	17.45	+1	+1.65
Administration accueil de l'enfance	-	-	2	1.30	+2	+1.30
Crèche	20	12.80	19	12.50	-1	-0.30
Accueil extrascolaire, responsable et intervenantes	5	3.00	5	3.65	-	+0.65
<b>Total intermédiaire</b>	<b>86</b>	<b>65.48</b>	<b>91</b>	<b>69.23</b>	<b>+5</b>	<b>+3.75</b>
Apprentis	3	3.00	5	4.42	+2	+1.42
<b>Total général</b>	<b>89</b>	<b>68.48</b>	<b>96</b>	<b>73.65</b>	<b>+7</b>	<b>+5.17</b>

## 023 Administration générale

### 023.316.00 Frais d'ordinateur

L'augmentation de Fr. 30'790.- (+17.1%) par rapport au budget 2019 s'explique pour l'essentiel par une adaptation aux coûts effectifs des différents montants liés aux contrats. Nous relevons que cette augmentation ne traduit pas une hausse des coûts de maintenance ou de service, mais découle de l'évolution du nombre d'utilisateurs, du prix de certaines licences ou de nouvelles prestations notamment en matière d'hébergement. En regard des comptes 2018, la progression est de + 11.8% ou Fr. 22'215.-.

### 023.318.02 Frais de téléphone

La différence de Fr. 6'650.- par rapport au budget 2019 traduit les réaménagements opérés pour le remplacement des lignes analogiques, de même qu'une adaptation des montants liés aux contrats sur le même principe que pour les frais d'ordinateur. En particulier, une facture trisannuelle de Fr. 3'700.- pour le support Sonicwall est à inscrire au prochain exercice. L'écart au résultat 2018 s'élève à Fr. 3'932.- (+18.1%).

### 023.318.04 Prestations postales - courrier

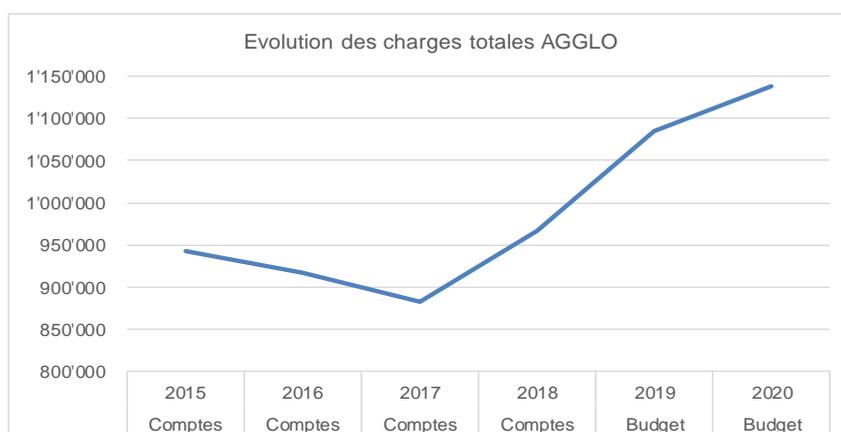
Il s'agit là d'une nouvelle rubrique en 2020. Afin d'améliorer les processus en lien avec la gestion du courrier, un contrat d'un montant annuel de Fr. 9'500.- a été signé avec La Poste pour la prise en charge du courrier les matins et soirs. Ces dispositions évitent de nombreux déplacements du personnel communal et permettent également de restreindre les horaires de présence à la réception.

### 023.352.00 Participation à l'Agglo

Regroupées dans le tableau récapitulatif ci-après, les charges relatives à la participation communale à l'Agglomération de Fribourg progressent globalement de 4.8% entre 2019 et 2020, soit une augmentation de Fr. 52'440.-. Entre les comptes 2018 et le budget 2020, nous constatons une hausse de Fr. 171'136.- ou + 17.7%.

#### Participation à l'Agglo

	Comptes 2015	Comptes 2016	Comptes 2017	Comptes 2018	Budget 2019	Ecart Fr.	%	Budget 2020
023.352.00 Administration générale	96'962	80'932	67'799	92'810	118'655	4'060	3.4%	122'715
30.352.00 Promotion culturelle	215'749	202'271	216'446	224'637	235'740	7'310	3.1%	243'050
65.352.00 Mobilité	531'183	510'583	491'293	527'444	583'520	34'665	5.9%	618'185
79.352.00 Aménagement régional	25'463	45'236	24'667	41'925	55'365	7'915	14.3%	63'280
83.352.00 Promotion touristique	60'522	56'581	60'922	60'355	60'535	1'255	2.1%	61'790
84.352.00 Promotion économique	12'550	19'519	22'709	18'770	29'365	-2'775	-9.5%	26'590
99.352.01 Finances	-252	1'625	-1'149	579	2'035	10	0.5%	2'045
<b>Totaux</b>	<b>942'177</b>	<b>916'747</b>	<b>882'686</b>	<b>966'519</b>	<b>1'085'215</b>	<b>52'440</b>	<b>4.8%</b>	<b>1'137'655</b>
Evolutions en %	2.8%	-2.7%	-3.7%	9.5%				



## 1. Ordre public

### 11.311.00 Achat de matériel

L'ensemble des polices communales fribourgeoises ont décidé de rejoindre le pool des utilisateurs Polycom du canton de Fribourg. Ce réseau de communication « POLYCOM » est le système radio sécurisé de la Suisse. Il permet la communication entre toutes les autorités et organisations chargées du sauvetage et de la sécurité au niveau fédéral, cantonal et communal sur une infrastructure uniforme et homogène. Les coûts d'acquisition à prendre en considération dans ce budget 2020 sont les suivants : Fr. 11'150.- incluant l'achat de 3 radios portables (Fr. 6'150.-) ainsi que les frais uniques d'entrée (Fr. 5'000.-) par entité.

### 12.352.01 Participation frais de fonctionnement des curatelles

Le Conseil général a approuvé, en sa séance du 5 décembre 2018, les statuts de l'Association pour le service officiel des curatelles de la Haute-Sarine (message 28-18). Il en découle notamment une nouvelle répartition des charges de curatelles à savoir : 50% selon la population légale, 25% selon la population légale pondérée par l'indice du potentiel fiscal (IPF) et 25% selon le nombre de dossiers par commune. Le budget 2020 a été établi selon ces nouvelles normes et l'écart au budget 2019 s'élève ainsi à Fr. 48'000.-, soit une augmentation de 15.6% qui peut être quantifiée comme suit :

	<u>B 2019</u>	<u>B 2020</u>
<i>Charges de fonctionnement à répartir entre les communes</i>	574'817	606'563
<b>100% selon la population légale</b>		
Population légale Marly au 31.12.2017	8'201	
Population légale totale communes	15'332	<b>307'466</b>
<b>1) 50% selon la population légale</b>		
Population légale Marly au 31.12.2018	8'193	
Population légale totale communes	15'368	<b>161'686</b>
<b>2) 25% selon la population légale pondérée par IPF</b>		
Population légale Marly * IPF au 31.12.2018	754'411	
Population légale totale communes * IPF	1'348'795	<b>84'816</b>
<b>3) 25% selon le nombre de dossiers</b>		
Nombre de dossiers Marly au 31.12.2018	171	
Nombre de dossiers totaux	237	<b>109'412</b>
		<b>355'913</b>
<b>Budgets retenus</b>	<b>308'000</b>	<b>356'000</b>

## 14 Police du feu

Une convention relative à l'organisation et à la gestion des tâches de service de défense contre l'incendie et de lutte contre les éléments naturels a été signée avec la Ville de Fribourg. Elle entrera en vigueur au 1er janvier 2020 et s'appliquera au territoire des deux communes, ainsi que des communes partenaires de Pierrafortscha et Villarsel-sur-Marly. L'organisation ainsi que la gestion administrative et technique des tâches de service du feu seront désormais assurées par le Bataillon des sapeurs-pompiers de la Ville de Fribourg. Du point de vue opérationnel, le service sera assuré en commun par le Bataillon et le corps de sapeurs-pompiers de la Commune de Marly, qui deviendra une compagnie du Bataillon. Le commandant de la compagnie de Marly intégrera l'état-major du Bataillon. La Commune de Marly demeurera responsable du recrutement des membres de sa compagnie. La convention permettra une gestion optimale des investissements et du matériel à l'échelle locale et régionale et donc, à terme, une réduction notable des coûts de fonctionnement. Concrètement, la Commune de Marly transférera à la Ville de Fribourg son matériel, ses véhicules et son équipement, ainsi que l'usage de ses locaux. En retour, la commune de Fribourg fournira à Marly du matériel et des prestations identiques aux siennes, tout en assurant le maintien d'une base de départ opérationnelle à Marly. De manière anticipée au 15 juillet 2019, la Ville de Fribourg a mis gratuitement à disposition de la compagnie marloise un camion tonne-pompe de dernière génération et tout équipé. En contrepartie de ces prestations, la Commune de Marly versera dès 2019 une contribution annuelle forfaitaire à la Ville de Fribourg.

Cette convention a été élaborée en collaboration avec l'ECAB et a été plébiscitée par les deux corps de pompiers concernés. Elle s'inscrit dans le cadre de "Sapeurs-pompiers 2020+", la réorganisation cantonale du système de défense contre l'incendie et les éléments naturels.

Sur cette base, différentes rubriques comptables n'ont plus aucun montant d'inscrit au budget 2020 étant précisé que ces charges sont gérées par la Ville de Fribourg (Bataillon des sapeurs-pompiers de la Ville de Fribourg).

Lesdits postes sont ainsi « résumés » et intégrés dans le compte « 14.352.00 Contribution service du feu Ville de Fribourg ». Les autres rubriques comptables, dont un montant est inscrit au budget 2020 (14.310.00 Imprimés et matériel, 14.315.00 Entretien du réseau d'hydrants, etc.), restent à charge de la Commune de Marly dans leur gestion.

### **14.352.00 Contribution service du feu Ville de Fribourg**

Le montant figurant sur cette nouvelle rubrique au budget 2020 correspond à la contribution annuelle que la commune de Marly devra verser à la commune de Fribourg dans le cadre de la convention susmentionnée. Cela représente un coût de Fr. 36.131 par habitant (pour une population totale au 31.12.2017 de 8'440 habitants : Marly 8'201, Pierrafortscha 154 et Villarsel-sur-Marly 85). Le montant négocié l'a été sur la base des coûts effectifs du CSPI Marly, à savoir en tenant compte des imputations internes. Cette participation sera réactualisée tous les 3 ans selon la règle de calcul fixé en convention. La commune de Marly se charge de refacturer la participation incombant aux communes partenaires (Pierrafortscha, Villarsel-sur-Marly) selon convention séparée qui ne lie pas la commune de Fribourg. Cette participation figure sous la rubrique comptable « 14.452.00 Participations d'autres communes ».

### **172.351.00 Dispositif sanitaire en cas d'événements majeurs**

Ce poste correspond à une charge de Fr. 1.- par habitant, inscrite pour la première fois au budget 2019 (cf. commentaires au budget 2019). A titre de rappel, les communes assument le financement du fonctionnement et des investissements futurs pour ce dispositif sanitaire et à ce titre, un montant annuel (maximum) de Fr. 314'000.- pour l'ensemble des communes fribourgeoises est prévu dès 2019.

## **2. Enseignement et formation**

### **20.310.00 Achat fournitures scolaires**

#### **21.310.00 Achat fournitures scolaires**

Suite à l'arrêt du Tribunal fédéral relatif à la gratuité de la scolarité obligatoire, communes et canton ont mené des tractations en vue d'une nouvelle redistribution des charges, lesquelles ont abouti au fait que les communes endossent les coûts des activités scolaires, alors que le canton assume les charges dues aux fournitures scolaires. Un « panier de l'élève » est introduit dès l'année scolaire 2020-2021 pour les fournitures scolaires, dont le coût échoit à l'Etat. Cela génère ainsi une baisse des coûts à charge de la commune pour 2020 ; le plein effet de cette modification ne se reflétera qu'à dater de 2021. Les charges de la rubrique « 21.310.00 Achats fournitures scolaires » sont ainsi en dessous des prévisions budgétaires 2019 de 41.1% ou Fr. 46'000.-. Par rapport à 2018, cette baisse s'élève à Fr. 29'993.- (soit : -31.2%). Pour le poste « 20.310.00 », la baisse est de Fr. 5'000.- ou - 50%.

### **20.351.00 Traitements du personnel enseignant - enfantines, participation aux dépenses cantonales**

Le Service des ressources (SRess) du Canton envisage des dépenses s'élevant à 24.28 millions de francs en 2020 (contre 23.59 millions en 2019). Le montant à charge de la commune inscrit sous cette rubrique progresse ainsi de Fr. 10'045.- (+ 1.6%) par rapport au budget 2019. Cela représente un coût par habitant de Fr. 76.24 (contre 74.94 en 2019).

### **21.315.00 Entretien mobilier et machines**

Un certain nombre de pièces de fixation pour des panneaux d'exposition sur pieds devront être changées, ceci en plus des frais habituels de révision des machines à coudre et d'entretien du matériel commun (massicots, scies magiques, etc.). Le budget 2020 retenu s'élève ainsi à Fr. 4'600.- soit en progression de Fr. 1'600.- (+53.3%) par rapport à 2019. En comparaison aux dépenses effectives 2018, l'écart se monte à Fr. 1'368.-.

### **21.351.00 Traitements du personnel enseignant - primaires, participation aux dépenses cantonales**

Pour 2020, le SRess du Canton prévoit un total des frais à répartir entre les communes s'élevant à 98.550 millions de francs contre un montant budgétisé en 2019 à 92.699 millions. Cela représente un accroissement des dépenses de 5.86 millions de francs. Pour Marly, l'écart entre 2019 et 2020 s'élève à Fr. 120'355.-, soit une progression de 5%. En regard des comptes 2018, la différence s'élève à Fr. 44'824.- (1.8%). Le coût par habitant passe ainsi de Fr. 294.427 en 2019 à Fr. 309.405 en 2020.

### **21.352.00 Participation au Cycle d'Orientation**

Le montant total des charges à répartir entre les communes de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français s'élève à 30.053 millions de francs représentant une augmentation des charges de 0.338 million de francs par rapport aux prévisions budgétaires 2019 (29.715 millions de francs). Pour Marly, nous constatons ainsi une progression de Fr. 20'340.- (ou +0.64%) par rapport au budget 2019 pour atteindre un total de Fr. 3'180'000.-. En regard des comptes 2018, nous assistons à une augmentation de Fr. 180'153.- (+6%).

### **21.352.01 Participation à l'Ecole Libre Publique**

Une progression de l'effectif par rapport à 2019 ainsi qu'une augmentation des coûts en lien avec les activités sportives et culturelles justifient l'écart entre les prévisions budgétaires 2019 et 2020 : + Fr. 27'000.- (11.6%). En regard de l'exercice 2018, nous notons une augmentation des charges de Fr. 35'289.- (+15.7%).

### **21.352.04 Sports et semaines sportives**

Les charges de cette rubrique augmentent de Fr. 10'500.- (+12%) par rapport aux prévisions 2019. En regard des comptes 2018, nous constatons une progression de Fr. 60'930.-. Ce compte englobe les frais de location de la piscine de l'ELP, les coûts du sport scolaire facultatif et ceux des activités sportives des classes (camps polysportifs ou de ski, journées à ski, activités réunies ci-après sous l'appellation « *concept sport et camps* »). La progression entre les budgets 2019 et 2020 est due au concept sport et camps, dont l'enveloppe est passée de Fr. 70'000.- (budget 2019) à Fr. 80'000.- (budget 2020). Ce concept, discuté au sein des établissements et présenté au comité intercommunal scolaire, est le fruit d'un travail de réflexion effectué par les Responsables d'établissement en collaboration avec le maître de sport.

### **21.451.00 Part. cantonale (suite arrêt du TF, fournitures et autres)**

### **21.461.00 Contributions fournitures scolaires**

Il s'agit ici du deuxième et dernier subventionnement forfaitaire de l'Etat palliant partiellement au manque à gagner des communes découlant de l'arrêt du Tribunal fédéral relatif à la gratuité de la scolarité obligatoire. Afin d'harmoniser la comptabilisation de la participation du Service de l'enseignement obligatoire de langue française (SEnOF) pour les fournitures scolaires, le Service des communes impose d'utiliser le compte « 21.461 Contributions fournitures scolaires ». En 2019, ces dépenses figuraient sous le poste 21.451.00 et étaient budgétisées à Fr. 48'000.- (identique au budget 2020).

## **218 Accueil extrascolaire**

Etant précisé que la nouvelle structure dite du « Service de l'accueil de l'enfance » intègre autant la Crèche que l'Accueil extrascolaire, les postes de ce chapitre ont été défalqués pour permettre une meilleure gestion et répartition des charges. Les charges relatives aux « frais divers de fonctionnement » sont ainsi réparties dans différents postes comptables (calqués sur les rubriques qui figuraient déjà pour la crèche des Poucetofs essentiellement).

Quelques commentaires sont apportés aux comptes suivants :

### **218.313.00 Frais de repas**

Les frais de repas ont été adaptés en 2020, notamment en fonction de l'augmentation du nombre d'enfants à Marly Cité. Ces frais sont cependant couverts par les parents qui participent aux frais de Fr. 8.50 par enfant et par repas. Cette participation figure sous la rubrique « 218.433.00 Participation des parents aux frais de repas ». L'écart entre les frais inscrits au budget de Fr. 124'000.- et la participation des parents (Fr. 112'000.-), soit Fr. 12'000.-, correspond à une augmentation du nombre d'enfants ainsi qu'à l'augmentation du coût de Fr. 0.60 par enfant/jour à Fr. 0.90 par enfant/jour pour les goûters.

### **218.316.00 Loyer AES**

Le montant de Fr. 93'960.- correspond au loyer annuel de la nouvelle structure (part de l'Accueil extrascolaire) sise au Chemin des Epinettes 6B à Marly (nouvelle structure : « Service de l'accueil de l'enfance »).

### **218.390.10 / 11 / 30 / 40 Imputations des salaires et autres charges sociales**

Etant donné la mise en place de la nouvelle structure du Service de l'accueil de l'enfance (mise en commun de la Crèche et de l'Accueil extrascolaire), il a été préconisé, à l'instar des comptes de la Crèche des Poucetofs, de procéder à une imputation des traitements et charges sociales pour pouvoir déterminer les coûts de cette structure.

### **218.318.00 Frais divers de fonctionnement**

Aucun montant n'est inscrit au budget 2020 étant donné la répartition des charges dites de « fonctionnement » sous les différents comptes détaillés et nouvellement créés en 2020. Des augmentations sont notamment envisagées sur les différentes rubriques, étant précisé l'augmentation du nombre d'enfants avec les nouveaux locaux à disposition.

### **218.433.00 Contributions des parents aux frais de repas**

Ce poste a été scindé en deux rubriques au budget 2020 pour différencier les rentrées relatives à l'accueil extrascolaire. Les repas, dont les dépenses figurent sous le poste « 218.313.00 Frais de repas », sont entièrement refacturés aux parents sous ce poste à l'exception des goûters (Fr. 12'000.-). Ainsi le poste frais de repas est compensé ici (Fr. 124'000.- / Fr. 112'000.-).

### **218.434.00 Contributions des parents aux frais de garde**

Le montant envisagé pour 2020 s'élève à Fr. 190'000.-. Les prévisions tiennent compte des effectifs augmentés en raison des possibilités d'accueil supplémentaires suite à l'installation dans les nouveaux locaux.

### **22.351.01 Aide aux institutions spécialisées pour personnes handicapées ou inadaptées / Ecoles spécialisées**

Le Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide (SESAM) envisage ce poste à hauteur de 39.82 millions de francs (contre 44.28 millions de francs en 2019 : - 4.46 millions). Les montants à charge des communes sont répartis en fonction de la population légale. Pour Marly, il est ainsi constaté une diminution des charges de 11.2% représentant Fr. 129'225.-. Comparé à l'exercice 2018, l'écart s'élève à Fr. 85'612.- (-7.7%). Le coût par habitant passe ainsi de Fr. 140.64 (budget 2019) à Fr. 125.00 en 2020.

### **22.351.02 Répartition des charges entre les communes des mesures pédo-pédagogiques dispensées par des prestataires privés**

Les prévisions 2020, établies par le SESAM, envisagent un total à répartir entre les communes de 2.503 millions de francs. Elles sont en progression de 19.7% (ou Fr. 412'000.-) en regard du budget 2019. Pour Marly, il s'agit d'une augmentation des dépenses de Fr. 9'930.- (+18.2%). Cette constatation est également remarquée par rapport aux comptes 2018 (+ Fr. 7'693.- / +13.6%).

### **22.352.03 Frais de psychologie, logopédie, psychomotricité**

La progression des charges de cette rubrique entre les budgets 2019 et 2020 (+ Fr. 15'300.- ou 4.1%) correspond essentiellement à l'évolution de la masse salariale. Par rapport aux comptes 2018, nous constatons une augmentation de Fr. 71'655.- (+ 22.6%).

### **22.461.03 Subventions cantonales de psychologie, logopédie, psychomotricité**

Ce compte reflète le subventionnement cantonal envisagé sur la base des budgets 2020 de l'institution et reconnu par l'Etat en application des normes dites « Macheret ».

Nous notons, sous ce poste de recettes, une diminution de Fr. 3'000.- par rapport au budget 2019. En regard des comptes de l'exercice 2018, nous constatons une croissance de ces recettes envisagées à hauteur de Fr. 42'500.- pour atteindre Fr. 123'000.- retenus en 2020.

### **290.300.00 Jetons et frais du comité intercommunal scolaire**

Sous cette rubrique figurent également les jetons de présence liés aux délégations communales dans des organes de gestion d'autres entités scolaires (ELP, CO).

### **290.317.00 Frais de représentation et cadeaux au corps enseignant**

Ce compte englobe désormais un modeste montant dévolu à participer aux frais de fonctionnement du conseil des parents. Par rapport au budget 2019, nous notons une augmentation de Fr. 1'300.- (+ Fr. 1'740.- en regard des comptes 2018).

### **290.318.01 Frais de téléphone**

Le budget 2020 s'appuie en particulier sur le résultat effectif de l'exercice 2018 (Fr. 20'958.-) pour atteindre un montant envisagé de Fr. 18'400.-. Il est en augmentation de Fr. 6'500.- (+ 54.6%) par rapport aux prévisions 2019 largement sous-estimées.

## **3. Culture, loisirs, sports**

### **30.351.00 Participation aux dépenses du Conservatoire**

La participation aux dépenses du Conservatoire diminue de Fr. 18'485.- (- 10.4%) par rapport aux estimations 2019. Ce montant est également en baisse par rapport aux comptes 2018 (-8.8% représentant Fr. 15'241.-). Il s'élève ainsi à une participation marlinoise de Fr. 158'545.- pour 2020.

### **33.314.00 Entretien parcs, places et zones de verdure**

Une augmentation de Fr. 3'000.- est remarquée par rapport au budget 2019. Celle-ci est due à l'abattage du chêne au Chemin des Epinettes envisagé début 2020.

### **34.314.01 Entretien et réfection des installations sportives extérieures**

Le budget 2020 dépasse les prévisions budgétaires 2019 de Fr. 21'000.- (+ 37.5%). Cet écart concerne différents marquages et entretiens des zones de basketball sur l'ensemble des terrains de la Commune.

### **350.301.01 Frais des actions Marly-Sympa, cours de français**

Les charges de cette rubrique ont été adaptées et augmentées de Fr. 5'000.- par rapport au budget 2019. Elles correspondent ainsi à l'effectif 2018 (Fr. 21'685.-). Les recettes inhérentes (subventions) ont été également augmentées en conséquence.

### **350.460.01 Subventions pour Marly-Sympa, cours de français**

Ce poste enregistre, comme précisé ci-avant, un montant supérieur aux prévisions 2019 de Fr. 3'000.- pour atteindre un total de Fr. 18'000.- au budget 2020.

### **352 Bus de l'animation socioculturelle**

Etant précisé que le bus appartient au Square et non pas à la Commune, les charges y relatives seront supportées par cette Association. Dès lors, plus aucune dépense n'est envisagée sous les différents comptes. Par contre, les dépenses d'utilisation du bus par l'Animation socioculturelle sont enregistrées sous la nouvelle rubrique comptable créée, à voir le compte « 353.316.00 Frais d'utilisation véhicule par l'animation ».

### **353.316.00 Frais d'utilisation véhicule par l'animation**

Un montant de Fr. 1'500.- a été envisagé au budget 2020. Il concerne les dépenses envisagées dans le cadre de l'utilisation du bus du Square pour ou par l'Animation socioculturelle.

## 4. Santé

### 40.351.00 Contribution aux coûts résiduels des soins

Le montant à répartir entre les Communes du Canton passe de Fr. 341'150.- (2019) à Fr. 829'280.- en 2020. Cette augmentation est relative au fait que la Confédération a décidé de modifier, le 2 juillet 2019, les contributions allouées aux aides à domicile et au EMS. Tandis que les contributions aux EMS seront augmentées de 6.7%, le domaine des soins ambulatoires subira une réduction de 3.6%. Ceci a pour incidence une augmentation du montant à charge de la Commune. Sur la base des chiffres remis par le Service de la santé publique, nous avons augmenté le montant prévisible du budget 2020 à Fr. 21'330.- au lieu de Fr. 8'890.- prévus en 2019.

### 41.351.00 Participation au subventionnement des soins spéciaux dans les établissements médico-sociaux pour personnes âgées

La participation marlinoise est en régression, ceci aussi bien en regard du budget 2019 (- 2.4% ; - Fr. 31'980.-) que par rapport aux comptes annuels 2018 (- 2.0% ou Fr. 26'753.-).

### 41.352.01 Participation aux frais financiers des homes de la Sarine

La CODEMS a été intégrée au Réseau dès l'exercice 2018. Le montant facturé aux communes en 2020 s'élèvera à 9.123 millions de francs contre 9.428 millions en 2019. Cette diminution est due à la baisse des taux d'intérêts hypothécaires et à des reports d'investissements des EMS ou simplement à des investissements complètement amortis qui n'ont pas encore été remplacés. Ainsi, pour l'exercice 2020, le montant de la participation de Marly envisagé est en diminution par rapport à 2019 de Fr. 26'565.- (-3.5%) mais il est en progression de 5.7% (Fr. 39'216.-) par rapport à l'effectif de l'exercice 2018.

### 44.352.01 Participation aux indemnités forfaitaires

L'indemnité forfaitaire est une aide financière accordée aux parents et aux proches qui apportent une aide régulière, importante et durable à une personne impotente pour lui permettre de vivre à domicile. Le vieillissement de la population explique l'augmentation de cette rubrique au cours des dernières années.

Ces montants nous sont transmis par le Réseau Santé de la Sarine. Ils doivent encore être approuvés par le comité de direction, qui siègera en novembre 2019, ainsi que par l'assemblée des délégués fixée en décembre 2019. Pour 2020, le RSS prévoit un montant de Fr. 327'395.- sur cette rubrique. Une augmentation de 10% (Fr. 29'835.-) est envisagée par rapport au budget 2019 et l'écart à 2018 s'élève à Fr. 4'625.- (+ 1.4%).

### 44.352.02 Participation à la Fondation pour l'aide et soins à domicile

Ces montants nous sont transmis par le Réseau Santé de la Sarine (RSS). La part des communes selon le budget arrêté pour 2020 s'élève à 5.419 millions de francs (4.960 millions en 2019). Pour Marly, cela représente une augmentation des charges de Fr. 32'210.- (+ 8.7%) au budget 2019 et de Fr. 48'681.- (+13.8%) pour atteindre un montant envisagé en 2020 de Fr. 400'545.-.

### 49.365.00 Participation aux frais d'ambulance

Ces montants nous sont transmis par le Réseau Santé de la Sarine. Les participations aux frais d'ambulance s'élèvent, en 2020, à Fr. 111'510.- rejoignant ainsi le budget 2019 (Fr. 111'245.-). L'écart aux comptes 2018 (Fr. 31'342.-) s'explique notamment par l'acquisition, durant l'année 2019, de deux ambulances prévue dans le budget de cette même année.

## 5. Affaires sociales

### 50.351.01 Participation aux allocations familiales non-actifs

Une très légère baisse est constatée sur cette rubrique pour 2020 en regard du budget 2019 (- Fr. 2'080.- ; -3.6%). Comparé à l'exercice 2018, nous notons une augmentation de ces dépenses pour Fr. 1'942.- (+3.7%).

### 54.365.00 Subventions aux crèches – hors Marly

Au vu de l'augmentation de la capacité d'accueil de la Crèche communale « les Poucetofs » et suite à l'élargissement des heures d'ouverture, les placements des enfants en crèches externes à Marly ont été réévalués et rediscutés. Au final, les besoins de placements externes pour l'année 2020 passent de 21 à 10 enfants. Ceci implique une diminution notoire du montant envisagé au budget 2020, soit Fr 30'000.- au lieu de Fr. 60'000 en 2019. Les comptes 2018 présentaient un total des charges de cette rubrique de Fr. 58'520.-.

### 544.300.00 Jetons et frais de commission crèche

Cette commission n'existe plus. Aucun montant n'est prévu au budget 2020.

### 544.313.00 Achat produits alimentaires

L'augmentation du nombre d'enfants et celle du prix par enfant (de Fr. 3.40/jour/enfant à Fr. 4.50 – 2 goûters et 1 dîner) justifient la progression enregistrée entre les budget 2019 et 2020 de Fr. 12'860.- (+46.5%). L'écart aux comptes 2018 s'élève à Fr. 21'947.- soit + 118.3%.

### 544.313.01 Achat de fournitures pour soins et pharmacie

Selon les nouvelles directives du médecin cantonal, les parents doivent amener les médicaments pour leurs enfants, le personnel n'ayant ainsi plus le droit d'en administrer (sauf pansements et désinfectants). Ainsi, le budget 2020 a été diminué par rapport à l'exercice 2019, passant ainsi de Fr. 10'000.- à Fr. 3'500.- (- Fr. 6'500.- ; -65%). En regard des comptes 2018, nous assistons à une baisse de ces charges pour Fr. 3'900.-.

### 544.316.00 Loyers crèche communale

Le montant de Fr. 117'620.- correspond au loyer annuel de la nouvelle structure (part de la Crèche) sise au Chemin des Epinettes 6B à Marly (nouvelle structure : « Service de l'accueil de l'enfance »).

### 55.351.00 Aide aux institutions spécialisées pour personnes handicapées ou inadaptées

La participation communale à ces charges liées augmente de Fr. 56'480.- par rapport au budget 2019 (+ 2.7%) pour atteindre Fr. 2'116'760.- (Fr. 2'060'280.- en 2019). Le Service de la prévoyance sociale (SPS) prévoit ainsi une progression de Fr. 38'527.- ou 1.85% entre les comptes 2018 le budget 2020.



### **58.352.00 Frais d'aide sociale, correctif de district**

Ce compte concerne la participation de la commune de Marly aux dépenses d'aide sociale des autres communes du district de la Sarine, une fois déduits les remboursements personnels et la part de l'Etat. Le budget a été établi sur la base des indications du Canton. Le Service de l'action sociale (SASoc) propose un montant de Fr. 750'230.- (en notre faveur) à inscrire au budget de l'exercice 2020. En regard des prévisions 2019, nous notons une augmentation du montant à recevoir (+Fr. 21'305.-). Par rapport aux chiffres effectifs de 2018, nous assistons également à une augmentation mais plus importante de Fr. 112'879.- (+ 17.7%).

### **58.365.03 Subventions communales aux logements à caractère social**

Trois immeubles sont subventionnés sur le territoire communal et concernent 46 appartements. Les subventions des immeubles de la route du Centre 39 et 41 seront supprimées définitivement au 31 décembre 2019. Pour l'immeuble de la route du Centre 45A, les subventions cesseront au 31.12.2022. Ainsi, nous avons diminué le montant envisagé au budget de l'année 2020 de Fr. 28'000.- par rapport au budget 2019, pour atteindre un montant à charge de Fr. 17'000.-. En 2018, ce poste avait enregistré une dépense de Fr. 38'505.-.

### **58.365.05 Frais de fonctionnement des organisateurs MIS (mesures d'insertions sociales)**

Nous avons diminué le montant de cette rubrique de Fr. 10'000.- par rapport à l'année 2019. Le montant de Fr. 75'000.-, envisagé en 2020, correspond aux dépenses pour ce poste des deux dernières années, soit Fr. 74'531.- en 2018 et Fr. 73'082.- en 2017.

Le nombre de mesures d'insertion sociale (MIS) mises en place par le SSM est stable, le placement au PITSC (Programme interservices communautaire) étant privilégié. Ces MIS visent d'abord à éviter un processus de marginalisation et empêchent que les personnes déjà évincées du circuit économique ne soient livrées à elles-mêmes. La reconnaissance sociale fonde ici le but de la démarche.

### **58.366.03 Frais d'aide sociale (bruts)**

Au vu des dépenses d'aide sociale brutes des deux dernières années - qui tendent à se stabiliser - nous avons abaissé de Fr. 300'000.- le montant retenu au budget 2020 par rapport à l'exercice 2019. En effet, les dépenses 2018 s'élevaient à Fr. 3'368'260.- (2017 : Fr. 3'331'050.-). Ainsi, pour 2020, nous pouvons tabler sur des dépenses de Fr. 3'500'000.- en lieu et place des Fr. 3'800'000.- des prévisions budgétaires 2019. L'écart correspond aux prévisions du Service de l'action sociale qui envisage un abaissement du montant d'aide sociale du district de la Sarine à 19.4 millions de francs (2020) contre 20.83 millions de francs pour 2019.

### **58.452.00 Récupération d'aide sociale du Canton + districts**

Ce montant est en lien avec la rubrique « 58.366.03 Frais d'aide sociale (bruts) ». Ce poste concerne la part d'aide sociale que la Commune de Marly récupère auprès du Canton. En corrélation avec l'abaissement du montant d'aide sociale brut envisagé pour l'année 2020, un montant à récupérer de Fr. 1'000'000.- est proposé au lieu des Fr. 1'200'000.- de l'année 2019. Il correspond aux recettes enregistrées en 2018 (Fr. 1'021'625.-) et en 2017 (Fr. 1'089'000.-).

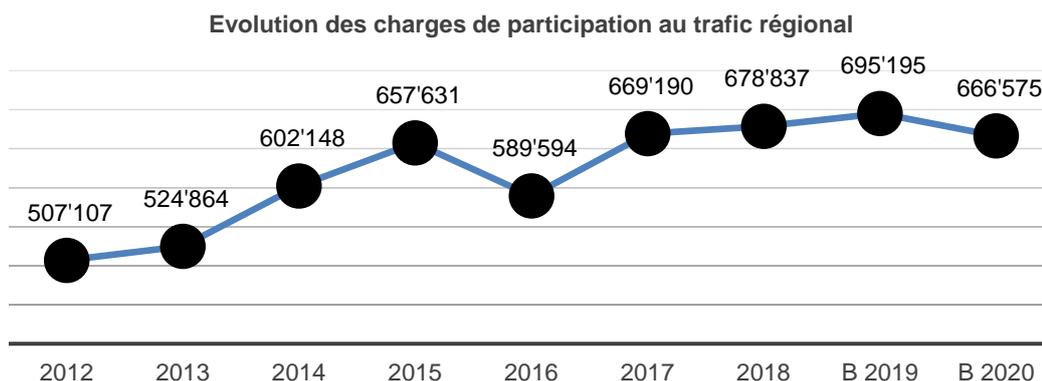
## 6. Transports et communications

### 64.351.00 Participation au fonds fédéral d'infrastructures ferroviaire

Une augmentation de 11.3% (+ Fr. 6'260.-) est envisagée par rapport au budget 2019 pour atteindre un total à la charge de Marly de Fr. 61'600.-. En regard des comptes 2018, nous constatons une progression de 18.7% ou Fr. 9'724.-.

### 65.365.00 Participation au trafic régional

Pour 2020, une baisse des charges est prévisible pour cette rubrique (- Fr. 28'620.- ou 4.1%). Le Service de la mobilité (SMo) propose ainsi également une diminution de ces charges par rapport aux comptes 2018 pour un montant de Fr. 12'262.- (- 1.8%).



## 690 Plan de mobilité services communaux

### 690.318.00 Honoraires et prestations de service plan de mobilité services communaux

### 690.427.00 Ventes vignettes

Dans le cadre de l'application du Règlement du personnel communal et plus particulièrement son article 70 relatif aux places de stationnement sur le lieu de travail, le Conseil communal a mis en place un Plan de mobilité de l'administration communale de Marly consultable sous la rubrique : <https://www.marly.ch/commune/reglements-communaux> ; [Plan de mobilité - Version modifiée CC 27.08.2019 validée CC 27.08.2019.pdf](#).

Ces nouvelles rubriques ont été nécessaires et sont notamment utiles afin de séparer les charges et recettes figurant dans les rubriques « 65 Trafic régional », telles que « 65.318.00 Frais de fonctionnement plan de mobilité » ou « 65.435.00 Ventes de vignettes parking », postes qui concernent en réalité plus spécifiquement le stationnement (sur le plan du territoire communal). Les deux nouveaux comptes figurant ainsi au budget 2020 ont été nécessaires afin de présenter les dépenses effectives imputables aux prestations adéquates à la mise en place du plan de mobilité et les recettes découlant notamment des ventes de vignettes au personnel communal. Pour 2020, un montant de Fr. 8'500.- est proposé sous le poste « 690.318.00 Honoraires et prestations de services du plan de mobilité ». Une estimation des recettes (« 690.427.00 Ventes de vignettes ») a été réalisée à hauteur d'un montant de Fr. 16'000.-.

## 7. Protection, aménagement et environnement

### 70 Approvisionnement en eau

#### 70.312.01 Frais d'électricité

L'augmentation de Fr. 5'500.- entre les budgets 2019 et 2020 correspond notamment à de nouveaux captages aux puits de l'Auge dès 2020 (entrée en service de deux pompes supplémentaires).

#### 70.380.00 Attribution fonds de réserve du service des eaux

Pour l'exercice 2020, le total des recettes envisagées pour le chapitre 70 « Approvisionnement en eau » s'élève à Fr. 592'500.- (Fr. 561'000.- en 2019). Ces recettes progressent de Fr. 31'500.- en regard des prévisions 2019 et de Fr. 38'272.- par rapport aux comptes 2018. Le total des recettes étant supérieur aux charges envisagées (Fr. 554'235.-) pour un montant de Fr. 38'265.- (Fr. 46'640.- en 2019), ce résultat est attribué au fonds de réserve du service des eaux (Fr. 153'317.- dans les comptes 2018).

### 71 Protection des eaux

#### 71.352.00 Participation aux frais d'exploitation de la STEP (Commune)

##### 71.352.01 Participation aux frais financiers de la STEP (Commune)

Les budgets de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées du bassin versant Gérine-Nesslerer (AIGN) envisage une diminution globale de Fr. 8'870.- (-1.2%) par rapport au budget 2019 pour le poste relatif à la participation de Marly aux frais d'exploitation et frais financiers. Le montant total des deux postes de Fr. 717'560.- représente une augmentation des charges en regard des comptes annuels 2018 (+ Fr. 36'344.-). Le total des charges de fonctionnement (*d'exploitation*) à répartir entre les communes de l'AIGN s'élève à Fr. 1'152'575.- contre Fr. 1'129'455.- en 2019 et les frais financiers de Fr. 614'375.- (Fr. 659'348.- en 2018). La participation de Marly correspond à une répartition à raison de 40.61%.

<b>AIGN - total</b>	Total des charges de fonctionnement	Total des charges financières	Total charges excédentaires
<b>2019</b>	1'129'455	659'348	1'788'803
<i>Ecart en francs</i>	23'120	-44'973	-21'853
<i>Ecart en %</i>	2.0%	-6.8%	-1.2%
<b>2020</b>	<b>1'152'575</b>	<b>614'375</b>	1'766'950

<b>Marly, répartition</b>	Total des charges de fonctionnement	Total des charges financières	Total charges excédentaires
(clé de répartition : 40.61%)			
<b>2019</b>	458'672	267'761	<b>726'433</b>
<i>Ecart en francs</i>	9'389	-18'264	-8'875
<i>Ecart en %</i>	2.0%	-6.8%	-1.2%
<b>2020</b>	<b>468'061</b>	<b>249'498</b>	717'558

#### 71.380.00 Attribution au fonds de réserve protection des eaux

Le montant attribuable à la réserve de protection des eaux augmente en regard des projections budgétaires 2019 (+ Fr. 110'775.- ; 27.8%). Les recettes totales du chapitre 71 « Protection des eaux » du budget 2020 s'élèvent à Fr. 1'543'000.- pour des charges totales de Fr. 1'033'235.-. Le montant ainsi alloué à la réserve se monte à Fr. 509'765.-.

## 72 Ordures ménagères

Avec des charges totales inscrites au budget 2020 de Fr. 869'830.- (2019 : Fr. 834'625.-) et des recettes attendues de Fr. 771'000.- (2019 : Fr. 765'800.-), le taux de couverture de ce chapitre s'élève à 88.63% (91.75% au budget 2019 ; 93.83% en 2018 ; 95.03% aux comptes 2017 ; C 2016 : 91.49 %, C 2015 : 90.58 %). Le taux de 70% préconisé par la législation est ainsi toujours satisfait.

### 72.318.00 Frais de transport d'ordures

En regard du budget 2019, une augmentation des dépenses est envisagée pour Fr. 28'000.-. Cette dépense supplémentaire correspond à la mise à disposition d'un chargeur (personne) derrière le camion poubelles en remplacement du personnel édilitaire ainsi qu'au fait qu'il y a des quartiers supplémentaires à évacuer.

### 72.318.01 Frais d'incinération et de décharge

Les frais d'incinération et de décharge progressent de 6.6% par rapport au budget 2019 (Fr. 20'000.-). Cette augmentation est principalement due à la valorisation du papier carton qui est devenu nulle (des ristournes de Fr. 30.-/tonne étaient auparavant incorporées dans cette rubrique).

## 79 Aménagement du territoire

### 79.318.01 Plan d'aménagement local

Le budget 2020 de cette rubrique s'élève à Fr. 109'000.-. Une augmentation de Fr. 18'530. (+ 20.5%) est ainsi envisagée par rapport aux prévisions 2019. En regard de l'effectif des comptes 2018, une progression de Fr. 24'862.- est notée.

## 9. Finances et impôts

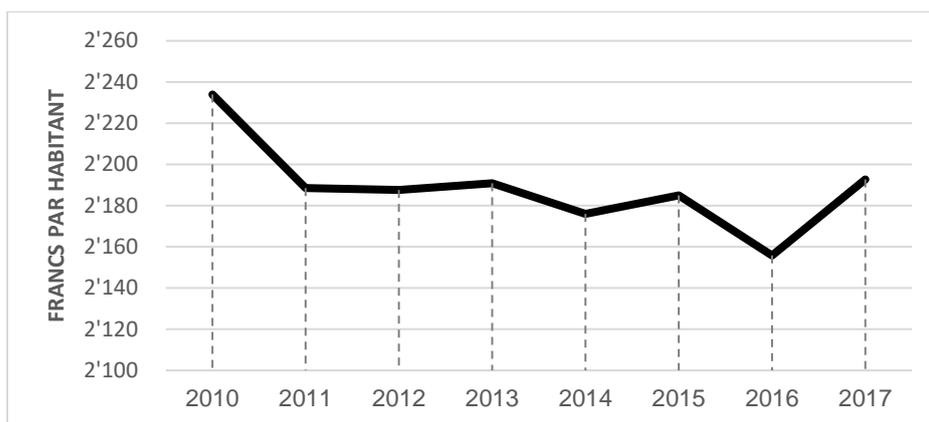
### Recettes fiscales

Les recettes relatives aux impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques ainsi que sur le bénéfice et le capital des personnes morales ont été fixées sur la base des estimations cantonales émises par le Service cantonal des contributions (SCC), ceci en fonction des dernières statistiques connues, à savoir celles de l'année 2017. *Pour l'exercice 2020, un traitement particulier a été réalisé notamment en raison de la mise en vigueur de la réforme fiscale avec ses incidences pour le Canton et les communes*

### Constats

- ❶ Les statistiques officielles pour l'année 2017 de **l'impôt sur le revenu** font état d'une croissance de 1.4% pour atteindre 15.967 millions de francs (15.752 millions de francs en 2016). Un montant de Fr. 17'200'000.- a été retenu au budget 2020 pour l'impôt sur le revenu, en hausse par rapport aux estimations 2019 de Fr. 480'000.-.
- ❷ **L'impôt sur la fortune** affiche un montant prévisible pour 2020 de Fr. 2'200'000.- (Fr. 2'070'000.- retenus en 2019). Il a été établi sur la base de la dernière statistique fiscale (2017) augmenté du potentiel de croissance déterminé par le SCC (+ 3.0% annuellement). Le rendement effectif 2017 présente une augmentation de ces rentrées à raison de Fr. 122'343.- par rapport aux statistiques 2016 soit une progression réelle de 6.46%.

Le rendement communal de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques par habitant pour l'année fiscale 2017 s'élève à Fr. 2'193.- (Fr. 2'156.- en 2016 ; Fr. 2'185.- en 2015 ; Fr. 2'176.- en 2014).



- ③ **L'impôt sur le bénéfice** des personnes morales a été estimé à 1.800 million de francs pour l'exercice 2020 (1.265 million de francs pour 2019), affichant ainsi une augmentation de 42.3% ou Fr. 535'000.- par rapport au budget 2019. Les prévisions du SCC proposent une progression annuelle entre les années 2017 et 2020 de + 2.2%. Il a été notamment tenu compte d'une variation supplémentaire relative à réforme fiscale.
- ④ En ce qui concerne **l'impôt sur le capital**, il a été retenu l'augmentation proposée par le SCC pour les années à venir sur la base de 2017 pour atteindre un montant retenu au budget de Fr. 1'150'000.- incluant également un accroissement supplémentaire envisagé suite à l'introduction de la réforme fiscale (cf. détail sous compte « 90.401.01 Impôt sur le capital »).

Le montant total de l'impôt ordinaire (impôt sur revenu, fortune, bénéfice et capital) attendu pour 2020 sur la base des statistiques fiscales de l'année 2017 et des incidences de la réforme fiscale s'élevait à Fr. 22'350'000.-, soit une progression totale par rapport aux prévisions 2019 de Fr. 1'825'000.- (+8.9%).

#### 90.318.01 Part aux frais perception impôt sur véhicules

L'Office de la circulation et de la navigation (OCN) établit les budgets. En 2020, les frais de perception des impôts sur les véhicules (cf. commentaire sous rubrique « 90.441.00 Part à l'impôt cantonal sur les véhicules à moteur ») passent de 2.45% à 2.5%. Pour Marly, l'augmentation de ces frais de perception est en augmentation de 1.8% par rapport au budget 2019 et de 5.17% par rapport aux effectifs 2018.

#### 90.400.00 Impôt sur le revenu des personnes physiques

Les statistiques fiscales 2017 annoncent un rendement cantonal pour Marly de Fr. 19'959'211.- (Fr. 19'689'695 en 2016 ; Fr. 19'711'417.- en 2015), représentant ainsi un rendement communal (coefficient de 80 %) de Fr. 15'967'370.- (Fr. 15'751'756.- en 2016). Sur la base des taux de croissance envisagés par le Service cantonal des contributions (SCC), à savoir + 2.5% entre 2017 et 2018 et +2.2% entre 2018-2019 et 2019-2020, le montant retenu pour le budget 2020 s'élève à Fr. 17'094'600.- (Fr. 16'720'000.- en 2019). A ce total il faut encore ajouter, ceci dans le cadre de la réforme fiscale, un montant estimé par les contributions et qui concerne les gains pour les dividendes (augmentation de l'imposition des dividendes de 50% à 70% ; cf. ci-après tableau figurant sous rubrique « 90.401 Impôts sur les personnes morales »), soit Fr. 110'769.-. Ainsi le montant retenu au budget 2020 s'élève à Fr. 17'200'000.-. Il présente des recettes supplémentaires envisagées par rapport aux comptes 2018 de Fr. 1'513'158.- et de Fr. 480'000.- en regard du budget 2019 (+ 2.9%).

#### 90.400.01 Impôt sur la fortune des personnes physiques

Les prévisions 2020 proposent une augmentation de ces recettes de Fr. 151'230.- par rapport aux comptes 2018 (+ Fr. 130'000.- en regard des prévisions 2019, +6.3%). Le montant retenu aux prévisions 2020 a été établi sur la base de l'effectif 2017 [cote communale : Fr. 2'015'775.-] avec un potentiel de croissance de + 3% annuel pour 2018-2019 et 2020 pour atteindre un total envisagé de Fr. 2'200'000.-.

## 90.401 Impôt sur les personnes morales

Les Fribourgeois ont accepté, en votation de ce printemps, le projet fédéral RFFA (réforme fiscale et financement de l'AVS) ainsi que le volet cantonal de la réforme fiscale pour les entreprises. La réforme sera mise en oeuvre au 1er janvier 2020 dont les principales modifications sont les suivantes :

- une baisse du taux de l'impôt sur le bénéfice et de l'impôt sur le capital des personnes morales ;
- la suppression des statuts fiscaux spéciaux cantonaux ;
- l'introduction de l'imputation de l'impôt sur le bénéfice à l'impôt sur le capital ;
- l'augmentation de l'imposition des dividendes de 50% à 70% pour les actionnaires de sociétés.

Pour la commune de Marly, les conséquences de la mise en oeuvre de cette réforme sont **benefiques**. Sur la base des données fiscales 2015 (*estimations les plus récentes disponibles – selon les directives du SCC -et pouvant être utilisées dans l'élaboration du budget 2020*), le Service cantonal des contributions a procédé aux estimations des incidences financières de la réforme fiscale par commune.

En ce qui concerne l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, l'analyse du SCC fait apparaître une progression de la cote cantonale de base (après la mise en place de la réforme fiscale) de 28%. Pour l'impôt sur le capital, il s'agit d'une variation de 170.3% de la cote cantonale de base. Selon les directives du SCC, ces progressions doivent être effectuées une fois les estimations des recettes envisagées pour 2020 réalisées. Nous reproduisons, ci-dessous, les estimations réalisées par le Service cantonal des contributions sur la base desquelles les communes doivent élaborer leurs prévisions budgétaires.

	Cote cantonale de base totale bénéfice	Variation PF17 total pour le bénéfice	Cote cantonale de base totale bénéfice après PF17	Variation en %	Cote cantonale de base totale capital	Variation PF17 total pour le capital	Cote cantonale de base totale capital après PF17	Variation en %	Gain PF17 total pour les dividendes
2206 Marly	1'484'488	<b>416'240</b>	<b>1'900'728</b>	28.0%	562'795	<b>958'544</b>	<b>1'521'339</b>	170.3%	<b>138'461</b>
au coefficient communal	<b>1'187'590</b>	<b>332'992</b>	<b>1'520'582</b>	<b>28.0%</b>	<b>450'236</b>	<b>766'835</b>	<b>1'217'071</b>	<b>170.3%</b>	<b>110'769</b>

(Tableau : Réforme fiscale fribourgeoise -Estimations des incidences financières par commune)

### ✓ Péréquation intercommunale

L'incidence de ces modifications au niveau de la péréquation financière ne se fera sentir pour la première fois qu'en 2023 et que partiellement (pour cette année-là, la péréquation sera déterminée sur la base des recettes fiscales de 2018, 2019 et 2020).

### ✓ Compensation pour les communes

Afin d'équilibrer les efforts consentis par les collectivités publiques, la réforme cantonale prévoit de compenser partiellement, pendant 7 ans, les pertes de recettes fiscales que les communes et les paroisses subiront temporairement en raison de la réforme. **Pour Marly, le montant de la compensation s'élève à Fr. 158'855.-**. Il sera versé par l'Etat aux communes et figure sous la nouvelle rubrique comptable « 90.451.00 Compensation de base – réforme fiscale ». De plus, au cours des deux premières années suivant la mise en oeuvre de la réforme, une compensation pour cas de rigueur sera par ailleurs accordée aux communes les plus fortement touchées. Nous noterons que **Marly ne fait pas partie des communes bénéficiaires de cette compensation supplémentaire**.

### 90.401.00 Impôt sur le bénéfice des personnes morales

Estimées à hauteur de Fr. 1'800'000.-, les recettes de l'impôt sur le bénéfice sont en augmentation par rapport au budget 2019 (+ Fr. 535'000.-, + 42.3%). Les prévisions budgétaires 2019, basées sur la fiscalité de l'année 2016, envisageaient un montant de Fr. 1'265'000.-. En regard des comptes annuels 2018, une progression de Fr. 531'624.- est notée (+41.9%). Les estimations ont été effectuées sur la base des indications fournies par le SCC. Une progression de 2.2% annuelle est proposée par le SCC pour l'estimation de l'impôt sur le bénéfice pour 2020 avec une augmentation supplémentaire de 28% due à la réforme fiscale.

Etant précisé les incertitudes liées à ces recettes et l'évolution difficile à appréhender, une progression de 1% par année a été retenue pour le budget 2020 avec une augmentation supplémentaire de 28%. Ainsi, le montant retenu au budget 2020 se décompose comme suit :

Rendement communal 2017 (stat. fiscales)		1'394'437
Progression retenue de 1% par année		
2017 - 2018	13'944	1'408'381
2018 - 2019	14'084	<u>1'422'465</u>
2019 - 2020	14'225	<u><b>1'436'690</b></u>
Augmentation envisagée (R. fiscale)	28%	<u>402'273</u>
<b>Total envisagé pour 2020</b>		<u><b>1'838'963</b></u>
Retenu au budget 2020		<u><b>1'800'000</b></u>

### 90.401.01 Impôt sur le capital des personnes morales

Le Service cantonal des contributions envisage un taux de croissance pour l'impôt sur le capital de 1% par année entre 2017 et 2020. Dans le cadre de la réforme fiscale, une majoration du rendement 2020 doit être réalisée. Le SCC préconise une progression de 170.3% (cf. Tableau : Réforme fiscale fribourgeoise). Par prudence, une progression plus limitée (140%) a été retenue pour les estimations budgétaires 2020. Ainsi, l'impôt sur le capital a été déterminé comme suit : *rendement communal 2017 effectif (Fr. 466'275.-) avec une progression de 1% par année, soit un rendement prévisible 2020 de Fr. 480'000.-. Ce montant a été majoré de 140% pour atteindre un total des recettes envisagées pour 2020 de Fr. 1'150'000.-.*

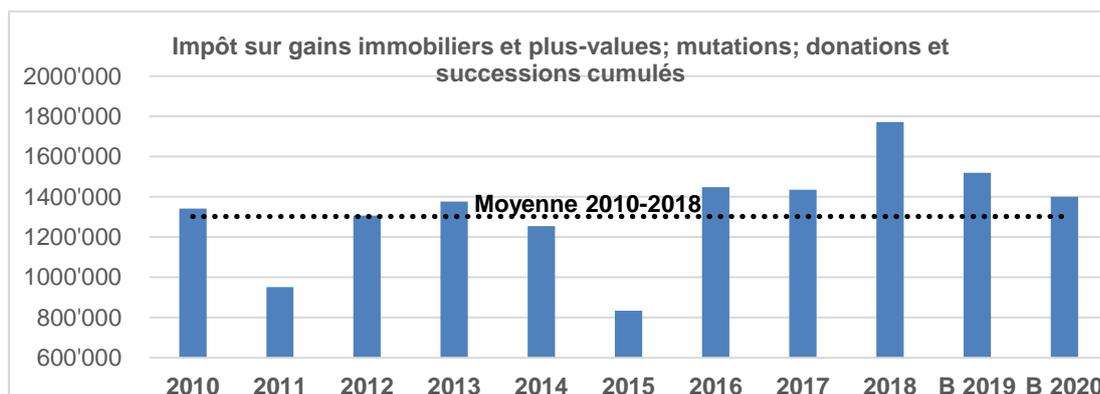
### 90.403.00 Impôt sur les gains immobiliers et plus-values

### 90.404.00 Impôt sur les mutations

### 90.405.00 Impôt sur les donations et successions

Ces rubriques ont été évaluées sur la base des derniers éléments disponibles (facturations établies en 2019, évolutions annuelles). En regard des comptes 2018, elles présentent globalement une baisse envisagée de Fr. 371'753.- (- Fr. 120'000.- en regard du budget 2019). L'aspect aléatoire de ces recettes incite à la prudence ; pour 2020, l'estimation a été également adaptée à la moyenne des dernières années.

De manière cumulée, ces trois rubriques évoluent, entre 2010 et 2018, de la manière suivante :



### 90.441.00 Part à l'impôt cantonal sur les véhicules à moteur

Le budget 2020 a été établi sur la base des prévisions de l'Office de la circulation et de la navigation (OCN). Il propose un montant attendu de Fr. 462'615.- (-0.3% ; - Fr. 1'195.- au budget 2019). Ce poste est en progression de 3.0% par rapport aux comptes 2018 (+ Fr. 13'5573.-).

### 90.451.00 Compensation de base – Réforme fiscale

Le montant inscrit sous cette nouvelle rubrique, soit Fr. 158'855.-, correspond à la compensation à recevoir du Canton afin d'équilibrer les efforts consentis par les collectivités publiques dans le cadre de la réforme cantonale (cf. ci-dessus 90.401 Impôt sur les personnes morales).

## 930 Péréquation financière

### 930.462.00 Attribution de la péréquation des ressources

En augmentation de 19.8% (25% entre 2018 et 2019), soit Fr. 109'789.- par rapport au budget 2019, ce poste progresse de Fr. 220'873.- en regard des comptes annuels 2018 (+ 49.7%).

La **péréquation des ressources** vise le volet des recettes fiscales: elle a pour effet de compenser partiellement les disparités du potentiel fiscal. L'indice du potentiel fiscal (IPF) est calculé sur la base de huit types d'impôts réguliers. Pour 2020, l'IPF de Marly est de 92.08 (93.07 en 2019).

### 930.462.01 Attribution de la péréquation des besoins

La **péréquation des besoins** vise le volet des dépenses communales: elle a pour objectif de compenser partiellement les besoins financiers des communes. L'indice synthétique des besoins (ISB) est déterminé sur la base de cinq critères représentatifs. L'ISB 2020 pour Marly est de **103.50** (101.91 en 2019).

Par rapport au budget 2019, il est noté une augmentation des recettes de Fr. 32'561.- (+ 8.5%) en 2020. L'augmentation en regard des chiffres effectifs 2018 s'élève à Fr. 32'977.- ou + 8.6%.

La synthèse des résultats annuels de la péréquation financière intercommunale de Marly pour les années **2011 à 2020** ainsi que l'évolution du résultat net vous sont remis ci-après.

Population année n-2	Ressources			Besoins			Résultat		Par habitant	
	IPF	Montant	Par habitant	ISB	Montant	Par habitant	net Marly	△ %		
2011	7471	103.37	-210'716	-28.2	103.67	344'600	46.13	133'884		17.92
2012	7579	102.13	-133'188	-17.57	100.43	311'850	41.15	178'662	33.45%	23.57
2013	7653	101.65	-104'126	-13.61	100.40	310'168	40.53	206'042	15.33%	26.92
2014	7729	100.56	-35'835	-4.64	100.73	315'550	40.83	279'715	35.76%	36.19
2015	7919	99.07	63'063	7.96	100.73	325'855	41.15	388'918	39.04%	49.11
2016	8095	97.30	192'277	23.75	101.12	350'537	43.30	542'814	39.57%	67.06
2017	8083	96.24	277'520	34.33	101.36	360'459	44.59	637'979	17.53%	78.93
2018	8185	94.20	444'700	54.33	102.11	383'135	46.81	827'835	29.76%	101.14
2019	8201	93.07	555'784	67.77	101.91	383'551	46.77	939'335	13.47%	114.54
<b>2020</b>	<b>8193</b>	<b>92.08</b>	<b>665'573</b>	<b>81.24</b>	<b>103.50</b>	<b>416'112</b>	<b>50.79</b>	<b>1'081'685</b>	<b>15.15%</b>	<b>132.03</b>

Des informations détaillées relatives à la péréquation financière sont consultables sur le site internet du Service des communes (Scm) - <https://www.fr.ch/sommaire/perequation-financiere-intercommunale>.

### 940.321.01 Intérêts des dettes à moyen et long terme

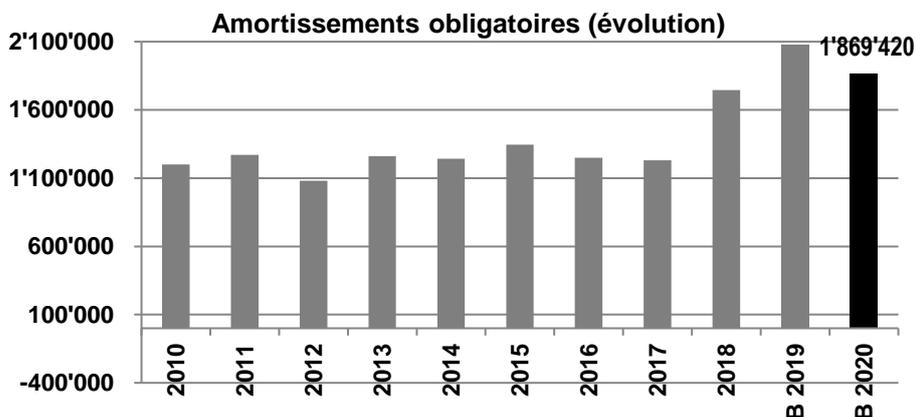
Les taux actuels, toujours favorables, permettent encore de restreindre les dépenses de cette rubrique par rapport aux prévisions budgétaires 2019 (Fr. 9'580.-). En regard des comptes annuels 2018, une augmentation de Fr. 42'410.- est envisagée (+ 7.3%).

● **La quotité des intérêts**, à savoir la part des produits de fonctionnement que la commune consacre au paiement des intérêts nets, s'élève à **1.72% en 2018** (moyenne 2014-2018 : 1.81% ; 1.98% en 2017). L'évolution de cet indicateur (2007-2018) est représentée ci-après. Une part inférieure à 2 % est considérée comme « faible » et entre 2 et 5 % comme « moyenne ».



### 940.330.00 Amortissements obligatoires

Les amortissements obligatoires budgétisés pour 2020 s'élèvent à Fr. 1'869'420.- (2019 : Fr. 2'078'500.-). Il est en diminution de Fr. 209'080.- en regard des prévisions budgétaires 2019. L'écart aux comptes de l'année 2018 s'élève, quant à lui, à + Fr. 125'124.- (+ 7.17%). L'évolution des amortissements obligatoires réalisés (comptes 2010 à 2018) et envisagés pour 2019 et 2020 est présentée ci-après.



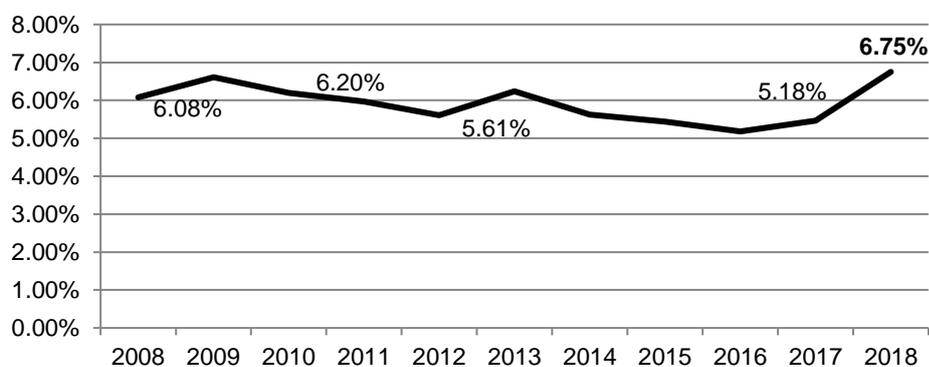
Les amortissements obligatoires ont été déterminés sur la base des objets votés qui nécessitent déjà des amortissements et de ceux qui entraîneront des amortissements dès l'année 2020. Le tableau ci-après présente les amortissements annuels obligatoires effectifs 2018 et budgétisés 2019 ainsi que les montants envisagés pour 2020.

**Tableau des évolutions des amortissements obligatoires 2018-2020**

Chapitres	Amort.	Variations	Amort.	Variations	Amort.
	min. légal	2018 - 2019	min. légal	2019 - 2020	min. légal
	2018		2019		2020
20	45'000	96'750	141'750	-41'925	99'825
14	13'245	-4'660	8'585	-5'145	3'440
15	2'325	-1'531	795	0	795
21	-	-	0	24000	24000
294	928'746	-36'965	891'781	-31'746	860'035
33	-	-	0	12085	12085
34	23'918	-	23'918	2	23'920
351	1'800	-	1'800	0	1'800
620	265'978	193'607	459'585	-150'190	309'395
622	129'312	-5'162	124'150	0	124'150
70	67'635	-2'500	65'135	-1'000	64'135
71	42'949	52'000	94'949	6'751	101'700
72	15'705	-	15'705	-10000	5'705
75	12'220	13'600	25'820	0	25'820
740	9'583	-	9'583	2	9'585
741	6'105	9'600	15'705	-7'200	8'505
79	72'000	14'904	86'904	1	86'905
83	14'400	-	14'400	0	14'400
943	73'375	4'554	77'929	-4'709	73'220
940	20'000	-	20'000	0	20'000
<b>Total 940.330.00</b>					
<b>Amort. obligatoires</b>	<b>1'744'296</b>	<b>334'197</b>	<b>2'078'494</b>	<b>-209'074</b>	<b>1'869'420</b>

● La quotité de la charge financière correspond à la part des charges financières induites par le service de la dette par rapport aux revenus. Pour l'année 2018, elle est de **6.75%** (moyenne 2014-2018 : 5.69% ; 2017 : 5.46%). Entre 5 et 15 %, cette part est à considérer comme « *supportable* » et en dessous de 5 % comme « *faible* ».

**Quotité de la charge financière**



### **943.427.00 Loyer locaux service du feu | Route de Fribourg 9**

La location des locaux du service du feu (Route de Fribourg) sera facturée annuellement à la Ville de Fribourg pour un montant de Fr. 20'040.-. Cette location découle notamment de la convention du 2 juillet 2019 signée entre la Commune de Marly et la Ville de Fribourg (cf. commentaires du chapitre « 14 Service du feu »). Un contrat de bail a été établi. Il s'agit là d'une recette nouvelle pour la commune.

### **99.332.00 Amortissements supplémentaires**

Le montant inscrit sous cette rubrique en 2020 (Fr. 80'000.-) correspond au prélèvement à la réserve du plan de mobilité dans le cadre de l'investissement envisagé pour l'achat d'horodateurs (compte « 620.509.01 Achats horodateurs ») sous le message 07-19. Etant donné le prélèvement à la réserve figurant sous le poste « 99.482.01 Prélèvement sur réserve plan mobilité » et commenté en détail ci-après, nous devons procéder à un amortissement supplémentaire afin de ne pas influencer le résultat de l'exercice.

### **99.352.00 Assemblée constitutive du Grand Fribourg**

L'Assemblée constitutive du Grand Fribourg a fixé à Fr. 450'000.- (contre Fr. 422'700.- en 2019) son budget de fonctionnement 2020, à savoir un montant de Fr. 250'000.- (2019 : Fr. 222'700.-) à la charge des communes-membres du périmètre. La clé de répartition est fixée conformément au principe de la population légale. Ainsi, pour Marly, une participation de Fr. 27'500.- (Fr. 24'380.- en 2019) est prévue. Elle est en augmentation de 12.8% par rapport au budget 2019. Cela représente Fr. 3.35 par habitant (Fr. 2.97 francs par habitant au budget 2019).

### **99.352.02 Conférence régionale pour des infrastructures régionales, participation**

Il s'agit d'une nouvelle rubrique créée en 2018. Ce poste concerne la Conférence pour les infrastructures régionales et un développement régional coordonné. Aucun montant n'est envisagé en 2020 étant précisé que le budget de la 2<sup>ème</sup> étape d'élaboration du PDR Sarine (phase de définition de stratégie) est exclusivement réparti entre les Communes hors Agglomération. Ainsi, ce poste est en dessous du budget 2019 (- Fr. 2'325.-) et des comptes 2018 (- Fr. 4'184.-).

### **99.482.01 Prélèvement sur réserve plan mobilité**

Le montant de Fr. 85'000.- figurant au budget 2020 (en progression de Fr. 70'650.- par rapport à 2019) correspond à : <sup>1)</sup> Fr. 5'000.- relatifs aux frais de fonctionnement du plan de mobilité (65.318.00) prélevés sur la réserve et <sup>2)</sup> Fr. 80'000.- concernant le prélèvement envisagé dans le cadre du financement de l'investissement pour l'achat d'horodateurs (cf. message 07-19 ; rubrique « 620.509.01 Achats horodateurs »).

# Messages du Conseil communal au Conseil général relatifs aux propositions d'investissements

---

	<b>Pages</b>	
<b>Message 06-19</b> 294.503.19 / 943.503.01	Rénovation des bâtiments communaux et scolaires	75
<b>Message 07-19</b> 620.509.01	Demande de crédit d'investissement pour l'achat d'horodateurs	77
<b>Message 08-19</b> 620.501.15	Mise en place du solde du concept de modération de trafic	84
<b>Message 09-19</b> 620.501.49	Crédit complémentaire pour l'aménagement d'une place du village	85
<b>Message 10-19</b> 944.500.00	Acquisition des articles 154 et 1703 RF Marly à Corbaroche	86
<b>Message 11-19</b> 620.501.82	Réfection de routes communales : chemin des Epinettes, route du Chevalier et chemin de la Charmille	90
<b>Message 12-19</b> 620.501.83	Aménagement d'un chemin sur la servitude de Pfaffenwil	92
<b>Message 13-19</b> 70.501.52	Remplacement d'anciennes conduites	93
<b>Message 14-19</b> 70.501.59	Remplacement des surpresseurs au réservoir de Montiver	95
<b>Message 15-19</b> 71.501.47	Travaux de mise en séparatif de la Route de la Grangette	97
<b>Message 16-19</b> 58.506.00	Acquisition d'un nouveau programme KISS de la maison Diartis	99
<b>Message 17-19</b> 21.506.00	Reconstitution d'un stock minimal de mobilier et création d'une provision destinée à favoriser une gestion souple des besoins en matière de mobilier et équipements scolaires	101
<b>Message 18-19</b> 21.506.03	Acquisition de mobilier et équipements scolaires pour l'aménagement sommaire de deux espaces dédiés aux activités créatrices	102



## Message 06 – 19

### relatif à la rénovation des bâtiments communaux et scolaires

Référence comptable : 294.503.19

Référence comptable : 943.503.01

#### 1. Introduction

Le Conseil communal estime qu'il est indispensable et nécessaire de maintenir la substance des bâtiments communaux et scolaires, biens du patrimoine administratif, en investissant annuellement dans leur maintien, leur rénovation et leur amélioration. Comme dans le budget 2019, le Conseil communal a regroupé les investissements des bâtiments scolaires et communaux dont la valeur d'assurance (ECAB) 2017 représente près de 66,2 millions de francs (dont le 65% sont des bâtiments scolaires). Compte tenu des moyens à disposition, le Conseil propose de n'investir que 0,45% de la valeur ECAB pour pouvoir parer au vieillissement des bâtiments et les adapter aux besoins les plus urgents.

Dans la vision globale du Conseil communal, cet investissement répond à l'objectif d'assainissement et de développement des infrastructures communales.

#### 2. Objectifs

<b>Bâtiments scolaires</b>	<b>Fr.</b>	<b>227'000.00</b>
<b>Ecole de Marly Cité, chemin des Epinettes 2</b>		
Changement des stores obscurcissant des salles de classe	Fr.	45'000.00
Aménagement de 2 salles AC au s-sol (ex AES)	Fr.	15'000.00
<b>Ecole de Marly Cité, Route du Chevalier 8</b>		
Rénovation de la salle de bain du 2 <sup>ème</sup> étage (carrelage, peinture app.sanitaires)	Fr.	15'000.00
Remplacement des fenêtres	Fr.	60'000.00
<b>Halle Polyvalente, chemin des Epinettes 4</b>		
Nouvelle porte de garage	Fr.	5'000.00
Etude d'un ingénieur acousticien de la salle polyvalente	Fr.	4'000.00
<b>Ecole de Grand-Pré, petite halle, pavillon 3, route des Ecoles 36</b>		
Réfection de la toiture des vestiaires	Fr.	8'000.00
<b>Ecole de Grand-Pré, halle omnisports, route des Ecoles 26</b>		
Salle triple remplacement de l'éclairage par des luminaires LED + locaux sanitaires-lampes encastrées des corridors.	Fr.	60'000.00
Création d'un espace repos dans le local de l'AES existant	Fr.	15'000.00
<b>Bâtiments communaux</b>	<b>Fr.</b>	<b>73'000.00</b>
<b>Bâtiment administratif, route de Fribourg 9</b>		
Relooking et rénovation de la cafétéria (cuisine, mobilier, vaisselle)	Fr.	25'000.00
Mise en place d'une signalétique	Fr.	25'000.00
<b>Centre sportif, chemin des Sources 17</b>		
Remplacement de la porte d'entrée avec système badges gâche électrique (nouveaux vestiaires)	Fr.	15'000.00
Réserve pour la réalisation des travaux	Fr.	8'000.00
<b>Total général</b>	<b>Fr.</b>	<b>300'000.00</b>

### 3. Implications financières

<b>3.1 Plan de financement</b>			
<b>Coût du projet</b>			
Coût brut estimé		Fr.	300'000.00
<b>Montant net à charge de la commune</b>		<b>Fr.</b>	<b>300'000.00</b>
<b>Couverture de la dépense</b>			
Cette dépense sera financée par - un emprunt		<b>Fr.</b>	<b>300'000.00</b>
<b>3.2 Charges de fonctionnement</b>			
	Taux		
Intérêts passifs sur crédit ou emprunt	1.5%	Fr.	4'500.00
Amortissement annuel minimal :	3%	Fr.	9'000.00
<b>Montant net des charges de fonctionnement</b>		<b>Fr.</b>	<b>13'500.00</b>

Il est relevé que cette dépense figure dans le Plan financier 2019-2023.

### 4. Décision

Le Conseil général doit se prononcer sur l'autorisation de dépenser le montant de Fr. 300'000.-, et son financement par un emprunt.

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cette dépense. Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

## Message 07 – 19

### relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'achat d'horodateurs

Référence comptable : 620.509.01

#### 1. Introduction

Depuis de nombreuses années, nombre de citoyennes et de citoyens de Marly suggèrent de rendre payants les parkings publics communaux, ou à tout le moins certains d'entre eux, au moyen d'horodateurs ou de parcmètres.

Ces suggestions ont été prises en considération durant les années 2018 et 2019 en demandant d'abord à notre police locale d'évaluer par sondage le nombre de véhicules stationnés dans certains des parkings de la commune, à des heures et jours divers, ceci dans le but d'examiner quand ils sont principalement utilisés, et si les usagers usuels en sont, ou non, des résidents de Marly.

Le présent message expose au Conseil général certaines considérations en faveur de la pose d'horodateurs ou parcmètres sur certains parkings de la commune. Quand bien même une telle question est toujours controversée, il est temps désormais que notre législatif puisse, sur la base d'un projet d'investissement, s'exprimer sur cette question.

#### 2. Politique de stationnement de la commune de Marly – quelques rappels

Le règlement cantonal sur l'aménagement du territoire et des constructions (ReLATEC) prévoit que toutes les communes faisant partie d'un plan régional des transports doivent réaliser leur propre concept de stationnement. Ce concept doit être intégré au plan d'aménagement local (PAL). La commune de Marly est intégrée à un plan régional des transports.

La gestion du stationnement constitue une des pierres angulaires du Projet d'agglomération de Fribourg. Il incite les collectivités locales à revoir leur politique en la matière pour qu'elles soient cohérentes avec les objectifs définis à l'échelle de l'agglomération. A cet effet, les communes sont tenues de se conformer aux règles-cadres et objectifs de stationnement définis par l'Agglomération. Partant de là, la Commune de Marly doit adapter sa politique de stationnement ; c'est ce à quoi elle procède régulièrement :

- En 2009, l'entreprise Transitec Ingénieurs-Conseils a rendu une étude portant sur le stationnement et la modération de trafic sur l'ensemble du territoire communal. Cette étude a en substance posé un diagnostic du stationnement dans la commune, élaboré des objectifs de stationnement pour, finalement, proposer des mesures d'application. Ce concept de stationnement a été intégré au Règlement communal d'urbanisme (RCU).
- Dans le cadre de la révision générale du plan d'aménagement local (PAL), le concept de stationnement communal a été mis à jour et complété. Les effets des mesures de gestion du stationnement mises en œuvre depuis 2012 ont été mis en évidence, et de nouvelles réflexions ayant notamment pour but de formaliser une politique de stationnement régulant à la fois l'offre sur le domaine public et sur les fonds privés ont été formulées.

Dans le cadre du Projet d'agglomération de Fribourg, des collectivités locales limitrophes de la commune de Marly ont décidé des mesures qui ont eu des incidences directes sur l'utilisation des places de stationnement publiques sises sur le territoire de la commune de Marly. Ainsi, par exemple, les mesures introduites dans la commune de Fribourg consistant à rendre payantes (ou en tout cas dans un premier temps « à durée limitée ») l'ensemble de ses places de parc, ont notamment eu pour conséquence de déplacer sur le territoire de notre commune les nombreuses « voitures-ventouses » qui autrefois stationnaient en Ville de Fribourg. Cela a impliqué pour les habitants de notre commune une réduction non négligeable du nombre de places de stationnement publiques à leur disposition.

Afin de pallier le nombre limité de places de stationnement mises à disposition du public marlinois - places alors très utilisées par des « voitures-ventouses » - la commune a introduit en été/automne 2016 une limitation quasi-générale des durées de stationnement sur le domaine communal. La plupart des places sur domaine public ou domaine privé communal ont été ainsi, à ce moment, limitées à 3h, alors qu'elles étaient toutes illimitées auparavant.

Cela a réglé le problème des voitures-ventouses, sans permettre toutefois de proposer des solutions différenciées en fonction des besoins des usagers. On pense ici en particulier aux personnes qui ont besoin de leur véhicule, et qui souhaitent ou auraient la nécessité de le laisser sur le domaine public pour une durée supérieure à trois heures.

**La solution du « disque » ne le permet pas.**

- De ce fait, dans l'objectif d'affiner sa politique de stationnement, le Conseil communal a proposé au Conseil général, en octobre 2017, de doter la commune d'un véritable règlement communal sur le stationnement. Ce règlement a pour fonction non seulement de fixer les principes de gestion et de réglementation du stationnement (public et privé) inscrits dans le PA3, mais aussi, plus concrètement, de :
  - a) Coordonner les réglementations et la tarification du stationnement public entre les différents secteurs de l'Agglomération tout en tenant compte de la qualité de l'accessibilité en transports publics ;
  - b) Mettre en œuvre des principes de gestion du trafic pour guider les clients et visiteurs vers les parkings en ouvrage et limiter le trafic de recherche de places ;
  - c) Mettre en œuvre des abonnements dans les parkings publics réservés prioritairement aux habitants sans place privée ;
  - d) Mettre en commun des moyens pour la gestion des parkings, le contrôle du stationnement, le financement des ouvrages ;
  - e) Mettre en œuvre des mesures permettant d'instaurer des plans de mobilité d'entreprise dans le secteur privé et les collectivités publiques.
- Parallèlement, non seulement parce qu'il y est obligé, mais aussi pour faire preuve d'exemplarité par rapport à l'ensemble de la population marlinoise, le Conseil communal a proposé en 2018 au Conseil général de concrétiser dans son règlement sur le personnel communal l'obligation pour l'administration communale de mettre en place et d'appliquer un plan de mobilité. Son introduction pour l'administration communale, de même que pour le personnel de l'Etat de Fribourg employé dans les écoles des secteurs primaire et secondaire, s'est achevée cet automne 2019. Il est précisé que le Conseil communal a décidé, lui aussi, de s'y soumettre.
- Il est enfin noté qu'à l'heure actuelle, en matière de stationnement payant, hormis les parkings d'échange P+R de l'Agglomération de Fribourg, seule la Ville de Fribourg a équipé l'ensemble des places de stationnement de son espace public. La Commune de Guin propose deux types de stationnement, soit payant ou à durée limitée ; la solution est similaire dans d'autres communes comparables à Marly, telles par exemple Bulle, Châtel-Saint-Denis, Estavayer, Morat ou Romont. Le parking de l'administration communale de Villars-sur-Glâne est par exemple payant. Quant aux autres communes de l'agglomération de Fribourg, certaines y songent, mais elles n'ont à notre connaissance pas encore franchi le pas.

### 3. Pourquoi tarifier le stationnement ?

Cette question mérite mieux qu'une réponse lapidaire telle que : « *Parce que l'espace est un bien tellement rare en milieu urbain, qu'il est aussi excessivement convoité en milieu péri-urbain* ».

La réponse réside essentiellement dans l'usage commun, ou en d'autres termes dans le **partage de l'espace public** entre ses divers usagers.

#### 3.1. L'usage commun de l'espace public

Les véhicules automobiles consomment un espace important à l'arrêt, ... et une voiture passe, en moyenne, 90% de son temps à l'arrêt. Il lui faut en outre au moins 2 places de stationnement, à savoir en général une au domicile et une autre au travail. Il faut d'autres places encore, ailleurs, par exemple au centre commercial, sur les lieux de loisirs, devant les services...

Avec l'augmentation prévue de notre population, et donc du parc automobile qui va avec, il sera impossible d'accorder à la voiture toute la place qu'elle réclame sans saturer l'espace de véhicules et provoquer un encombrement qui dégradera non seulement l'environnement, mais perturbera aussi les relations de voisinage. Sans anticipation, des places, des pelouses, des berges, des terrains non encore utilisés sont voués à faire office de places de stationnement, au détriment d'un autre usage, par exemple comme places de rencontres, de plantations, de parcs, etc.

Le domaine public n'est pas qu'un espace de circulation et de stationnement, comme nous le pensions peut-être tous encore il y a quelque vingt ans. Le domaine public est un espace public qui, par conséquent, appartient à tous et non seulement à la voiture et aux automobilistes.

Vu ainsi, le domaine public joue trois rôles, dont nous avons le devoir de tenir équitablement compte.

1. Il est d'abord un lieu de déplacement des usagers qui doivent pouvoir y circuler, en voiture, mais aussi à pied, à vélo et en bus.
2. Il est aussi un lieu de séjour qui peut bien entendu accueillir du stationnement, mais aussi des plantations, du mobilier urbain tel que des bancs ou des kiosques, des terrasses, des étals de commerce, des marchés ou encore des jeux (terrain de beach-volley, skate-park, etc...).
3. Il doit être enfin, et peut-être surtout, un lieu de rencontres.

**Le domaine public est donc un lieu multifonctionnel où le stationnement n'est qu'un des nombreux usages possibles.** Lorsqu'il est monopolisé par le stationnement, cela pose problème car cela se fait évidemment au détriment des autres usages possibles de l'espace public.

Dans un tel cas, l'espace public est quasi-privatisé parce que les espaces utilisés par le stationnement ne sont, de fait, utilisés que par certains usagers au détriment de tous les autres.

Cela revient, de facto, à allouer une partie de l'espace public à une catégorie particulière d'usagers. Est-ce donc correct, à l'heure actuelle, de « quasi-privatiser » gratuitement un espace qui appartient à tous pendant des heures pour y stationner une voiture, alors que cela empêche les autres usagers du domaine public de s'en servir à d'autres fins ?

### **3.2. Le stationnement doit-il être gratuit ?**

L'espace public a un coût, on le sait, et tous les Marlinois payent des impôts communaux pour l'entretenir : dans ces conditions, n'est-il pas normal qu'ils puissent utiliser l'espace public pour leurs voitures ?

Jusqu'à il y a une vingtaine d'années, dans une société où tout le monde aspirait à rouler en voiture, accorder gratuitement de l'espace à chaque automobiliste paraissait justifié. Aujourd'hui, compte tenu notamment de l'émergence d'une véritable « conscience climatique », mais aussi de l'encombrement des routes, nombre de nos mêmes concitoyens renoncent à la voiture pour se déplacer. Dans ces circonstances, ne serait-il pas cohérent alors que les personnes qui utilisent des places de parc publiques contribuent financièrement à leur entretien, ce d'autant plus si cette utilisation prive les autres usagers des modes différents d'utilisation des espaces auxquels ils aspirent désormais ?

Que se passe-t-il si l'on ne fait rien ? Si le stationnement est gratuit (ou sous-tarifé), l'humain on le sait a tendance à exiger toujours plus de places, toujours plus près de son lieu de destination. Le « *trafic induit par les infrastructures* » est une réalité. Cela signifie en substance que dès qu'une place de stationnement gratuite est assurée à proximité immédiate de n'importe quel lieu de destination (domicile, travail, loisirs...), l'automobiliste aura naturellement tendance à utiliser sa voiture. Dès lors, s'instaure un cercle vicieux : l'offre de stationnement gratuite ou quasi-gratuite entraîne une mobilité induite qui encourage une demande de stationnement toujours plus forte que l'on satisfait par une offre encore accrue. Tout ceci se fait au détriment des autres utilisateurs.

Cette spirale est en outre préjudiciable, non seulement en termes d'environnement, mais aussi en termes de sécurité.

### **3.3. La notion de tarification : est-ce un nouvel impôt ?**

Il est parfaitement normal que l'usage d'un espace public destiné à tout le monde soit gratuit. C'est « *un bien commun* » qui, comme tel, échappe à la propriété individuelle ou à une quelconque forme de « *commercialisation* ». Un tel espace, qui a bien entendu un coût, est financé par la collectivité, c'est-à-dire dans notre commune par l'impôt des contribuables marlinois.

Par contre, si une commune autorise un usage privé et ponctuel d'une parcelle de ce bien commun, il lui incombe d'exiger en contrepartie une rétribution. Ainsi, lorsqu'un commerçant utilise ponctuellement l'espace public pour ses propres activités commerciales, c'est-à-dire à des fins privées – par exemple (essentiellement dans les centres) en y mettant une terrasse en été ou en y installant un étal – il doit y être autorisé et doit payer ce que l'on appelle « une taxe d'utilisation du domaine public »<sup>1</sup>. Si l'activité en question est constante et s'étend sur de nombreuses années, l'autorisation prend la forme d'une concession. Nous en avons des exemples à Marly, avec les droits de superficie concédés, contre paiement d'une redevance, par exemple pour les centres de tennis, la patinoire, ou récemment encore, pour l'immeuble destiné à nos seniors.

Dans ces circonstances, pour quelle raison un usager qui stationne son véhicule sur l'espace public à des fins donc privées ne devrait pas, lui aussi, s'acquitter d'une redevance qui dédommage la collectivité (et par ce biais les autres usagers) de son impossibilité d'utiliser cet espace à d'autres fins ?

La tarification par horodateur ou parcmètre n'entre donc pas dans le cadre d'une imposition supplémentaire qui toucherait indistinctement toute la population de notre commune. Bien au contraire, seuls les usagers de ces parkings paieraient la contrepartie (taxe d'usage) y relative.

### **3.4. Les avantages d'une tarification du stationnement**

En définitive, pour éviter la spirale négative engendrée par la gratuité du stationnement et rétablir l'égalité entre les divers usagers de l'espace public, la tarification est une solution pragmatique et au final économique pour la commune.

Elle permet de limiter la demande à ce qui est juste nécessaire et d'ajuster au mieux l'offre, en évitant le surinvestissement et le gaspillage. Elle a aussi pour vertu de faciliter la mutualisation des places de stationnement et de réduire la circulation liée à la recherche de places de stationnement et aux petits déplacements.

<sup>1</sup> Une révision totale du règlement communal de police est en cours. S'il devait être accepté par le Conseil général, il permettra notamment de clarifier la question des taxes d'utilisation du domaine public, pour l'avenir, dans notre commune.

De plus, pour Marly, la tarification permettrait un tant soit peu de rentabiliser ses parkings et peut dans le même temps contribuer à libérer des espaces publics au profit d'autres usages socialement plus enrichissants : nous pensons à des espaces de rencontres, tels des terrasses, des plantations, des jeux, des aménagements cyclables...

Il est précisé ici que la tarification pourrait tout de même aussi, à terme, contribuer à favoriser l'investissement dans des parkings de bonne qualité et nécessaires.

On pense ici aux actuels parkings du centre sportif de Corbaroche qui sont, on le rappelle, condamnés à moyenne échéance, car ils sont situés dans l'espace réservé au lit naturel de la Gérine. Or, lorsque les lieux devront être libérés en exécution de la législation cantonale et fédérale sur les eaux, des solutions de remplacement pour les automobilistes devront absolument avoir été trouvées. Il est fait référence ici au Message d'investissement 16-16 / 620.501.77 « Message du Conseil communal au Conseil général relatif à l'aménagement d'un parking à Corbaroche (mandat d'étude + acquisition du terrain) » qui avait été refusé en séance de Conseil général du 7 décembre 2016, mais aussi à celui qui vous est présenté ce soir.

Pour mémoire aussi, en lien avec l'affectation des recettes du stationnement, le nouveau règlement communal sur le stationnement prévoit à son article 7, alinéa 1 que le produit de la taxe doit être affecté :

- a) *en priorité à la couverture des frais liés aux places de stationnement ou parkings mis à disposition du public, notamment :*
- *l'entretien, l'exploitation et la mise à disposition des places et systèmes de contrôle ;*
  - *le traitement du personnel chargé de la gestion, de l'entretien et de la surveillance de ces places et parkings ou de terrains pour des places et parkings ;*
  - *l'amortissement des investissements consacrés à la construction et à l'acquisition de places de parkings ou de terrains pour des places et des parkings ;*
- b) *subsidièrement à la promotion de la mobilité douce et des transports en commun.*

## 4. Les parkings communaux

Rappelons d'emblée que la commune de Marly ne dispose actuellement pas d'horodateur sur son territoire, hormis celui en lien avec l'Agglomération placé sur le parking d'échange (P+R) de Corbaroche.

Tous les parkings publics communaux pourraient être équipés d'horodateurs (cf. aussi la carte annexée), à savoir :

- Secteur B : les 7 places visiteurs du parking public du centre scolaire de Grand-Pré et les 15 places de la route de la Colline ;
- Secteur C : les 12 places publiques (à créer) du parking de Montiver et les 16 places publiques du parking de l'administration communale ;
- Secteur E : les 3 places de parc sises dans le quartier du Confin ;
- Secteur F : les 180 places du centre sportif de Corbaroche ;
- Secteur G : les 60 places du parking de l'école de Marly Cité, et les 35 places de stationnement du Home des Epinettes ;
- Secteur H : les 30 places sises à côté de la déchetterie.

### 4.1. Les parkings communaux concernés

Initialement, le Conseil communal envisageait de n'installer que 3 horodateurs de nouvelle génération, répartis de la manière suivante :

- 1 pour les 15 places de la route de la Colline ;
- 1 pour les 12 places publiques (à créer) du parking de Montiver ;
- 1 pour les 17 places publiques du parking (supérieur) de l'administration communale.

Ledit projet a été soumis le 27 juin 2019 à la Commission d'aménagement du territoire, des constructions, de l'environnement, des transports et de l'énergie, et le 3 juillet 2019 à la Commission de la sécurité.

- **La Commission d'aménagement** s'est prononcée à la majorité absolue en faveur d'un message prévoyant l'installation d'horodateurs sur la totalité des parkings ou nulle part, avec une majorité évidente pour une installation partout.
- **La Commission de la sécurité** s'est déclarée unanimement favorable à l'installation d'horodateurs sur l'ensemble du territoire communal.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal propose, par le présent message, d'investir dans 10 parcètres ou horodateurs, de manière à couvrir l'ensemble des parkings communaux. Suivant en cela une remarque de la Commission de la sécurité, le Conseil communal ne prévoit toutefois pas la pose d'horodateurs sur les parkings qui comptent moins de 5 places de stationnement. Les 3 places de parc sises dans le quartier du Confin ne seraient donc pas concernées.

Les parkings concernés sont donc les suivants :

- a) Les 15 places de stationnement de la route de la Colline ;
- b) Les 12 places publiques (en voie de création) du parking de Montiver ;
- c) Les 17 places publiques du parking supérieur de l'administration communale ;
- d) Les 7 places visiteurs du parking public du centre scolaire de Grand-Pré ;
- e) Les 60 places du parking de l'école de Marly Cité ;
- f) Les 30 places sises à côté de la déchetterie (SDME) ;
- g) Les 180 places de parking du centre sportif de Corbaroche.

Le Conseil communal a également décidé d'entreprendre les démarches en vue de gérer à l'avenir le parking public de 35 places du Home des Epinettes. Un horodateur ou un parcmètre y serait également placé. Par souci de transparence, les coûts y relatifs sont d'ores et déjà intégrés dans le présent message.

Dans tous les cas, les horodateurs seraient tous distants et visibles selon les normes imposées par la législation supérieure. Le paiement pourrait se faire par monnaie, par carte de crédit et par carte de débit (ApplePay et / ou ParkingCard) pour l'obtention d'une quittance dont le concept serait simple et efficace. Le système proposé devrait par ailleurs être compatible et similaire à ceux déjà utilisés non seulement pour le P+R de Corbaroche, mais aussi dans les autres communes de l'agglomération. Enfin, les horodateurs devraient, tout comme celui du P+R de Corbaroche, être reliés entre eux, via la communication téléphonique, à une console d'administration externalisée par le fournisseur, ce qui en faciliterait le contrôle et la gestion des pannes.

S'agissant de la tarification possible pour les horodateurs, le règlement communal sur le stationnement prévoit à son article 5 que leur tarif horaire ne peut pas dépasser Fr. 3.-. Le Conseil communal fixerait donc ses tarifs dans ce cadre, en les coordonnant dans la mesure du possible avec ceux pratiqués dans l'Agglomération de Fribourg.

#### 4.2. Le cas particulier des 180 places de parking du centre sportif de Corbaroche

Il ressort des pointages effectués par la police communale, mais aussi tout simplement de la provenance des personnes auxquelles des amendes de parcage sont infligées, que les utilisateurs des parkings de Corbaroche proviennent majoritairement de communes autres que Marly. Par exemple, depuis le début de l'année 2019 jusqu'au 30 septembre 2019, sur 145 amendes infligées sur les parkings du centre sportif de Corbaroche, seules 19 personnes amendées étaient domiciliées à Marly. Partant de l'idée que les habitants de Marly ne sont pas moins respectueux des horaires de parcage que les personnes provenant d'autres communes, on peut donc estimer que pour 100 places utilisées, seules entre 10 et 20 sont utilisées par des Marlinois (13, 11%). Les 80 ou 90 autres le sont par des personnes qui ne participent pas, par l'impôt communal, au financement de ces parkings.

Malgré ce qui précède, et dans un premier temps essentiellement parce que le centre sportif de Corbaroche est un endroit très utilisé par les sportifs et les familles, mais aussi parce que c'est un lieu de délasserment qui comprend des établissements publics marlinois, le Conseil communal n'entendait pas les soumettre à tarification.

Suite aux discussions avec les Commissions d'aménagement et de la sécurité, la tarification des parkings de Corbaroche est finalement proposée par le Conseil communal. Renseignements pris, malgré le caractère « précaire » confirmé de ces parkings, la pose d'horodateurs sur ces derniers serait par ailleurs très vraisemblablement autorisée par les autorités cantonales compétentes.

En accord avec les commissions précitées, le Conseil communal relève toutefois ce qui suit, afin de tenir compte de la fonction particulière de ces parkings :

- Afin que ces horodateurs soient rapidement amortis, puis deviennent rentables, les horaires des parkings de Corbaroche devront être adaptés ; ces parkings devraient ainsi devenir payants tous les jours de la semaine de 08h00 à 18h30, sauf le dimanche et les jours fériés.
- Afin de tenir compte des besoins des buvettes et restaurants de la zone, des aménagements horaires devraient aussi être prévus tous les jours, comme par exemple une « suspension » du paiement aux heures des repas, *par exemple* entre 11h30 et 13h30 ou 14h00.
- « une première heure gratuite » devrait être prévue, *si le système le permet*, pour les personnes qui ne viendraient « que » pour faire une courte promenade sur les bords de la Gérine (promener le chien ?).
- sur suggestion de la Commission de la sécurité, la possibilité de délivrer une vignette de stationnement prolongé pour la zone F aux membres de sociétés sportives actives sur le site de Corbaroche sera *examinée*. Pour ce faire, la piste d'une justification d'adhésion à la société sportive a été évoquée.

Avec de telles mesures d'accompagnement, les horodateurs de Corbaroche permettraient d'abord très vraisemblablement d'être rapidement rentables, ensuite d'être plus facilement acceptés sur ce site, mais encore, et c'est là le point principal, de contribuer à gérer efficacement mais avec flexibilité le trafic que génèrent les parkings de Corbaroche.

A terme, l'argent qui serait ainsi récupéré pourrait aussi contribuer à financer le grand parking de remplacement évoqué plus haut et sur lequel le Conseil général est à nouveau appelé à se prononcer.

## 5. Conséquences financières

### 5.1. Prix et installation de dix horodateurs

Des offres indicatives ont été demandées à deux entreprises spécialisées dans la branche pour l'établissement d'un devis pour les 10 horodateurs nécessaires à couvrir les parkings précités. Le montant global de l'acquisition serait de **Fr. 80'000.-TTC**.

### 5.2. Rendement estimé

Le Conseil communal n'a pas estimé primordial de mandater une étude, nécessairement coûteuse, afin d'estimer le rendement auquel on pourrait s'attendre par la pose de ces 10 horodateurs.

Il rappelle que la pose d'horodateurs sur ces parkings est avant tout proposée pour des motifs tenant à la gestion, la régulation et la flexibilisation de la mobilité dans la commune. Selon toute vraisemblance, l'investissement ne deviendrait financièrement rentable qu'après quelques années.

### 5.3 Implications financières

Les implications pour la commune, en termes financiers, pour l'achat de 10 horodateurs, seraient les suivantes, entièrement financées par le fonds de mobilité :

<b>5.4 Plan de financement</b>			
<b>Coût du projet</b>			
Coût brut estimé		Fr.	80'000.00
<b>Montant net à charge de la commune</b>		<b>Fr.</b>	<b>80'000.00</b>
<b>Couverture de la dépense</b>			
Cette dépense sera financée par - prélèvement sur la réserve du plan de mobilité		<b>Fr.</b>	<b>80'000.00</b>
<b>3.2 Charges de fonctionnement</b>			
Redevance annuelle par horodateur, dès la 3 <sup>ème</sup> année	Fr. 180.-/horodateur	Fr.	1'800.00
<b>Montant net des charges de fonctionnement</b>		<b>Fr.</b>	<b>1'800.00</b>

Il est relevé que cette dépense figure dans le Plan financier 2019-2023.

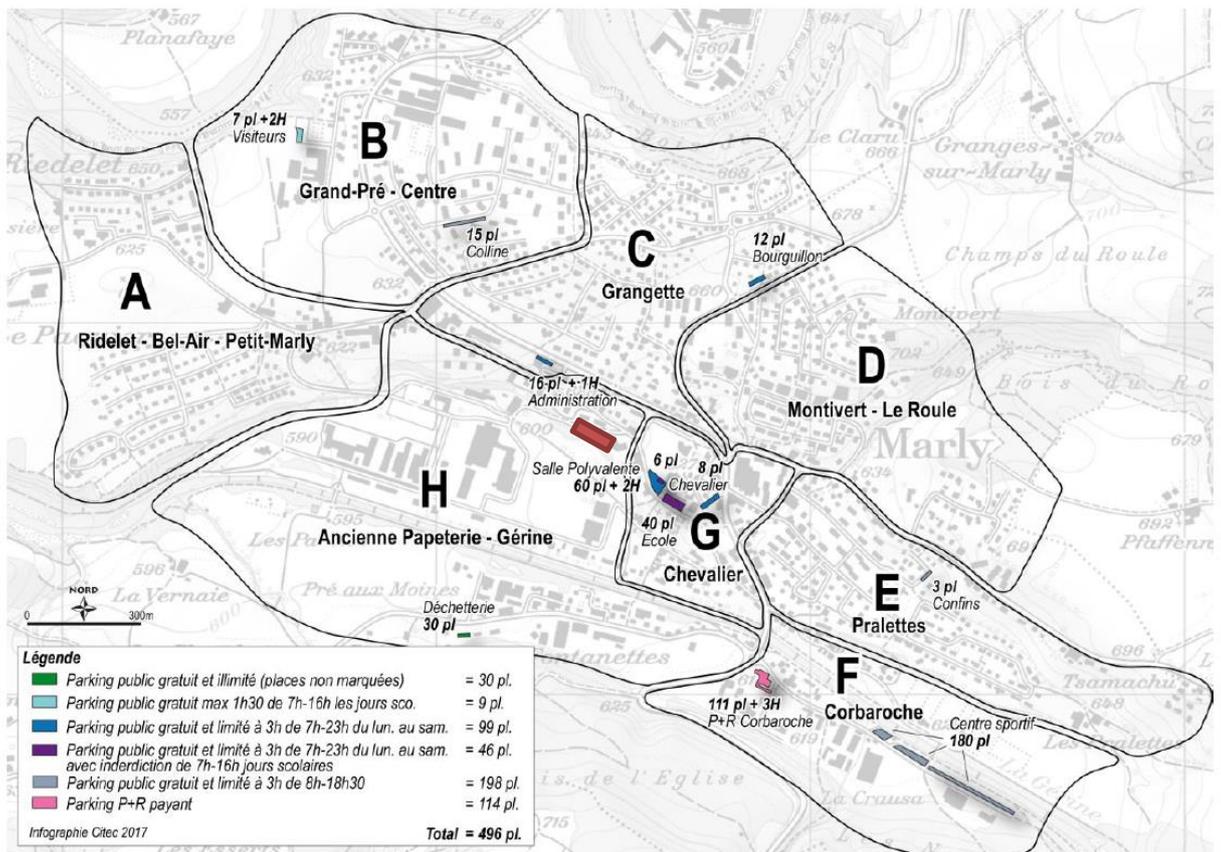
## 6. Décision

Le Conseil général doit se prononcer sur l'autorisation de dépenser le montant de Fr. 80'000.- pour l'achat et la pose de dix horodateurs, et son financement par prélèvement sur la réserve du plan de mobilité.

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cette dépense. Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

## 7. Annexe

Plan des zones de stationnement.



■ **Parking des Epinettes (nouveau)** = 35 pl.  
 Parking réglementé par une mise à ban sur l'article 67 DDP1607 RF

## Message 08 – 19

### relatif à la mise en place du solde du concept de modération de trafic

Référence comptable : 620.501.15

#### 1. Introduction

Régulièrement que ce soit tant au niveau du Conseil communal que du service technique respectivement de celui de la sécurité, les citoyens font part de leurs inquiétudes concernant l'augmentation de trafic et les vitesses pratiquées par les véhicules traversant les différents quartiers de Marly. Que ce soit sous forme de courriels, de courriers, d'oppositions à des projets d'aménagements routiers (rte de la Grangette, rte de la Gérine) ou de pétitions (79 signataires pour le quartier de Pfaffenwil, quartier du Roule), les demandes vont toujours dans le sens d'introduire des zones 30km/h dans les quartiers. Ces demandes sont en droite ligne de la préoccupation du Conseil communal de pacifier les circulations dans les quartiers et rétablir un sentiment de sécurité auprès des populations plus exposées tels que sont les enfants et les personnes âgées notamment. Peu importe la typologie de route sur laquelle la zone 30 est introduite, le principal est de permettre d'appliquer les règles de comportement comme les traversées piétonnes libres, la priorité de droite, la bienséance et aussi de sensibiliser les automobilistes à l'environnement particulier dans lequel ils circulent.

#### 2. Objectifs

Cette mise en œuvre est planifiée sur trois années dans la mesure du possible et des procédures nécessaires à leur approbation. Elles seront simplifiées au maximum en fonction des contraintes locales et en conformité avec notre concept global. Autant que faire se peut (géométrie de la route, besoins avérés, gestion du stationnement possible, etc), les éléments modérateurs seront combinés à des places de stationnement. Sur la base de l'expérience acquise durant ces années, le montant demandé est basé sur un devis estimatif par poche le plus proche de la réalité.

Les quartiers restants suivants sont concernés par ces travaux : Rte du Centre, Rte du Midi, Rte de l'Union/Combettaz, Rte de Pfaffenwil/Moraty, Rte de Montiver et environnantes, Rte du Roule, Secteur Pralettes/Châtelet/Confin, Secteur Bel-Air, Secteur Château-d'eau, Secteur Pommier, Bois-des-Rittes.

#### 3. Implications financières

<b>3.1 Plan de financement</b>			
<b>Coût du projet</b>			
Coût brut estimé		Fr.	270'000.00
<b>Montant net à charge de la commune</b>		<b>Fr.</b>	<b>270'000.00</b>
<b>Couverture de la dépense</b>			
Cette dépense sera financée par - un emprunt		<b>Fr.</b>	<b>270'000.00</b>
<b>3.2 Charges de fonctionnement</b>			
	Taux		
Intérêts passifs sur crédit ou emprunt	1.5%	Fr.	4'050.00
Amortissement annuel minimal :	10%	Fr.	27'000.00
<b>Montant net des charges de fonctionnement</b>		<b>Fr.</b>	<b>31'050.00</b>

Il est relevé que cette dépense figure dans le Plan financier 2019-2023.

#### 4. Décision

Le Conseil général doit se prononcer sur l'autorisation de dépenser le montant de Fr. 270'000.-, et son financement par un emprunt.

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cette dépense. Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

## Message 09 – 19

### relatif à un crédit complémentaire pour l'aménagement d'une place du village

Référence comptable : 620.501.49

#### 1. Introduction

Ce projet, issu de la démarche des Marly-Cafés en 2007, est le résultat des attentes des habitants de Marly dans le but de favoriser les rencontres ainsi que le développement de la mobilité douce sur le territoire communal. De plus, de par notre futur PAL révisé, cette partie de la commune doit s'inscrire durablement comme pôle de développement en tant que centralité d'importance communale, voire d'agglomération. C'est dans cet esprit qu'elle a été identifiée ainsi dans notre plan directeur en révision.

Suite à un concours d'idées d'aménagement de la place, le projet retenu à l'époque prévoyait qu'une partie des aménagements soient réalisés sous forme de démarches participatives ou de sponsoring. Force est de constater, huit années plus tard, que les travaux prévus pour être réalisés par les citoyens ont été trop optimistes dès le départ et par conséquent l'ampleur des travaux a été sous-estimée. Plusieurs appels d'offres ont été organisés et les offres ont à chaque fois largement dépassé le montant disponible du crédit qui est d'environ Fr. 280'000.-.

#### 2. Objectifs

Le Conseil communal se fait un point d'honneur de répondre aux promesses faites à la population lors de ses démarches participatives et lors de l'acceptation du crédit de réalisation par le Conseil général en 2010. Le but est donc de pouvoir enfin faire aboutir ce projet débuté il y a longtemps et qui a pris encore plus d'importance avec le développement urbain prévu aux alentours. Par ailleurs, cet aménagement permettra de donner une identité forte à cet emplacement stratégique de la commune. Le montant complémentaire demandé est de Fr. 125'000.- TTC, et ne prévoit pas le pavillon car celui-ci n'est pas urgent et l'espoir persiste toujours de pouvoir trouver un sponsor pour sa réalisation.

#### 3. Implications financières

<b>3.1 Plan de financement</b>			
<b>Coût du projet</b>			
Coût brut estimé		Fr.	125'000.00
<b>Montant net à charge de la commune</b>		<b>Fr.</b>	<b>125'000.00</b>
<b>Couverture de la dépense</b>			
Cette dépense sera financée par - un emprunt		<b>Fr.</b>	<b>125'000.00</b>
<b>3.2 Charges de fonctionnement</b>			
	Taux		
Intérêts passifs sur crédit ou emprunt	1.5%	Fr.	1'875.00
Amortissement annuel minimal :	10%	Fr.	12'500.00
<b>Montant net des charges de fonctionnement</b>		<b>Fr.</b>	<b>14'375.00</b>

#### 4. Décision

Le Conseil général doit se prononcer sur l'autorisation de dépenser le montant de Fr. 125'000.-, et son financement par un emprunt.

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cette dépense. Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

## Message 10 – 19

### relatif à l'acquisition des articles 154 et 1703 RF Marly à Corbaroche

Référence comptable : 944.500.00

#### 1. Introduction

La réalisation des quartiers durables de l'Ancienne Papeterie et du Parc des Falaises, de même que la concrétisation de la liaison Marly-Matran ou d'un centre du village figurent au nombre des projets qui vont marquer le développement de la commune ces prochaines décennies. Il appartient aux autorités politiques de penser ces évolutions et de répondre tant aux attentes de la population qu'aux besoins induits par ce développement.

La possibilité d'agir passe par une politique foncière réfléchie et responsable. Or l'opportunité se présente aujourd'hui d'acquérir un terrain stratégique, en zone d'intérêt général, situé en marge de la zone sportive de Corbaroche. Appartenant à des privés, la Commune a signé un accord de cession pour ces surfaces respectivement de 10'990 m<sup>2</sup> pour l'article 154 et de 3'660 m<sup>2</sup> pour l'article 1703.

Si l'affectation future de ce terrain n'est pas encore formellement définie, le Conseil communal juge son acquisition fondamentale afin de garantir un développement le plus harmonieux possible du secteur de Corbaroche en particulier et de la commune en général. Ces surfaces doivent ainsi, prioritairement, permettre le développement de la zone de loisirs et des installations sportives, de même qu'elles doivent permettre une gestion cohérente du stationnement dans ce secteur. Sur ce dernier point, il est rappelé que les places existantes ne sont pas en conformité avec l'affectation des terrains et se trouvent en zone de protection des eaux de la Gérine et hors de la zone à bâtir (selon les préavis du Service de l'environnement de 2005 et 2014 lors de la révision du PAL de 1992).

Le Conseil communal doit toutefois aussi tenir compte du projet d'aménagement de la future liaison Marly-Matran, qui amènera à reconsidérer l'emplacement de la déchetterie communale car celle-ci est située sur le tracé retenu. Anticipant cette question, le Conseil communal a donné le mandat au service technique ainsi qu'au bureau d'ingénieurs-conseils CSC d'étudier la faisabilité d'implantation d'un centre de tri répondant aux critères modernes sur différentes parcelles. Les secteurs d'implantation potentiels ont été vérifiés en tenant compte de plusieurs éléments que sont leur proximité avec la zone urbanisée, l'accessibilité, l'impact dans son environnement, la grandeur de la parcelle et la conformité avec l'affectation des terrains. Toutes les réflexions n'ont pas encore abouti et l'implantation du nouveau centre de tri n'est pas encore arrêtée. Toutefois, si les autres sites envisagés ne pouvaient se concrétiser (cf. annexe), la solution pourrait s'imposer, en dernier recours, d'utiliser ces surfaces à cette fin. Aussi, si l'objet de ce message ne porte pas sur la réalisation d'un centre de tri sur ce terrain, il est fondamental que la commune dispose d'une solution permettant, à l'horizon des premiers travaux pour la liaison Marly-Matran en 2023, de disposer d'un centre de tri opérationnel, répondant à des critères modernes, et dimensionné pour la population en essor de la commune. S'il est entendu qu'aucun terrain n'est jamais idéal pour la réalisation d'un centre de tri et que des réticences se feront inmanquablement entendre, quel que soit l'emplacement *in fine* retenu, il est aujourd'hui du devoir des autorités communales que d'anticiper ce besoin en termes d'infrastructures.

Sans présager de l'affectation de ce terrain, pour lequel la réalisation d'un centre de tri ne doit correspondre qu'à une solution *ultima ratio*, il est d'un intérêt majeur pour la commune de l'acquérir.

Dans ce sens, les discussions avec les hoirs ont été reprises et les premières négociations se sont révélées difficiles. Dans un premier temps, seule la propriétaire unique de l'article 1703 était disposée à vendre son terrain et un accord a été trouvé pour une acquisition au prix de Fr. 130.-/m<sup>2</sup> (en sus les frais de notaire, du RF, du géomètre, etc). A force de discussions, un accord aux mêmes conditions que pour l'article 1703 a été négocié avec les autres hoirs pour l'acquisition de l'article 154. Au vu de ces réticences, l'acquisition de ces terrains bénéficie aujourd'hui d'un moment favorable qui doit amener les autorités à saisir l'occasion.

Au final, si une incertitude de fait demeure quant à l'affectation finale de ce terrain, son acquisition doit être considérée comme essentielle pour le développement de la commune.

#### 2. La question particulière des délais en lien avec le centre de tri

Comme relevé ci-dessus, le Conseil communal veut avant tout saisir l'opportunité d'acquérir le terrain mentionné pour se donner les moyens d'une politique foncière pensée, répondant à la fois à sa vision de la commune et aux impératifs de son développement.

Comme relevé ci-dessus, et quand bien même le Conseil communal souhaiterait ne pas devoir réaliser le nouveau centre de tri sur les terrains concernés par le présent message, il doit s'assurer une solution de repli pour la réalisation rapide, le cas échéant, du nouveau centre de tri.

Pour obtenir cette assurance, il doit d'abord tenir compte de l'échéancier imposé par le projet de liaison Marly-Matran, le début des travaux de cette route étant prévu en 2023. La Commune doit donc avoir réalisé la nouvelle infrastructure de tri d'ici là. Ce délai est également crucial, car en correspondance avec le développement démographique prévu ces prochaines années de la 1<sup>ère</sup> étape des PAD Ancienne Papeterie (environ 800 habitants en 2022) et du Parc des Falaises (environ 800 habitants en 2023-24). Enfin, la déchetterie actuelle ne permet plus de répondre efficacement aux objectifs actuels et futurs d'une gestion moderne des déchets.

En parallèle et afin de profiter des synergies, il serait le cas échéant également prévu d'aménager sur ces terrains un parking en remplacement des places existantes situées aux abords de la Gérine.

A noter enfin que si la route Marly-Matran ne se réalise pas, le nouveau centre de tri pourra se faire à son emplacement actuel. Si elle se réalise, le Canton achètera le terrain communal sur lequel se trouve la déchetterie actuelle, la cabane des Jeunes et celle des sociétés. Le montant exact que la commune percevrait le cas échéant n'étant pas encore connu, le Conseil communal se base sur une fourchette approximative donnée par le SPC et estime le prix de vente à Fr. 1'000'000.-.

### 3. Implications financières

<b>3.1 Plan de financement</b>			
<b>Coût du projet</b>			
Coût brut estimé selon devis		Fr.	1'950'000.00
<b>Montant net à charge de la commune</b>		<b>Fr.</b>	<b>1'950'000.00</b>
<b>Couverture de la dépense</b>			
Cette dépense sera financée par - un emprunt		<b>Fr.</b>	<b>1'950'000.00</b>
<b>3.2 Charges de fonctionnement</b>			
	Taux		
Intérêts passifs sur crédit ou emprunt	1.5%	Fr.	29'250.00
Amortissement annuel minimal :	0%	Fr.	-
<b>Montant net des charges de fonctionnement</b>		<b>Fr.</b>	<b>29'250.00</b>

Il est relevé que cette dépense figure dans le Plan financier 2019-2023.

### 4. Décision

Le Conseil général doit se prononcer sur l'autorisation de dépenser le montant de Fr. 1'950'000.-, et son financement par un emprunt.

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cette dépense. Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

### 5. Annexe

Plans des parcelles étudiées pour une possible implantation d'un centre de tri communal :

Article 2098, secteur Crêt du Loup (dépôt Groupe e)



Propriété privée. Surface de 3'530 m<sup>2</sup>.  
Cet emplacement est inconstructible car il est situé hors de la zone à bâtir (zone agricole), n'est pas à proximité immédiate de la zone à bâtir et est accessoirement trop petit.

Article 1255, secteur Pré aux Moines



Propriété de l'Etat de Fribourg. Surface d'environ 8'400 m<sup>2</sup>.  
Cet emplacement ne peut en l'état pas être utilisé car il est situé en zone d'activité stratégique d'importance cantonale selon le plan directeur cantonal et donc une déchetterie est non-conforme. Le Conseil communal entend toutefois poursuivre les discussions à ce sujet.

Article 929 (DDP 1622)



L'article 929 est scindé en différents DDP (droit distinct et permanent). L'article 929 proprement dit est propriété de la commune et le DDP 1622 est au bénéfice de la commune (surface de 2'210 m<sup>2</sup>). Les deux DDP (1623 et 1621) restants sont déjà construits et sont la propriété de privés.  
Cet emplacement est rendu impossible car le DDP 1622 est trop petit pour ce projet et sera réduit davantage encore par la zone réservée de la route de liaison Marly-Matran.

Article 169, secteur Sous la Crausa



Propriété de l'Etat de Fribourg. Surface d'environ 7'000 m<sup>2</sup>.  
Cet emplacement est rendu impossible par les emprises du futur projet de liaison Marly-Matran ne laissant que moins de 3'000 m<sup>2</sup> utilisables. D'autre part, le propriétaire précédent n'avait pas correctement réalisé les infrastructures d'évacuation des eaux qui se trouvent en remblai (risques trop importants). De plus, la forme de la parcelle et son accès ne permettent pas un projet rationnel (distances à la route, à la forêt et aux parcelles voisines).

Article 880, secteur Château-d'Eau



Propriété de la Commune. Surface de 2'590 m<sup>2</sup>.  
Cet emplacement est rendu inconstructible par la ligne haute tension de transport (SwissGrid) passant par-dessus, accessoirement l'affectation en zone résidentielle à faible densité ne permet pas cette implantation car non compatible et sa proximité immédiate avec celle-ci causerait trop de nuisances au voisinage.

Articles 154 et 1703, secteur les Noutes (proposition du Conseil communal)



Propriété de privés (la Commune a signé un accord de cessation avec l'hoirie). Surface de 10'990 m<sup>2</sup> pour l'article 154 et de 3'660 m<sup>2</sup> pour l'article 1703.  
Cet emplacement peut en l'état être retenu pour la réalisation d'un centre de tri. La surface du terrain (article 154) permet une implantation flexible d'une déchetterie ainsi qu'une utilisation rationnelle des terrains. Toutefois, cette option ne sera considérée qu'en dernier recours, si l'implantation devait être formellement exclue pour toutes les autres solutions.

## Message 11 – 19

### relatif à la réfection de routes communales : chemin des Epinettes, route du Chevalier et chemin de la Charmille

Référence comptable : 620.501.82

#### 1. Introduction

En 2011, la section de l'édilité a réalisé un inventaire indiquant l'état général des routes et trottoirs communaux. Un tableau résumant la situation a d'ailleurs été présenté au Conseil général en décembre de la même année dans lequel étaient fixées pour chaque route une note et une priorité d'intervention.

Cette année et selon le plan annexé, la planification prévoit une réfection du chemin des Epinettes, du chemin de la Charmille et de la route du Chevalier. Pour cette dernière, seul le tronçon compris entre la route cantonale et l'impasse Saint-Sébastien sera concerné et se limitera à une réfection du tapis. Pour les autres secteurs, il s'agit de refaire la couche de l'enrobé bitumineux dans son ensemble. Il est à noter que ces travaux se font en coordination avec le service des eaux pour permettre la réalisation des projets prévus pour l'eau potable.

#### 2. Objectifs

En suivant la hiérarchie figurant dans le tableau et en coordonnant les projets de modération de trafic, la section de l'édilité propose la réfection du Chemin des Epinettes, Route du Chevalier, Chemin de la Charmille.

Les travaux suivants sont prévus :

- Dégrappage de la couche d'enrobé dans son ensemble (secteurs Epinettes et Charmille)
- Fraisage de la couche de roulement existante, y compris le trottoir (secteur Chevalier Raiffeisen)
- Purge aux endroits déformés
- Réglage des fonds
- Remplacement des grilles de route par des grilles type PISO
- Gendarmes couchés
- Bordures

#### 3. Implications financières

3.1 Plan de financement			
<b>Coût du projet</b>			
Coût brut estimé selon devis		Fr.	410'000.00
<b>Montant net à charge de la commune</b>		<b>Fr.</b>	<b>410'000.00</b>
<b>Couverture de la dépense</b>			
Cette dépense sera financée par - un emprunt		<b>Fr.</b>	<b>410'000.00</b>
<b>3.2 Charges de fonctionnement</b>			
	Taux		
Intérêts passifs sur crédit ou emprunt	1.5%	Fr.	6'150.00
Amortissement annuel minimal :	7%	Fr.	28'700.00
<b>Montant net des charges de fonctionnement</b>		<b>Fr.</b>	<b>34'850.00</b>

Il est relevé que cette dépense figure dans le Plan financier 2019-2023.



## Message 12 – 19

### relatif à l'aménagement d'un chemin sur la servitude de Pfaffenwil

Référence comptable : 620.501.83

#### 1. Introduction

Dans le cadre des projets de servitude, la Commune désire mettre l'accent sur leur accessibilité. En ce qui concerne la servitude de Pfaffenwil, il a été décidé de favoriser la mobilité piétonne par la pose d'un revêtement minéral (type gravier gras) sur la première partie ainsi que des escaliers en béton, avec main courante, dans la descente, ceci pour pouvoir accéder au trottoir de la Route des Préalpes.

#### 2. Objectifs

L'objectif est de favoriser les chemins de mobilité douce et par la même occasion d'éviter aux piétons de se trouver sur les mêmes axes que les véhicules.

#### 3. Implications financières

3.1 Plan de financement			
<b>Coût du projet</b>			
Coût brut estimé selon devis		Fr.	40'000.00
<b>Montant net à charge de la commune</b>		<b>Fr.</b>	<b>40'000.00</b>
<b>Couverture de la dépense</b>			
Cette dépense sera financée par - un emprunt		<b>Fr.</b>	<b>40'000.00</b>
<b>3.2 Charges de fonctionnement</b>			
	Taux		
Intérêts passifs sur crédit ou emprunt	1.5%	Fr.	600.00
Amortissement annuel minimal :	10%	Fr.	4'000.00
<b>Montant net des charges de fonctionnement</b>		<b>Fr.</b>	<b>4'600.00</b>

#### 4. Décision

Le Conseil général doit se prononcer sur l'autorisation de dépenser le montant de Fr. 40'000.-, et son financement par un emprunt.

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cette dépense. Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

#### 5. Annexe



## Message 13 – 19

### relatif au remplacement d'anciennes conduites

Référence comptable : 70.501.52

#### 1. Introduction

Conformément à la Loi sur l'Eau Potable (LEP) entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2012, la Commune a déposé auprès du Service de la sécurité Alimentaire et des Affaires Vétérinaires (SAAV) son Plan des Infrastructures d'Eau Potable (PIEP).

Le plan des infrastructures d'eau potable est un instrument de gestion et de planification technique et financière se rapportant à l'alimentation en eau potable d'un territoire.

#### 2. Objectifs

Planification de remplacement des conduites définies par le PIEP :

En considérant une durée de vie d'environ 80 ans, le pourcentage de conduites à remplacer, afin de garantir un renouvellement continu, est de 1.25% par année. Compte tenu de la longueur totale du réseau d'environ 45.5 km, il est nécessaire de remplacer environ 570 m de conduites par année pour le maintenir dans son état actuel.

Plusieurs tronçons du réseau sur lesquels des fuites ont été réparées ces dernières années doivent faire l'objet d'un remplacement. En effet, il est prouvé qu'un tronçon nécessitant plusieurs réparations durant les dix dernières années coûte plus cher que la valeur des intérêts et amortissements des frais de son remplacement.

Pour 2020, nous proposons ainsi le remplacement et le détournement d'une conduite sur environ 150 m au Chemin des Falaises. Ce remplacement devient prioritaire en prévision de l'aménagement de la zone Winkler.

#### 3. Implications financières

<b>3.1 Plan de financement</b>			
<b>Coût du projet</b>			
Coût brut estimé		Fr.	100'000.00
<b>Montant net à charge de la commune</b>		<b>Fr.</b>	<b>100'000.00</b>
<b>Couverture de la dépense</b>			
Cette dépense sera financée par - un emprunt		<b>Fr.</b>	<b>100'000.00</b>
<b>3.2 Charges de fonctionnement</b>			
	Taux		
Intérêts passifs sur crédit ou emprunt	1,5%	Fr.	1'500.00
Amortissement annuel minimal :	4%	Fr.	4'000.00
<b>Montant net des charges de fonctionnement</b>		<b>Fr.</b>	<b>5'500.00</b>

Il est relevé que cette dépense figure dans le Plan financier 2019-2023.

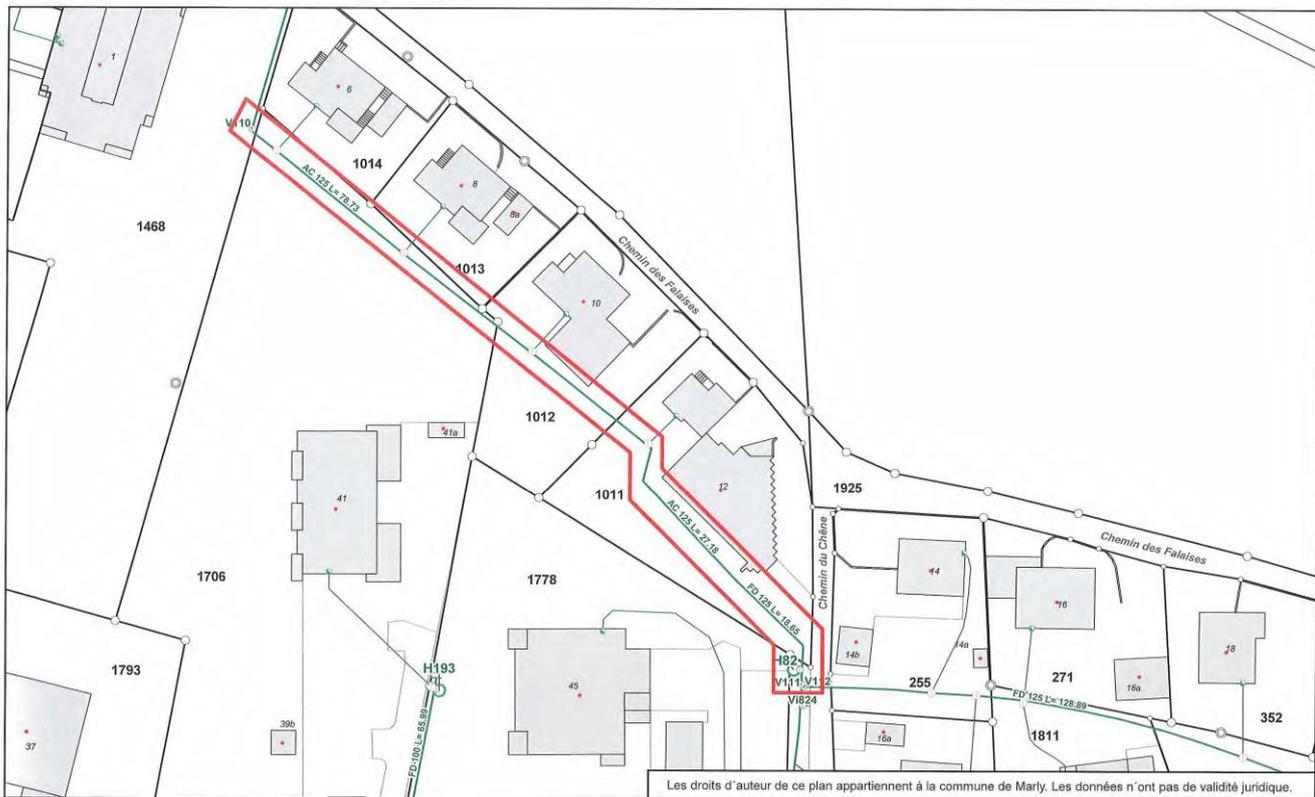
#### 4. Décision

Le Conseil général doit se prononcer sur l'autorisation de dépenser le montant de Fr. 100'000.-, et son financement par un emprunt.

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cette dépense. Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

#### 5. Annexe

Plan de situation.



## Message 14 – 19

### relatif au remplacement des surpresseurs au réservoir de Montiver

Référence comptable : 70.501.59

#### 1. Introduction

Les chaudrons des surpresseurs existants datent de 1977 et les pompes ont été installées respectivement en 1977 et 1998. Cet équipement a donc fait son temps. Il est dès lors prévu de le remplacer afin de respecter les prescriptions de défense incendie quant à la pression dans le réseau d'eau.

Aussi, les différents immeubles se trouvant à proximité immédiate du réservoir n'ont pas assez de pression en gravitaire, d'où la nécessité de ces surpresseurs. Les bâtiments concernés se situent au chemin de la Forêt 2, 4, 6, 7, 8, 9, 11, 13 et 15.

#### 2. Objectifs

Afin de garantir une défense incendie respectant les bases légales et les directives SSIGE, les travaux prévus sont les suivants :

- Démontage et évacuation des surpresseurs existants ;
- Mise en place des nouveaux surpresseurs avec leur pompe y compris le remplacement des vannes et de la tuyauterie ;
- Modification de l'armoire de commande et mise en service du système.

#### 3. Implications financières

L'objet a été estimé sur la base d'une offre.

<b>3.1 Plan de financement</b>			
<b>Coût du projet</b>			
Coût brut estimé		Fr.	60'000.00
<b>Montant net à charge de la commune</b>		<b>Fr.</b>	<b>60'000.00</b>
<b>Couverture de la dépense</b>			
Cette dépense sera financée par - les taxes de raccordement		<b>Fr.</b>	<b>60'000.00</b>
<b>3.2 Charges de fonctionnement</b>			
	Taux		
Intérêts passifs sur crédit ou emprunt	0%	Fr.	-
Amortissement annuel minimal :	0%	Fr.	-
<b>Montant net des charges de fonctionnement</b>		<b>Fr.</b>	<b>-</b>

Il est relevé que cette dépense figure dans le Plan financier 2019-2023.

#### 4. Décision

Le Conseil général doit se prononcer sur l'autorisation de dépenser le montant de Fr. 60'000.-, et son financement par les taxes de raccordement.

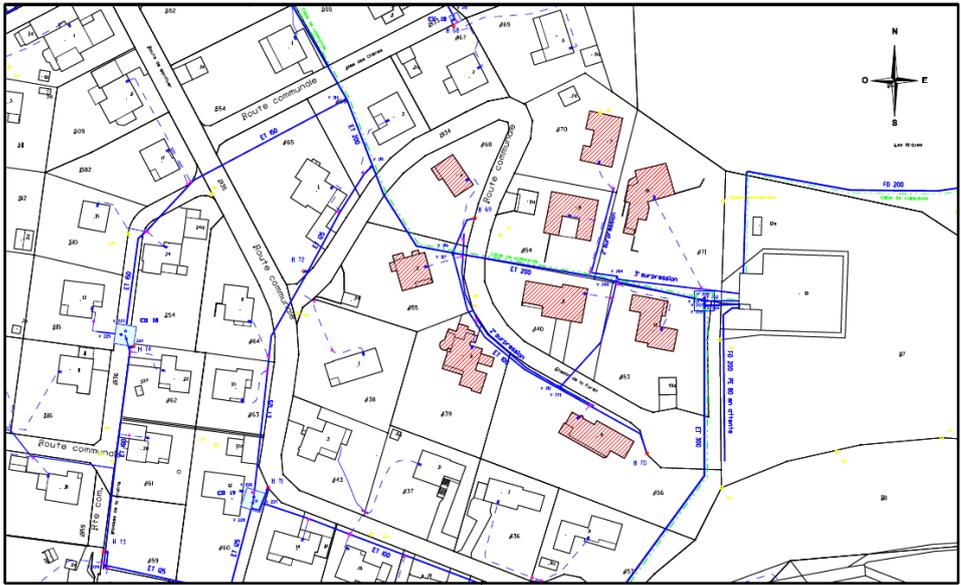
Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cette dépense. Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

#### 5. Annexe

Inventaire des installations eau potable.

Réservoir de Montiver	Installation de surpression
Armoire de commande	Remplacée en 2000
Installation de surpression 9 villas	2 chaudières construites de 300 litres en 1977
Pompe 1 surpression Noesberger	Type KV 32 4 Kw 10-15 m <sup>3</sup> remplacée en 1998
Pompe 2 surpression Sulzer	1977
Tableau technique de la surpression	Remplacé en 2000
Réglage surpression	Entre 4 et 6 bars
Immeubles sur la surpression	Ch. de la Forêt 2; 4; 6; 7; 8; 9; 11; 13; 15

 <b>COMMUNE DE MARLY</b> Service technique communal	DATE : 28.02.16 OPERATEUR : DOSSIER : REMARQUES :	Concerné :	Extraît folio no : <small>PLAN 0000 00000 00000000</small>
			Echelle 1 : 750



## Message 15 – 19

### relatif aux travaux de mise en séparatif de la Route de la Grangette

Référence comptable : 71.501.47

#### 1. Introduction

Les immeubles de la Route de la Grangette sont raccordés sur un système d'évacuation des eaux en unitaire qui n'est plus en bon état selon notre PGEE (Plan général d'évacuation des eaux), ce qui a été confirmé par un rapport caméra effectué en mai 2018.

Dans le cadre des travaux de pose d'un revêtement phono absorbant prévus sur ce tronçon, il est judicieux de remplacer le collecteur unitaire actuel qui est en mauvais état et d'y poser un deuxième tuyau pour la mise en séparatif des riverains.

#### 2. Objectifs

Les objectifs sont de réduire l'amenée d'eau claire à la STEP et de permettre aux habitations reliées de se mettre en séparatif sur le nouveau réseau communal en bon état et donnant de bonnes conditions d'écoulement des eaux.

Ces travaux font partie intégrante des objectifs prévus dans la planification du PGEE qui a été mise en consultation publique au printemps 2016. Par ailleurs, il est judicieux de prévoir ces travaux et d'en profiter pour réaliser sur cette route la pose du revêtement phono absorbant.

Dans la vision globale du Conseil communal, cet investissement répond à l'objectif d'assainissement et de développement des infrastructures communales et du maintien de la valeur de ces installations.

#### 3. Implications financières

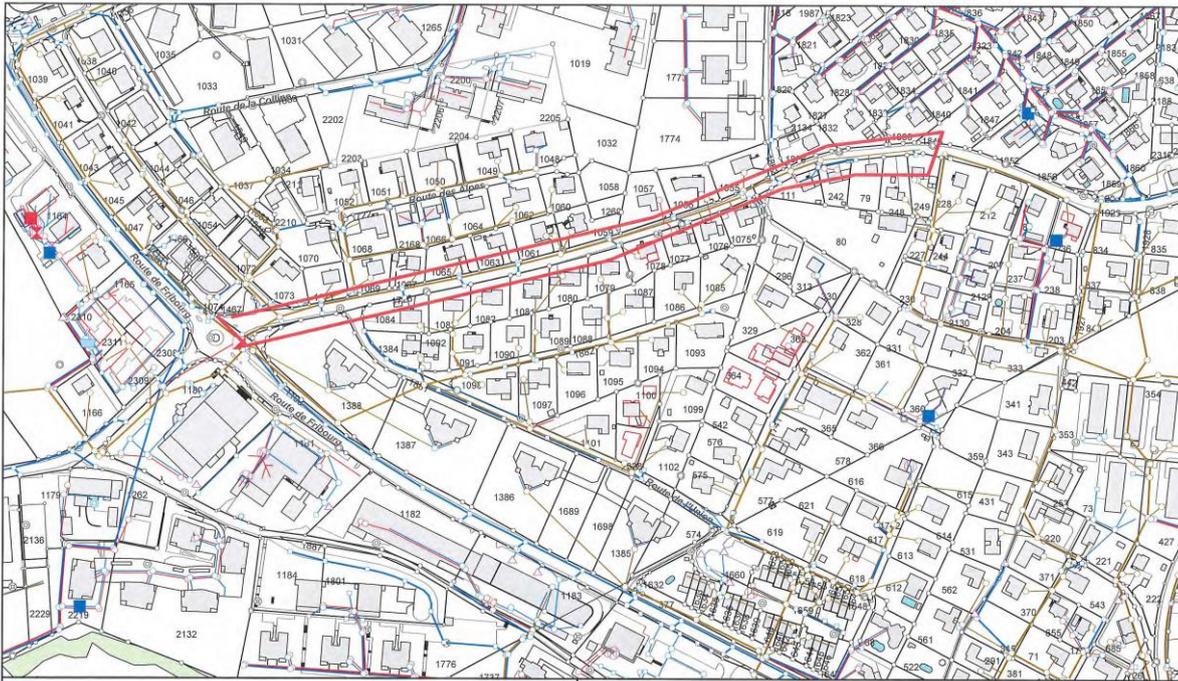
<b>3.1 Plan de financement</b>			
<b>Coût du projet</b>			
Coût brut estimé		Fr.	1'100'000.00
<b>Montant net à charge de la commune</b>		<b>Fr.</b>	<b>1'100'000.00</b>
<b>Couverture de la dépense</b>			
Cette dépense sera financée par - un emprunt		<b>Fr.</b>	<b>1'100'000.00</b>
<b>3.2 Charges de fonctionnement</b>			
	Taux		
Intérêts passifs sur crédit ou emprunt	1.5%	Fr.	16'500.00
Amortissement annuel minimal :	4%	Fr.	44'000.00
<b>Montant net des charges de fonctionnement</b>		<b>Fr.</b>	<b>60'500.00</b>

#### 4. Décision

Le Conseil général doit se prononcer sur l'autorisation de dépenser le montant de Fr. 1'100'000.-, et son financement par un emprunt.

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cette dépense. Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

#### 5. Annexe



Légende : — Eau usée — Eau claire — Eau mélangée

Les droits d'auteur de ce plan appartiennent à la commune de Marly. Les données n'ont pas de validité juridique.

## Message 16 – 19

### — relatif à l'acquisition d'un nouveau programme KISS de la maison DIARTIS pour le service social —

Référence comptable : 58.506.00

#### 1. Introduction

La gestion des dossiers des bénéficiaires de l'aide sociale selon l'application de la Loi sur l'aide sociale (LASoc), la comptabilité du service social, la refacturation au Canton, les statistiques cantonales et fédérales reposent depuis 1994 sur le programme informatique FRISOC, programme conçu par Monsieur Buttigieg de la société INPROTEL SA. Le bon fonctionnement du dispositif cantonal de l'aide sociale repose sur ce programme qui est indispensable à la pratique d'un Service social régional. Le programme FRISOC a été adapté plusieurs fois pour répondre aux nombreuses modifications de la LASoc, mais il est aujourd'hui désuet. Surtout, le départ à la retraite de son concepteur et de fait l'arrêt de sa maintenance imposent aujourd'hui de trouver une solution de remplacement d'ici la fin de l'année 2020.

Une étude a été menée par un groupe de travail constitué de représentants des Services sociaux régionaux et du Service de l'action sociale afin de trouver un nouveau programme qui puisse offrir ou du moins se rapprocher le plus possible des fonctions offertes par FRISOC.

Il a été déterminé qu'un seul programme sur le marché répond aux besoins des services sociaux. Il s'agit du programme KISS, élaboré par la maison DIARTIS. KISS est un système d'informations clients destiné au travail social qui simplifie et uniformise les processus de travail en traitant les cas de manière systématique. Il permet de réduire la complexité des cas et d'en améliorer la qualité. Les différents modules proposés par ce programme couvrent les fonctions indispensables à la gestion d'un service social.

15 Services sociaux régionaux du Canton de Fribourg sont concernés par ce changement de programme, y compris la Ville de Fribourg qui a déjà signé un contrat avec l'entreprise DIARTIS. Cette dernière propose un projet commun aux 15 services sociaux régionaux. Le coût du programme a été calculé d'une façon globale et ensuite réparti par service (SSR), selon le nombre de postes utilisés simultanément (licences flottantes).

Ces frais sont en totalité à charge des communes. Une formation de 16 jours sera assurée par DIARTIS : un total de 14 super utilisateurs et 14 administrateurs sont prévus pour les formations organisées par DIARTIS. L'ensemble de la communauté des utilisateurs est ensuite formé par ces super utilisateurs.

#### 2. Objectifs

Le changement de programme est prévu pour le début de l'année 2021, mais il est attendu des services sociaux régionaux concernés qu'ils donnent un accord de principe à la maison DIARTIS pour l'acquisition du programme KISS d'ici la fin juin 2019 et signent les contrats d'ici la fin de l'année 2019.

- Acquérir 8 licences flottantes, obtenir la maintenance et l'assistance par la maison DIARTIS afin de continuer d'assurer la gestion administrative des dossiers, la facturation au Canton et la gestion des statistiques.
- Bénéficier d'une formation de 16 jours pour deux collaboratrices du SSM en tant que super utilisateurs.
- Prendre en charge les frais de migration des données du programme FRISOC vers le nouveau programme KISS.
- Prendre en charge les frais d'hébergement.
- Assurer les frais de maintenance après l'installation du programme KISS pour la première année.

### 3. Implications financières

<b>3.1 Plan de financement</b>			
<b>Coût du projet</b>			
Coût brut estimé		Fr.	82'000.00
Achat 8 licences flottantes	Fr. 30'800.-		
Prestations	Fr. 31'000.-		
Maintenance annuelle DIARTIS	Fr. 6'500.-		
Hébergement des données EVOK	Fr. 7'500.-		
Frais Installation programme EVOK	Fr. 1'200.-		
Transfert des données de FRISOC à KISS	Fr. 5'000.-		
<b>Montant net à charge de la commune</b>		<b>Fr.</b>	<b>82'000.00</b>
<b>Couverture de la dépense</b>			
Cette dépense sera financée par - un emprunt		<b>Fr.</b>	<b>82'000.00</b>
<b>3.2 Charges de fonctionnement</b>			
	Taux		
Intérêts passifs sur crédit ou emprunt	1.5%	Fr.	1'230.00
Amortissement annuel minimal :	25%	Fr.	20'500.00
<b>Montant net des charges de fonctionnement</b>		<b>Fr.</b>	<b>21'730.00</b>

### 4. Décision

Le Conseil général doit se prononcer sur l'autorisation de dépenser le montant de Fr. 82'000.-, et son financement par un emprunt.

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cette dépense. Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

## Message 17 – 19

### relatif à la reconstitution d'un stock minimal de mobilier et à la création d'une provision destinée à favoriser une gestion souple des besoins en matière de mobilier et équipements scolaires

Référence comptable : 21.506.00

#### 1. Introduction

Un stock minimal de mobilier est nécessaire dans les établissements scolaires afin de répondre aux flux de la population ou de pouvoir offrir une certaine souplesse dans les aménagements des salles de classe ou des salles annexes. Du point de vue des équipements ou du mobilier autre que celui des places de travail « standard » des élèves ou du personnel enseignant, tout ne peut pas forcément être anticipé. Il peut arriver qu'il faille répondre à des besoins spécifiques inhérents à certains élèves ou que l'organisation des classes ait certaines incidences sur l'évolution des besoins, qui émergent alors en début d'année scolaire. Dans un tel cas, ce n'est pas toujours l'idéal d'avoir à fonctionner une demi année scolaire avant qu'une réponse concrète soit donnée à la demande. D'un autre côté, chacun s'accordera sur l'importance de respecter au mieux les budgets de fonctionnement.

#### 2. Objectifs

Ce message a donc pour objectif, outre la reconstitution d'un stock d'une dizaine de pupitres d'élèves et de deux chaises d'enseignant, de disposer d'une modeste provision, destinée à permettre une certaine réactivité en cas de besoins particuliers avérés, nécessitant une réponse rapide.

#### 3. Implications financières

<b>3.1 Plan de financement</b>			
<b>Coût du projet</b>			
Coût brut estimé		Fr.	30'000.00
- Pupitres d'élèves et chaises enseignants	Fr. 16'000.-		
- Provision	Fr. 14'000.-		
<b>Montant net à charge de la commune</b>		<b>Fr.</b>	<b>30'000.00</b>
<b>Couverture de la dépense</b>			
Cette dépense sera financée par		<b>Fr.</b>	<b>30'000.00</b>
- un emprunt			
<b>3.2 Charges de fonctionnement</b>			
	Taux		
Intérêts passifs sur crédit ou emprunt	1.5%	Fr.	450.00
Amortissement annuel minimal :	15%	Fr.	4'500.00
<b>Montant net des charges de fonctionnement</b>		<b>Fr.</b>	<b>4'950.00</b>

Il est relevé que cette dépense figure dans le Plan financier 2019-2023.

#### 4. Décision

Le Conseil général doit se prononcer sur l'autorisation de dépenser le montant de Fr. 30'000.-, et son financement par un emprunt.

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cette dépense. Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

## Message 18 – 19

### relatif à l'acquisition de mobilier et équipements scolaires pour l'aménagement sommaire de deux espaces dédiés aux activités créatrices

Référence comptable : 21.506.03

#### 1. Introduction

Les normes en matière de constructions scolaires prévoient, pour un établissement comportant 12 classes primaires, une dotation de deux salles d'activités créatrices manuelles et de deux salles d'activités créatrices sur textile. Actuellement, l'école de Cité ne dispose que d'une salle de chaque. Or, le déménagement de l'Accueil extrascolaire de Cité dans le bâtiment du Pré Zurthanen libère une belle surface en semi sous-sol du bâtiment d'école, parfaite pour accueillir ce type d'activité.

#### 2. Objectifs

Moyennant la pose de quelques cloisonnements (voir planification budgétaire du secteur des bâtiments), la surface ainsi compartimentée permettra de disposer de deux espaces réservés aux activités créatrices des plus petits degrés - qui ne nécessitent pas d'équipement « lourd » - et d'un espace de rangement pour les travaux des élèves. De plus, l'espace cuisine existant sera désormais disponible pour les besoins scolaires.

Pour offrir ces nouvelles fonctionnalités, il est nécessaire d'acquérir du mobilier et un petit équipement de base : armoires de rangement, étagères, une cinquantaine de tabourets réglables en hauteur, un séchoir à dessins, quelques petits outils (scie-magique, pinceaux, pinces, marteaux, pistolets à colle, ...) et des boîtes de rangement. Des ustensiles de cuisine et un peu de vaisselle sont aussi nécessaires.

#### 3. Implications financières

3.1 Plan de financement			
<b>Coût du projet</b>			
Coût brut estimé		Fr.	18'000.00
- Mobilier	Fr. 14'000.-		
- Outils et matériel, ustensiles et vaisselle	Fr. 3'000.-		
- Divers et imprévus	Fr. 1'000.-		
<b>Montant net à charge de la commune</b>		<b>Fr.</b>	<b>18'000.00</b>
<b>Couverture de la dépense</b>			
Cette dépense sera financée par		<b>Fr.</b>	<b>18'000.00</b>
- un emprunt			
<b>3.2 Charges de fonctionnement</b>			
	Taux		
Intérêts passifs sur crédit ou emprunt	1.5%	Fr.	270.00
Amortissement annuel minimal :	15%	Fr.	2'700.00
<b>Montant net des charges de fonctionnement</b>		<b>Fr.</b>	<b>2'970.00</b>

Il est relevé que cette dépense figure dans le Plan financier 2019-2023.

#### 4. Décision

Le Conseil général doit se prononcer sur l'autorisation de dépenser le montant de Fr. 18'000.-, et son financement par un emprunt.

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cette dépense. Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.